

**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SEINE-EURE**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du jeudi 21 novembre 2024
PROCES VERBAL**

Date de convocation : vendredi 15 novembre 2024

Nombre de conseillers en exercice : 96

Nombre de conseillers présents : 58

Nombre de conseillers votants : 75

TITULAIRES PRÉSENTS :

Bernard LEROY - Jean-Marc MOGLIA - Jérémy THIREZ - René DUFOUR - Gwénaëli JAHIER - Janick LÉGER - Anne TERLEZ - Jacky BIDAULT - José PIRÈS - Florence LAMBERT - Richard JACQUET - Gildas FORT - Nicole LABICHÉ - Jean-Philippe BRUN - Catherine DUVALLET - Maryline DESLANDES - Patrick COLLET - Arnaud LEVITRE - Marie-Joëlle LENFANT - Annick VAUQUELIN - Hubert ZOUTU - Serge MARAIS - Daniel BAYART - François CHARLIER - Jean-Pierre CABOURDIN - Marie-Dominique PERCHET - Caroline ROUZÉE - Jean-Pierre DUVÉRE - Didier DAGOMET - Albert NANIYOUULA - Georgio LOISEAU - Eric LARDEUR - Laetitia SANCHEZ - Hervé PICARD - Jean-Luc FLAMBARD - Fanny PAPI - Jacky GOY - Hervé GAMBLIN - Ousmane N'DIAYE - Dominique MEDAERTS - Didier GUÉRINOT - Philippe COLLAS - David POLLET - Jean-Marie LEJEUNE - Denis NOËL - Christian GOSTOLI - Odile HANTZ - Jean-Marc RIVOAL - Joris BENIER - Alain THIERRY - Sandrine CALVARIO - Philippe BODINEAU - Ingrid BEAUCOUSIN - Stéphane BRUNET - Nicolas QUENNEVILLE - Michel DRUAIS - Stéphanie ROUSSELIN - Jean-Jacques COQUELET.

POUVOIRS :

Monsieur JAMET à Monsieur COQUELET, Madame DORDAIN à Monsieur N'DIAYE, Monsieur GODEFROY à Madame DESLANDES, Madame BENAMARA à Madame ROUSSELIN, Madame BRÉGEON à Monsieur CABOURDIN, Monsieur MAUGARS à Monsieur FORT, Monsieur VIGOR à Monsieur BAYART, Madame LEFEBVRE à Monsieur LEJEUNE, Madame LEBDAOUI à Madame HANTZ, Monsieur LE DIGABEL à Monsieur LEROY, Madame MARIEN à Monsieur RIVOAL, Madame LABIGNE à Monsieur DRUAIS, Monsieur LECERF à Madame DUVALLET, Monsieur LE FUR à Monsieur CHARLIER, Monsieur JUHEL à Monsieur POLLET, Madame BOURGEOIS à Monsieur BENIER, Madame DE BESSES à Madame LÉGER.

TITULAIRE ABSENT EXCUSÉ :

François-Xavier PRIOLLAUD.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT

Régis PETIT - Isabelle THEODIN - Vinciane MASURE - Mathieu TRAINEL - Sid-Ahmed SIRAT - Hervé NEVEU - Laurent PORTENEUVE - Vincent VORANGER.

Secrétaire : Joris BENIER

La séance du 21 novembre 2024 s'est déroulée dans des conditions particulières du fait de la neige très abondante tombée sur le territoire, sans interruption, durant la journée.

En conséquence, Monsieur LEROY a pris la décision de réunir le Conseil communautaire à la fois en présentiel - pour les élus qui pouvaient circuler normalement sur les routes salées par les services communautaires - et en visio-conférence pour les élus bloqués chez eux.

Après avoir rappelé le fonctionnement qui a prévalu lors des confinements de 2020/2021 – notamment la procédure des prises de parole et le vote des délibérations – Monsieur LEROY indique que le quorum est atteint et que le Conseil peut valablement délibérer.

« L'événement que nous vivons en ce moment fait que tout le monde est sur le pont. Les équipes voiries ont commencé le salage, ce matin, sur l'ensemble du réseau primaire de l'agglo et sur les voiries communales les plus importantes.

A partir de 13 heures, nous avons mobilisé 8 agriculteurs qui sont venus en renfort pour maintenir l'accès à nos communes ; à nos villages. Dans l'ensemble, même si c'est un peu compliqué, cela ne devrait pas durer. D'une part, parce que nous avons déjà des températures positives en fin d'après-midi. Et, d'autre part, même s'il y aura peut être zéro - voire moins un - cette nuit, on nous promet demain des températures positives et un redoux pour dimanche. Donc, ce n'est vraiment que ponctuel et passager.

Et encore une fois, je voulais remercier tous nos collègues qui travaillent avec Isabelle. Vous transmettez nos encouragements à toutes nos équipes qui sont là sur la route jusqu'à 20 heures ce soir, qui sont en astreinte également cette nuit pour intervenir là où il le faut. N'hésitez pas à nous contacter, chers collègues maires, s'il y a besoin.

Peut-être une information concernant les transports scolaires qui sont annulés demain, n'est-ce pas, Jean-Pierre ? Par contre, le réseau SEMO va fonctionner au mieux » ? questionne-t-il.

« Effectivement, les transports scolaires sont suspendus, confirme Monsieur DUVÉRÉ. De toute façon, c'est un ordre de la Région. La cellule de crise de la préfecture est activée. Et quant au réseau SEMO, nous avons décidé de maintenir les lignes, sauf, évidemment, les impondérables, comme cela s'est produit aujourd'hui, avec l'arrêt de la ligne entre Gaillon, Louviers et Eibeuf, puisqu'il y avait impossibilité de traverser entre Gaillon et Louviers à partir de midi. Nous suspendons les lignes au fur et à mesure des intempéries.

Maintenant, qu'en est-il au niveau météorologique ? Effectivement, vous l'avez abordé tout à l'heure, les précipitations neigeuses vont cesser à partir de 20 heures ce soir. Et au cours de la matinée de demain les conditions vont s'améliorer. Néanmoins, il y a une période critique à attendre. C'est celle qui est située entre 23 heures et 3 heures ou 4 heures du matin. Nous risquons d'avoir des formations de verglas assez importantes, puisque les températures passant à - 3, - 4 degrés, les sols humides et enneigés risquent d'être verglacés.

C'est donc une des raisons pour lesquelles les transports par car sont annulés puisque le risque de verglas est très important. Et un bus de 15 tonnes, ça ne résiste pas au verglas » rappelle-t-il.

Après avoir remercié Monsieur DUVÉRÉ pour ces informations, Monsieur LEROY excuse Monsieur PRIOLLAUD, « retenu à Caen par une importante réunion sur l'Europe » et ouvre à l'ordre du jour.

2024-251 - DIVERS - FINANCES LOCALES - Examen du rapport de développement durable 2023 et du rapport d'orientations budgétaires 2025 - Organisation du débat d'orientations budgétaires

Invitée par Monsieur LEROY à présenter le rapport de développement durable, Madame TERLEZ indique :

« Comme vous le savez, le rapport de développement durable permet de présenter l'activité sur 2023. Mais cette année, nous débordons un peu sur l'année 2024. Ce rapport a pour vocation d'établir l'action de la collectivité en matière de développement durable et, également, d'éclairer notre débat d'orientations budgétaires ; donc la construction budgétaire pour l'année 2025.

Habituellement, vous aviez le rapport – une liste à la PRÉVERT - dans les documents qui étaient joints aux délibérations. Cela fait plusieurs années que nous tâtonnons sur le format afin qu'il soit le plus compréhensible possible, le plus exhaustif, sans être trop difficile à lire.

Nous avons prévu, pour ce soir, un format tout à fait novateur et, notamment, un quiz qui

permettait, du coup, d'approcher ce rapport de façon plus ludique. Malheureusement la visioconférence ne le permet pas. Néanmoins, vous propose de balayer quelques actions vues par le prisme des vulnérabilités du territoire parce que c'est sous cet angle-là que nous avons travaillé en commission.

Nous pensons notamment à la mini-tornade sur Criquebeuf et Marteau ; à l'invasion du frelon asiatique, aux questions de pollution de l'eau... Nous pensons évidemment aux inondations sur l'axe Seine ou sur nos rivières un peu plus petites ; mais aussi à l'augmentation du prix de l'énergie qui a quand même affecté de manière très sensible les habitants et nos collectivités.

Ces vulnérabilités font que nous avons l'ambition d'avoir un territoire de plus en plus résilient. J'ai voulu insister sur le travail que nous avons réalisé avec France Ville Durable et qui nous permet justement de travailler la durabilité de l'ensemble de nos projets avec la grille d'analyse qui a été largement partagée en commission et en séminaire avec l'ensemble des élus. Une grille d'analyse qui comporte quatre angles :

- la question de la sobriété,
- la question de l'inclusion,
- la question de la résilience, donc notre résistance au choc,
- et la question de la créativité.

La sobriété, c'est peut-être le versant stratégie énergie-climat de notre territoire. L'inclusion, c'est évidemment toutes nos politiques de cohésion sociale et territoriale. La résilience, j'en ai parlé tout à l'heure. Et la créativité, c'est aussi l'exemplarité, ce sont les questions de gouvernance. C'est la question de la vision intégrée que nous pouvons avoir de notre projet de territoire.

Nous sommes maintenant en capacité ou quasi en capacité, grâce à cette grille de lecture, d'analyser un peu plus finement l'ensemble des projets du territoire. Les communes peuvent s'en saisir, mais nous essayons, à notre niveau - surtout les projets structurants - d'analyser la performance en matière de développement durable des projets que nous conduisons. Je pense que c'est un point important à mettre en lumière.

Dans mon quiz, il y avait cette question : est-ce que vous savez, désormais, quel est le pourcentage d'ordures ménagères dans la poubelle par rapport à l'intégralité des déchets qu'on peut produire dans un foyer ? Nous sommes à 32 %.

Un nouveau schéma de collecte a été mis en place au 1^{er} janvier. Évidemment, Marie-Joëlle LENFANT pourrait en parler beaucoup mieux que moi, mais cela a permis la réduction de la fréquence de la collecte des déchets ménagers avec un seul passage par quinzaine dans l'habitat individuel. Évidemment, l'élargissement des consignes de tri permet de trier beaucoup plus efficacement par le bac jaune.

Nous avons également mis en place des camions-bennes électriques et adapté la carburation des autres camions-bennes à l'Oléosan ; un résidu de colza normand. Ce carburant permet de réduire de 60 % les émissions de gaz à effet de serre sur les tournées.

En résumé, une meilleure performance de tri, une baisse des quantités d'ordures ménagères résiduelles, l'amélioration de la qualité du tri, la décarbonation du service de collecte et l'amélioration du service rendu à l'usager.

Une autre action extrêmement importante porte sur la sobriété sur le territoire. Nous avons mis en place un conseiller en énergie partagée, à l'Agglo, qui peut, à votre demande, vous accompagner pour rénover les bâtiments publics et permettre davantage de sobriété. C'est un dispositif qui a eu un tout petit peu de mal à se mettre en place mais le fonds de concours « rénovation énergétique » est aujourd'hui très, très bien utilisé par l'ensemble des communes qui composent l'agglo. Sur les 60 communes, 57 ont déjà eu recours aux conseillers en énergie partagée.

Le travail du Conseiller en énergie, doublé du fonds de concours, a souvent permis une meilleure performance des travaux.

Dans le cadre de la stratégie énergie-climat, nous avons également mis en lumière l'étude de

faisabilité d'un réseau de chaleur intercommunal à Pont de l'Arche et à Gaillon. Vous savez que nous avons déjà deux réseaux de chaleur sur ce territoire. Il y a celui de la ville de Louviers et il y a celui de Gaillon avec biogaz. Ce sont des dispositifs qui permettent d'être vraiment résilients et nous souhaitons les étendre. Les études qui ont été menées sont proches d'aboutir avec, j'espère, des décisions prises pour permettre l'extension ou la création de réseaux.

Sur le photovoltaïque, c'est-à-dire sur la production d'énergie renouvelable à Martot et à Criquebeuf, des négociations sont en cours avec des développeurs. La volonté de l'agglomération est de prendre des parts au capital des sociétés de projets de développement qui devraient se conclure en 2025. C'est une orientation budgétaire forte.

Le retour sur investissement permettra, à terme, de financer aussi la sobriété. La production d'énergie renouvelable financera la sobriété.

Nous avons également une étude de méthanisation qui devrait nous permettre de valoriser les boues de stations d'épuration. Comme vous le savez, le grand éolien a été finalement abandonné à cause de contraintes techniques ; de hauteur des mâts et des pales qui sont contraintes par le radar de la base aérienne d'Evreux ; mais également par les planchers et plafonds de phases d'atterrissage ou de décollage. Dans la mesure où ce projet n'aura pas de rentabilité économique, il est abandonné.

Il faut aussi mettre le focus sur le plan haies. C'est une expérimentation en cours visant à caractériser les haies existantes pour déterminer quels seraient les débouchés qui permettraient, avec les haies existantes et leur culture, d'alimenter une chaufferie qui pourrait être construite dans le cadre du futur quartier cœur de village. Voilà autant de projets qui sont un peu novateurs et qui nous permettent d'aller toujours plus loin en matière de développement durable.

Nous voulions également mettre en lumière le développement des filières de valorisation du bois local. Nous avons la volonté d'être vraiment au plus haut niveau sur tous les projets de construction neuve avec du bois et des matériaux bio-sourcés. Il y a six projets qui ont été sélectionnés par l'Agglo comme, par exemple, la nouvelle gendarmerie de Gaillon, la salle sportive à la Haye-Malherbe. Nous sommes la seule intercommunalité Normandie à avoir signé ce pacte. Nous avons projets de développement des massifs forestiers ; notamment à la mare Asse, en forêt de bord. Notre charte forestière est assez ambitieuse. Ses actions sont d'ailleurs partagées avec le pôle métropolitain et une autre collectivité de Normandie qui nous permet de partager nos expériences et aussi d'être assez efficaces.

Je voulais aussi faire un focus sur nos agents parce que si nous décidons, orientons, derrière il faut une bonne mise en œuvre. Nos équipes techniques ont été volontaires pour créer une instance qui est porteuse et qui s'appelle le groupe OTAC. Alors non... OTAC ça n'est pas le groupe ordonnancement du temps d'activité culturelle ; ce n'est pas non plus le groupe d'organisation territoriale des agents créatifs et, encore moins, le groupe des ovnis territoriaux actifs !

C'est bien le groupe « on ente autre chose », qui permet de partager un socle sur ce qui est souhaitable et soutenable pour notre territoire en partageant les connaissances sur les transitions. Il faut se tenir à la pointe des enjeux ; mais également des connaissances. Et puis cela permet, en plus, une durabilité plus importante de nos politiques publiques tout en permettant à nos techniciens de développer des actions individuelles ou collectives. Cela démontre à la fois l'engagement de nos équipes techniques et l'exemplarité de la collectivité.

Je voudrais aussi faire un focus sur les sujets de santé et de handicap. Vous savez que nous avons créé une vice-présidence dédiée à la santé tant le sujet est important. Nous nous sommes doté d'une solide équipe de six personnes qui travaille sur ces sujets de santé et de handicap. L'accessibilité figure dans notre projet éducatif social local et nous avons choisi, ensemble évidemment, de mettre l'accent sur ce qui nous semble être un angle mort des politiques de handicap : l'accès à la culture et aux loisirs. Culture, loisirs, sport. Chargée de coopération dans l'équipe du projet éducatif social local, Noémie anime le réseau d'acteurs sur le handicap. Nous avons également une référente handicap au sein de la Direction enfance et éducation. Tout ce travail est mené en faveur de l'inclusion des personnes des enfants en situation de handicap sur

tous nos dispositifs et tous nos structures. Nous pensons en particulier aux ALSH...

Et puis, pour renforcer l'accès à la santé, nous avons désormais une médiatrice santé auprès des gens du voyage. C'est un sujet absolument majeur pour cette population. Nous avons également :

- une chargée de mission stratégie attractivité des professionnels de santé avec Mathilde
- et une conseillère technique collectivité professionnelle de santé avec Bérangère.

Je précise que l'ensemble des postes sont cofinancés ; mais sur ces deux derniers postes nous bénéficions de financement du FEDER pour accompagner à la fois collectivité professionnelle de santé sur la stratégie sur la pluridisciplinarité et bien sûr sur ce que nous pouvons développer pour attirer de nouveaux professionnels de santé sur notre territoire.

Nous aimerions mettre l'accent sur l'économie sociale et solidaire. Je parle sous le contrôle de notre collègue Jean-Jacques COQUELET qui nous a récemment présenté la politique dédiée à l'économie sociale et solidaire. Nous avons accompagné plusieurs porteurs de projets avec cette conviction qui est la nôtre qu'un territoire qui présente des difficultés est aussi un territoire intensément porteur de business ; comme nous l'avait rappelé Nicolas COLLIN lors d'une conférence au tout début du mandat précédent. C'est exactement ce prisme-là qui nous anime.

Nous avons donc relancé la démarche en 2024 et l'Agglomération a été retenue dans le cadre du programme « super incubateur ». Autrement dit, notre territoire est un très bon incubateur de projets d'économie sociale et solidaire. Pour mémoire, nous avons dans l'agglomération 205 établissements employeurs de 1 428 salariés. Cela représente 4,4 % de l'emploi salarié du territoire en 2020 - ce qui semble être pas mal - mais c'est beaucoup, beaucoup, moins que la moyenne régionale qui est de 11,1 % en 2020.

Autrement dit, il faudrait certainement que nous arrivions à battre un peu en brèche les idées reçues que nous avons sur l'économie sociale et solidaire... Ne serait que sur les associations qui font de l'insertion. C'est vraiment tout autre chose et nous allons nous employer à développer cette économie sociale et solidaire sur le territoire.

Voilà donc pour le focus sur les quelques actions que nous souhaitons vous présenter.

Mais ce que j'aimerais aussi aborder, ce soir, c'est le coût de l'inaction versus le coût de l'action ; le retour sur investissement de l'action.

Aujourd'hui, nous avons la conviction de l'intérêt de mener un budget vert dans la mesure où celui-ci nous permettrait de mieux piloter nos politiques publiques et, en conséquence, de faire des choix de manière éclairée.

Ce qui nous semble assez sûr, c'est que le coût de l'inaction est très clairement supérieur au coût de la prévention et qu'investir sur des opérations de développement durable nous permettra d'éviter des coûts qui seraient très supérieurs une fois mis devant le fait accompli.

Je vais illustrer mon propos avec quelques cas concrets... Par exemple, la piscine d'Aquaval à Gaillon est reliée au réseau de chaleur urbain de biogaz évoqué précédemment. Au moment de la hausse des coûts de l'énergie, nous avons pu continuer à acheter la chaleur qui permet de chauffer la piscine à un tarif très intéressant : nous avons dépensé 0,06 euros par kWh alors que si nous avions chauffé la piscine au gaz, c'est 0,11 euros par kWh qu'il aurait fallu déboursier.

Avoir ce réseau de chaleur alimenté par le biogaz - donc par une énergie renouvelable - nous a évité, sur l'année 2023, de déboursier 132 473 euros. Somme que nous pourrions réinvestir ailleurs - j'espère sur de la sobriété - parce que nous n'oublions jamais que les deux piliers de la stratégie énergie climat, c'est bien la sobriété et la production d'énergie renouvelable.

Ces 132 500 euros, ce n'est quand même pas une paille ! Ils peuvent éclairer nos débats sur le deuxième exemple : l'agglomération s'est inscrite dans la proposition de l'ADEME de se doter d'un schéma directeur immobilier ; ce qui nous a permis de recenser l'intégralité de notre patrimoine intercommunal, mais également de penser des scénarios qui nous permettraient d'abord de le

rationaliser et, ensuite, d'être plus sobre en énergie en menant, des travaux d'isolation.

La particularité de notre intercommunalité est de posséder un patrimoine relativement jeune comparé aux communes ont parfois un patrimoine très ancien. Pour autant, il y avait clairement des marges de manœuvre et nous avons recruté un économiste de flux en 2022 - dont le poste est d'ailleurs financé à 50 % - qui a permis des économies très importantes.

Grâce à son savoir-faire et environ 6 000 € d'investissement en matériel technique cela nous a permis, en 2023, de faire 95 000 euros d'économies d'énergie et de mobiliser des aides - notamment de la valorisation de certificats d'énergie - pour 58 385 euros. Entre 2021 et 2024, rien que sur le siège de l'agglo, cela représente 40 % de consommation en moins. C'est significatif !

Voilà. Si ce rapport si peut éclairer les débats qui vont suivre sur les orientations budgétaires je pense que ce sera une bonne chose. En attendant, grâce à ce type d'exemple, nous cherchons à construire un budget vert qui puisse réellement nous éclairer.

Nous aurions également voulu vous montrer l'impact de notre politique en matière d'eau comparée aux autres collectivités du département. Aujourd'hui, l'Agglo est le territoire où l'accès à l'eau en termes de quantité, en termes de qualité et, aussi, en termes de maîtrise des coûts est la plus réussie. Il y a certainement des marges de progression, mais c'est grâce aux investissements très importants sur le cycle de l'eau que nous parvenons à sécuriser notre territoire sur ce sujet-là » indique-t-elle.

Après avoir remercié Madame TERLEZ « pour cette présentation à la fois très claire, très dynamique, très bien illustrée et qui balaye toute une série de sujets importants » Monsieur LEROY indique que Monsieur JACQUET a posé une question sur l'extension de la compétence de l'Agglo en termes de réseau de chaleur.

« L'extension figure parmi les priorités de 2025, explique Monsieur LEROY. Nous avons un réseau de chaleur sur Gaillon/Le Val d'Hazey et nous pourrions très bien élargir cela sur notre territoire. Il faudra en discuter avec Louviers qui a déjà un réseau de chaleur. Je sais que Richard JACQUET a également ce sujet en tête dans le cadre des projets de développement et de réaménagement du centre-ville de Pont de l'Arche. C'est un sujet sur lequel il va falloir trancher assez vite afin de le prendre en considération dans les futurs travaux » indique-t-il.

Madame SANCHEZ s'exprime à son tour :

« Merci beaucoup Anne - et les services - pour cette présentation richement illustrée. Vous avez parlé du sujet de l'eau pour lequel l'Agglo a été pionnière. Paru aujourd'hui, un rapport interministériel indique qu'il faudrait passer en agriculture biologique tous les captages pour éviter les surcoûts sur les factures et la mise en péril de l'eau potable. On ne peut que saluer la volonté qui fut la nôtre depuis toutes ces années.

Je note également que la notion encore peu connue aujourd'hui de limite planétaire, qui nous a été présentée en commission des transitions et qui nous alerte sur le fait qu'on a déjà franchi six des limites qui nous permettent de continuer à vivre sur cette terre, figure dans le rapport.

Je salue aussi l'idée de faire un budget vert où on verrait les bénéfices et les coûts en les mettant les uns en face des autres. Il faut vraiment que nous progressions sur le fait d'avoir, d'un côté, des avancées en matière de sobriété et, en même temps, de continuer un peu le « business as usual » avec toujours un même développement économique dont on ne conditionne pas vraiment toutes les émissions, les externalités et, notamment dans les limites planétaires.

Nous avons le changement d'affectation des sols, par exemple. François CHARLIER présentera, tout à l'heure, le schéma des carrières. Sur ce sujet, nous sommes vraiment dans un schéma à l'ancienne où on imagine que nous allons continuer à bétonner, à consommer par habitant plus de 5 tonnes par an, à continuer à produire dans l'Eure 4 fois plus de granulats que nous n'en consommons...

Ce n'est pas raisonnable. C'est un schéma ancien. D'un côté nous prônons la haute qualité de vie,

nous défendons le paysage, le patrimoine naturel et, de l'autre côté, nous dévastons notre vallée de Seine... Je n'irai pas plus loin mais je regrette ces contradictions toujours actuelles.

Si nous voulons vraiment avoir une grille de lecture et un budget vert il faudra vraiment être cohérent sur ce que cela coûte en argent mais aussi en carbone et en empreinte sur les limites planétaires » insiste-t-elle.

Aucune question ni remarque n'étant formulée sur le rapport de développement durable, Monsieur LEROY ouvre la présentation du rapport d'orientations budgétaires :

« Résilience, Exigence et bienveillance : l'Agglo prend les mesures pour s'adapter au PLF et respecter le pacte fiscal et financier avec les communes.

J'ai voulu un format élargi de la séance de ce DOB pour deux raisons : la gravité de la situation financière de notre pays et la nécessité d'un débat approfondi qui en découle.

Tout le monde connaît l'état catastrophique des finances de la France, la montant colossal de la dette qui ne cesse d'augmenter sans contrôle et le sursaut collectif indispensable pour ne pas finir dans les mains du FMI comme la Grèce.

Avec le projet de loi de finance (PLF) 2025, l'Etat demande beaucoup d'efforts aux collectivités locales ; même si elles ne sont pas les principales responsables de la dette publique et qu'elles sont, avec les entreprises, créatrices de richesse. Cela me fait penser aux sièges sociaux des grandes entreprises parisiennes qui demandent tous les jours des efforts aux usines de production mais qui continuent, malgré tout, de vivre sur un train de vie dispendieux !

Tout cela dans un climat économique national qui s'assombrit avec le déferlement de vagues de licenciement dans les grands groupes automobiles et leurs sous-traitants et dans un climat international d'affrontement dans plusieurs régions du monde qui affecteront les entreprises exportatrices, nombreuses sur le territoire.

Le budget que je vous propose répond aux exigences du PLF qui impacte notre autofinancement de plus de 20 %, mais qui ne remet pas en cause le soutien aux communes : ce budget respecte intégralement le pacte fiscal et financier. Il continue à investir pour le développement économique durable de notre territoire, pour son attractivité ; mais aussi pour le bien-être et l'épanouissement des habitants.

La santé financière que nous avons construite au fil des ans (avec des recettes propres qui nous sortent de la dépendance totale de l'Etat) permet d'absorber les 3 millions d'efforts imposés par le PLF 2025 :

- 1,5 million de prélèvement sur nos recettes ;
- 1 Million de baisse de FCTVA ;
- 500 K€ de hausse de la part employeur sur les salaires de agents ;
- et le gel de la compensation de la CVAE qui va nous impacter pour les 3 prochaines années, au moins.

A ma demande, les services ont travaillé depuis juin sur l'élaboration d'un rapport d'orientations budgétaires exhaustif : données démographiques et économiques, comparaison avec les territoires voisins, évolution des effectifs et de la masse salariale, montant de notre dette publique du Budget Principal et celui la dette commerciale des budgets annexes, indicateurs de revenus des habitants et des ressources de nos communes... En tout, une centaine de pages passionnantes condensant le travail considérable mené par les Directeurs et les Vice-présidents que je tiens à féliciter.

Ce budget 2025 contiendra intacte l'aide aux communes via la DSC, les fonds de concours thématiques, l'ingénierie pour les permis de construire et les marchés publics entre autre. Je n'ai pas voulu rogner sur ces dispositifs au moment où les communes vont être impactées par l'augmentation de la CNRACL et la baisse des aides de l'Etat, de la Région et du Département.

Dans un contexte contraint, ce budget cible les investissements qui créent emplois et ressources pour le territoire, qui accompagnent la transformation de l'économie productive avec la décarbonation des industries, la production d'énergies renouvelables, l'économie circulaire qui rend plus sobre et l'ESS qui favorise la cohésion sociale et l'emploi non délocalisable.

Nous amplifions le poids de l'économie résidentielle avec des programmes immobiliers publics et privés qui anticipent les évolutions démographiques : vieillissement, baisse de la natalité, familles monoparentales, besoins des jeunes ménages salariés qui veulent se rapprocher de leur lieu de travail et réduire leur facture de déplacements journaliers et créent des emplois locaux non délocalisables.

L'autre volet de l'économie résidentielle c'est le tourisme : tourisme d'affaire (Hub expo et congrès, 27 structures de toute natures pour séminaires), le tourisme patrimonial (Château de Gaillon, baillage de Pont de l'Arche et tout le patrimoine vernaculaire de nos communes), le tourisme de pleine nature (Seine à Vélo, base de loisirs de Léry-Poses, nos rivières et nos forêts) complétée par notre offre sportive avec les organisations renommées du Marathon, du Triathlon, des trails et de l'Affluente.

Mais pour devenir une destination touristique il faut des lits. « Pas de lits, pas de touristes ! » nous disent les professionnels. Mais les chiffres s'améliorent : les hébergeurs touristiques ont augmenté de 50 % en 5 ans, améliorant parallèlement les recettes de l'office de tourisme. Mais il faut aller plus loin ! Avec la mission confiée à Delphine BUTELET, nous allons chercher des investisseurs pour renforcer notre capacité hôtelière à Gaillon, Louviers, Val de Reuil, Pont de l'Arche, Léry-Poses ainsi que des hébergeurs insolites privés dans nos communes rurales.

Tous ces investissements auront un impact positif sur le commerce local, sur les artisans et les entreprises de services. Ils auront un impact positif évident pour les habitants de nos communes, embellies et végétalisées.

Ce budget renforce les services à la personne avec les équipes des accueils de loisirs, les aides aux personnes âgées, l'accompagnement des personnes en situation de handicap et le soutien à la parentalité.

La grande nouveauté 2025 est l'arrivée de l'école de musique Erik Satie de Pont de l'Arche et celle de Louviers dans le conservatoire intercommunal, où chacun améliore sa pratique personnelle qui va, à son tour, améliorer l'ensemble de l'orchestre. Elle enrichira l'offre culturelle du territoire.

Nous prévoyons des équipements sportifs là où il en manque ; sur le plateau du Neubourg en particulier.

Nous rationalisons les solutions de mobilités en supprimant celles qui ne marchent pas et amplifiant celles qui fonctionnent. Jean-Pierre DUVÉRE vous en dira plus.

Pour la voirie, nous maintiendrons l'effort considérable d'y consacrer 50 % de notre auto financement pour l'entretien, la sécurité et les aménagements qualitatifs indispensables.

Nous continuerons à investir dans le grand cycle de l'eau :

- pour augmenter les performances de notre réseau d'eau potable et l'interconnectivité des réseaux pour en garantir la qualité ;*
- en investissant pour lutter contre les inondations et le ruissèlement en général et dans la Vallée de l'Oison en particulier.*

Nous pourrions continuer à investir si nous sommes capables de stabiliser nos dépenses de fonctionnement pour dégager l'auto-financement afin de capter des subventions de nos partenaires et limiter le recours à l'emprunt.

Les dépenses de fonctionnement

La dynamique historique de nos recettes fiscales de 4 à 5 % par an ces dernières années se trouve réduite à 1,5 - 2 % par an pour les trois prochaines années ; ce qui nous oblige à être encore plus vigilants sur nos dépenses de fonctionnement.

J'ai demandé à chaque Vice-président et chaque Directeur d'analyser chaque dépense de fonctionnement (chapitre 011) en prévision du BP 2025 qui sera présenté le 19 décembre ; de manière à tenir compte des ponctions de l'Etat et de l'augmentation de la masse salariale impactée à hauteur de 500 K€ par la hausse de 4 points du taux de cotisation employeur de la CNRACL.

L'évolution des effectifs (+ 38 agents) est liée essentiellement à l'intégration des professeurs de l'école de musique Erik Satie et de l'école de musique de Louviers ; couverte par le transfert de charge la première année. Nos effectifs permanents passeront donc de 450 à 490 en 2025.

De façon systématique, le remplacement de chaque départ en retraite ou volontaire est examiné avec soin dans chaque Direction.

Du côté des recettes, l'implantation de nouvelles entreprises ces dernières années et les recettes de locations nous permettront de générer une croissance de 1,5 à 2 % par an alors qu'elle sera gelée dans beaucoup de territoires.

Le contrat de territoire

Suite à la décision de la Région de diminuer de 15 % sa contribution à tous les contrats de territoire, (soit pour l'Agglomération 2 M€ en moins sur 12 M€), nous répartirons les efforts équitablement en recherchant l'efficacité maximum pour éviter de perdre encore plus d'argent. En effet, il n'y aura pas de clause de revoyure et tout programme non réalisé dans le temps imparti sera perdu pour tout le territoire.

Le Conseil départemental, quant à lui, a confirmé le maintien de ses aides au niveau qui a été acté dans la maquette ; c'est-à-dire 8 M€.

Nous attendons le retour de l'Etat en ce qui concerne ses contributions au plan vélo et au fonds vert, qui semblent être remises en cause partiellement.

Ces financements couplés à notre autofinancement et à un besoin d'emprunt limité nous permettront de continuer d'investir dans l'économie productive, dans l'économie résidentielle - y compris le tourisme - dans les énergies renouvelables, la revitalisation de friches industrielles, la valorisation du patrimoine, la protection de nos ressources, de nos habitants et de la biodiversité.

Les orientations budgétaires de l'Agglomération Seine-Eure pour l'année 2025 sont tout à la fois résilientes, exigeantes et bienveillantes pour les communes qui composent notre territoire.

Tout ceci est encore très mouvant. J'étais, ce midi, au congrès des maires de France et, de l'avis général, il y aura sûrement des ajustements. Pour le moment, ce que va nous présenter Jean-Marie, c'est quand même la vision la plus pessimiste... Et s'il y a des bonnes nouvelles nous les intégrerons lors du vote de la décision modificative numéro 1.

En tout cas, j'ai voulu que l'on maintienne notre calendrier avec cette séance consacrée au débat d'orientations budgétaires suivi par le vote du budget, le 19 décembre ; de manière à ce que nous soyons prêts à fonctionner au 1^{er} janvier 2025 comme nous l'avons toujours fait.

Voilà, merci pour votre attention. J'ai été un petit peu long mais je vais tout de suite passer la parole à Jean-Marie qui va nous montrer les grands chiffres. Et puis, ensuite, le débat sera ouvert et chacun pourra prendre la parole » indique-t-il.

A l'aide d'un diaporama, Monsieur LEJEUNE présente de manière synthétique les données importantes de ce rapport d'orientations budgétaires.

PLF 2025, les mesures examinées

Mesure 1 : Constitution d'un fonds de réserve (art. 64 du PLF)

Contribution :

Un prélèvement maximum de 2 % des recettes réelles de fonctionnement des collectivités dont les dépenses réelles de fonctionnement dépassent 40 millions d'euros en 2023.

Coût de la mesure pour l'agglomération = 1,5 M€

3

PLF 2025, les mesures examinées

Mesure 2 : CNRACL

Augmentation progressive de 2025 à 2027 des taux de cotisations employeurs territoriaux à la CNRACL, avec une première hausse de 4 points d'indice en 2025, soit plus de (+) 10% d'augmentation.

Coût de la mesure pour l'agglomération = 0,5 M€

4

PLF 2025, les mesures examinées

Mesure 3 : Dynamique TVA

- Prise en compte pour valeur de référence de l'année précédente, en lieu et place de celle de l'année en cours.
- Cette mesure garantit la stabilité des transferts de TVA aux collectivités locales en 2025.
- Elle permet également une participation des collectivités locales à l'effort d'assainissement des comptes publics, en gelant la dynamique de la TVA pour l'exercice 2025.

Coût de la mesure pour l'agglomération = 1,0 M€

5

o **PLF 2025, les mesures examinées**

Mesure 4 : FCTVA

o **Dépenses d'investissement**

Le taux de FCTVA passe de 16,404% à 14,85% pour les dépenses éligibles, pour tous les versements effectués à compter du 1er janvier 2025, **soit une baisse de (-) 10% du produit.**

Coût de la mesure pour l'agglomération = 0,6 M€

o **Dépenses de fonctionnement**

Les dépenses de fonctionnement ne sont plus éligibles au FCTVA à compter du 1er janvier 2025.

Coût de la mesure pour l'agglomération = 0,1 M€

Seine Eure en Normandie

Comparatif

o **L'épargne nette**

o **Les dépenses d'investissement**

o **L'encours de dette**

7

o **La Population**

2023	EPCI	Pop Insee	2022	EPCI	Pop Insee
	Métropole Rouen Normandie	503 772		Métropole Rouen Normandie	501 431
	CU Caen la Mer	277 042		CU Caen la Mer	275 077
	CU Le Havre Seine Métropole	268 985		CU Le Havre Seine Métropole	271 215
	CA du Cotentin	182 798		CA du Cotentin	183 572
	CA Evreux Portes de Normandie	113 258		CA Evreux Portes de Normandie	112 624
	CA Seine-Eure	105 168		CA Seine-Eure	105 371
	Seine Normandie Agglomération	84 671		Seine Normandie Agglomération	84 514
		1 535 694			1 533 804
	population normande	3 466 831		population normande	3 558 517

8

○ L'épargne nette

Rang	EPCI	2022		2023	
		Montant (M€)	€ par hab	Montant (M€)	€ par hab
1	CA Evreux Portes de Normandie	4 517	40	25 891	229
2	CU Caen la Mer	28 681	104	57 745	208
3	CA Seine-Eure	22 041	209	20 652	196
4	CU Le Havre Seine Métropole	54 383	201	46 250	172
5	Métropole Rouen Normandie	29 584	59	58 151	115
6	CA Seine Normandie Agglomération	5 183	61	4 543	54
7	CA Lisieux Normandie	4 220	56	3 490	47

9

○ Les dépenses d'investissement

Rang	EPCI	2022		2023	
		Montant (M€)	€ par hab	Montant (M€)	€ par hab
1	CU Le Havre Seine Métropole	97 989	361	151 942	565
2	CU Caen la Mer	122 364	445	149 919	541
3	CA Seine-Eure	61 665	585	53 604	510
4	Métropole Rouen Normandie	221 206	441	250 589	497
5	CA Evreux Portes de Normandie	38 454	341	55 627	491
6	CA Lisieux Normandie	9 741	130	12 064	161
7	CA Seine Normandie Agglomération	8 409	99	12 011	142

10

○ L'encours de dette (1)

Rang	EPCI	2022		2023	
		Montant (M€)	€ par hab	Montant (M€)	€ par hab
1	CA Evreux Portes de Normandie	211 587	1879	232 009	2049
2	CU Caen la Mer	414 796	1508	433 922	1566
3	CU Le Havre Seine Métropole	316 986	1169	348 407	1295
4	CA Seine-Eure	119 413	1133	118 709	1129
5	Métropole Rouen Normandie	456 258	910	526 989	1046
6	CA Seine Normandie Agglomération	35 964	426	32 960	389
7	CA Lisieux Normandie	19 165	255	24 162	323

11

o L'encours de dette (2)

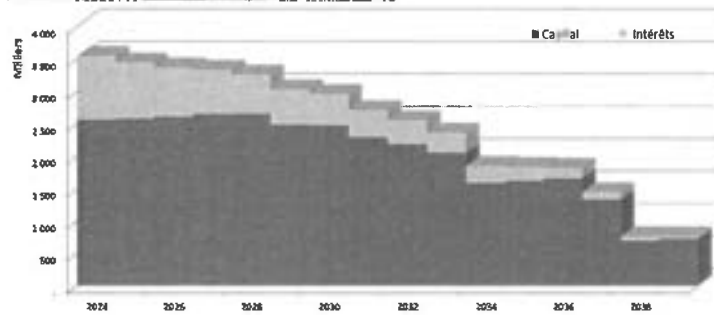
Les données générales de Seine Eure au 1^{er} janvier 2025 :

Capital restant dû au 01/01/2025	111 422 334
Dettes Publiques	29 580 241
Dettes Commerciales	81 842 093
Dont lotissements	1 071 914
Taux d'intérêt moyen (prévisionnel)	2,84%
Durée vie moyenne	9 ans et 6 mois
Durée résiduelle	17 ans et 4 mois
Nombre de contrats	116

Objectif 2025 : Gel du stock de dette

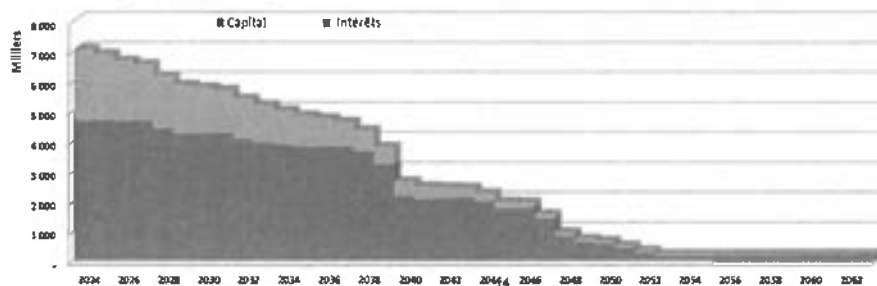
Année	Capital restant dû	Intérêts	Total	Capital restant dû	Intérêts	Total
2024	111 422 334	3 122 211	114 544 545	111 422 334	3 122 211	114 544 545
2025	111 422 334	3 122 211	114 544 545	111 422 334	3 122 211	114 544 545
2026	111 422 334	3 122 211	114 544 545	111 422 334	3 122 211	114 544 545
2027	111 422 334	3 122 211	114 544 545	111 422 334	3 122 211	114 544 545
2028	111 422 334	3 122 211	114 544 545	111 422 334	3 122 211	114 544 545
2029	111 422 334	3 122 211	114 544 545	111 422 334	3 122 211	114 544 545
2030	111 422 334	3 122 211	114 544 545	111 422 334	3 122 211	114 544 545
2031	111 422 334	3 122 211	114 544 545	111 422 334	3 122 211	114 544 545
2032	111 422 334	3 122 211	114 544 545	111 422 334	3 122 211	114 544 545
2033	111 422 334	3 122 211	114 544 545	111 422 334	3 122 211	114 544 545
2034	111 422 334	3 122 211	114 544 545	111 422 334	3 122 211	114 544 545
2035	111 422 334	3 122 211	114 544 545	111 422 334	3 122 211	114 544 545
2036	111 422 334	3 122 211	114 544 545	111 422 334	3 122 211	114 544 545
2037	111 422 334	3 122 211	114 544 545	111 422 334	3 122 211	114 544 545
2038	111 422 334	3 122 211	114 544 545	111 422 334	3 122 211	114 544 545
2039	111 422 334	3 122 211	114 544 545	111 422 334	3 122 211	114 544 545
2040	111 422 334	3 122 211	114 544 545	111 422 334	3 122 211	114 544 545

Profil d'extinction de la dette publique
Ratio de désendettement = 2 ans



Année	Capital restant dû	Intérêts	Total	Capital restant dû	Intérêts	Total
2024	81 842 093	4 672 295	86 514 388	81 842 093	4 672 295	86 514 388
2025	81 842 093	4 688 468	86 530 561	81 842 093	4 688 468	86 530 561
2026	77 153 624	4 685 347	81 838 971	77 153 624	4 685 347	81 838 971
2027	72 488 288	4 692 515	77 180 803	72 488 288	4 692 515	77 180 803
2028	67 796 411	4 712 549	72 508 960	67 796 411	4 712 549	72 508 960
2029	63 084 752	4 759 145	67 843 897	63 084 752	4 759 145	67 843 897
2030	59 150 577	4 792 130	63 942 707	59 150 577	4 792 130	63 942 707
2031	54 898 447	4 788 304	59 686 751	54 898 447	4 788 304	59 686 751
2032	50 630 241	4 765 184	55 395 425	50 630 241	4 765 184	55 395 425
2033	46 561 060	4 762 107	51 323 167	46 561 060	4 762 107	51 323 167
2034	42 620 958	4 768 075	47 389 033	42 620 958	4 768 075	47 389 033
2035	38 724 879	4 781 104	43 505 983	38 724 879	4 781 104	43 505 983
2036	34 912 441	4 792 135	39 704 576	34 912 441	4 792 135	39 704 576
2037	31 085 545	4 800 910	35 886 455	31 085 545	4 800 910	35 886 455
2038	27 256 656	4 815 614	32 072 270	27 256 656	4 815 614	32 072 270

Profil d'extinction de la dette commerciale

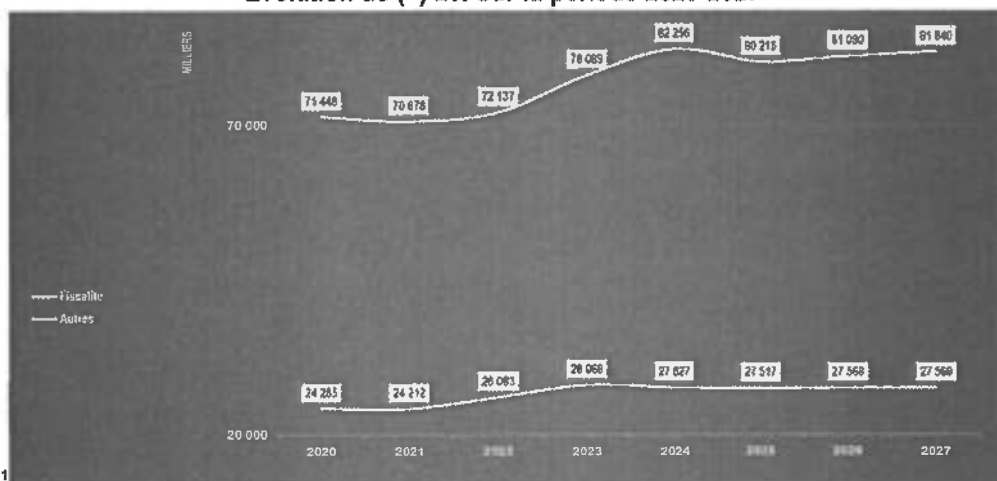


Les évolutions sur le Budget Principal 2025

- Les ressources courantes
- Les dépenses courantes
 - L'épargne nette
 - Le besoin d'emprunt

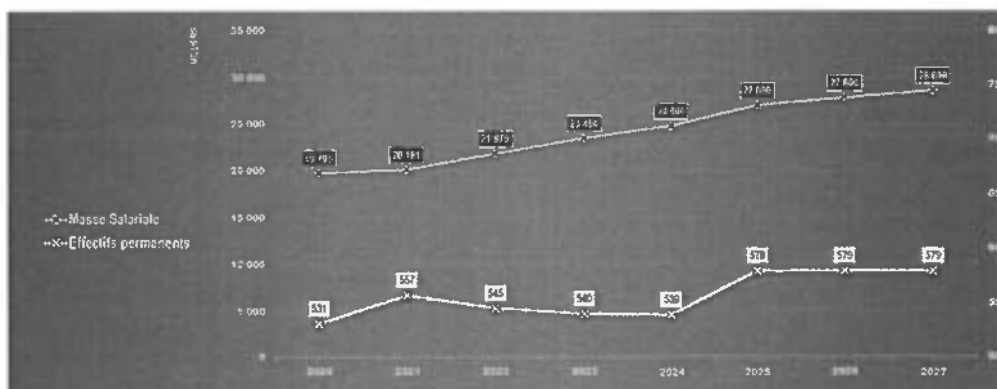
15

Fiscalité,
Evolution de (+) 15% sur la période 2020-2024
Évolution de (+) 2% sur la période 2025-2027



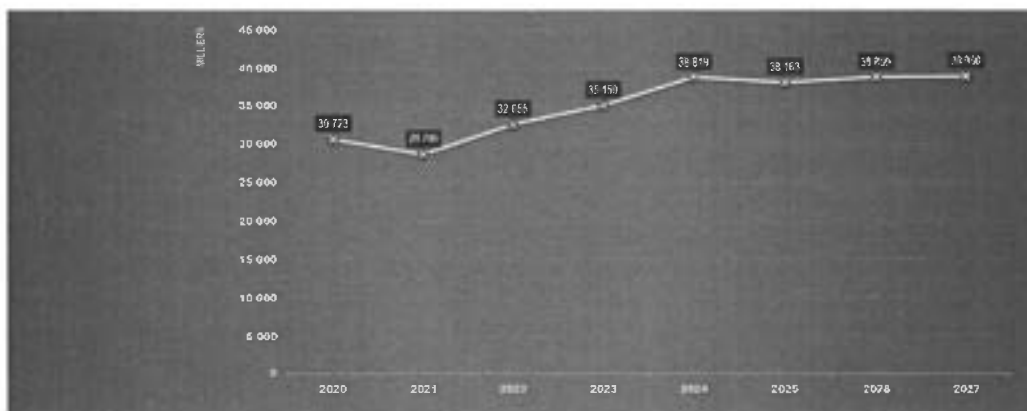
1

Masse Salariale,
Evolution en € de (+) 44%
Evolution des Effectifs Permanents de (+) 6%



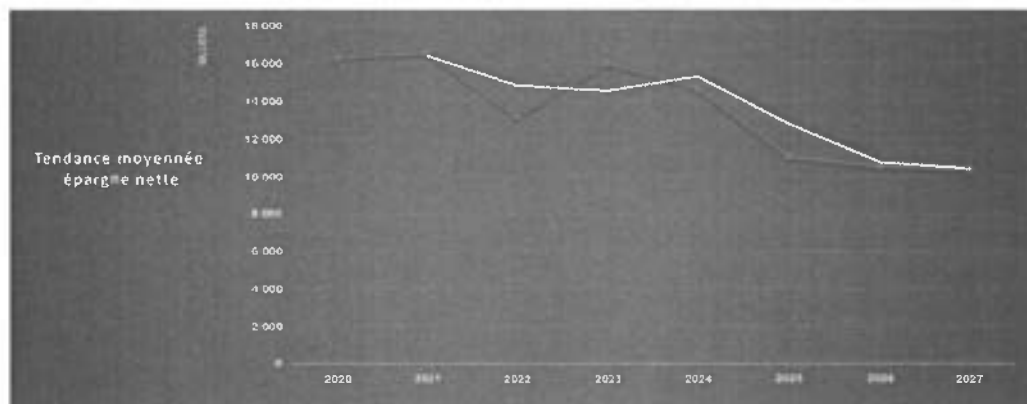
17

**Autres Charges,
Evolution de (+) 27% sur la période**

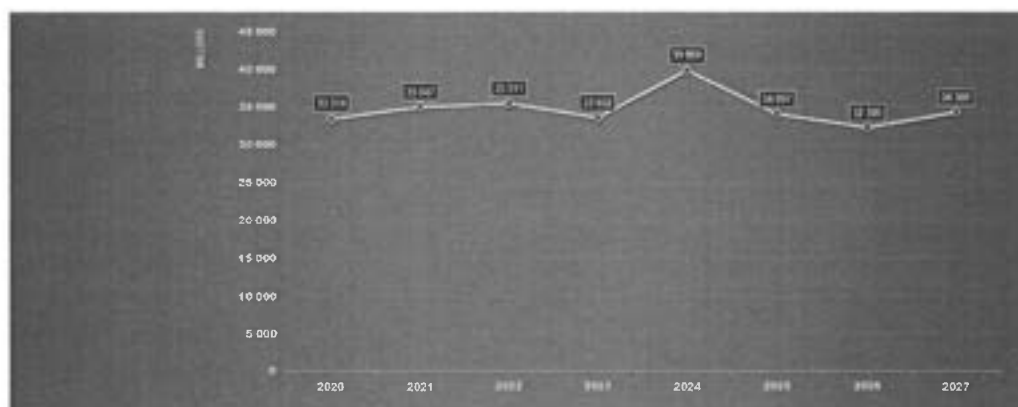


18

**Epargne Nette,
Moyenne de 15 M€ sur la période 2020-2024
Moyenne de 11 M€ sur la période 2025-2027**



**Dépenses d'investissement, 278 millions sur la période,
soit environ 35 millions/an**



20

Au terme de cette présentation, Monsieur LEROY invite Monsieur DUVÉRE à présenter les
15/69

Accusé de réception en préfecture
027-200089456-20241216-CRC1124-AR
Date de télétransmission : 16/12/2024
Date de réception préfecture : 16/12/2024

orientations en matière de mobilités. Ce dernier indique :
« Mesdames, Messieurs, chers collègues.

Avant le projet de loi de finances de l'Etat :

Les éléments financiers présentés dans la première partie de la note décrivent le budget prévisionnel 2025 de la mobilité avant la divulgation du projet de loi de finances de l'Etat et que l'agglomération Seine-Eure ne mesure son impact sur son propre budget.

En section de fonctionnement, les principaux postes de dépenses au BP 2025, sont les suivants :

- 12 800 000 € de DSP ;
- 900 000 € de droit de charges compensation transport scolaire Région ;
- 900 000 € de charges à caractère général comme les études PDM, gestion des abris et les services de covoiturage.

Les 12,8 M€ relatifs aux charges d'exploitation intègrent l'avenant 1 ainsi que l'actualisation du contrat. De 2025 à 2027, les charges d'exploitation vont augmenter selon le taux d'actualisation. Les trajectoires envisagées par l'exploitant sont sur une base de 5 % d'augmentation chaque année ; soit un montant de charges estimé à environ 14 M€ en 2027 pour un budget global de fonctionnement en 2027 de l'ordre 16 M€. La baisse des charges d'exploitation relatives à la diminution du coût d'exploitation du parc de véhicules avec l'intégration de véhicules électriques est en cours de chiffrage par l'exploitant. Elle devra être retranchée au coût supporté par la collectivité.

Les recettes prévues relèvent :

- 11 200 000 € de versement mobilité ;
- 2 650 000 € de remboursement de la ligne E1 par la Métropole Rouen Normandie et de subvention au transport scolaire de la Région Normandie (2,550 M€) ;
- 1 157 000 € de recettes commerciales de la DSP.

Pour les recettes de fonctionnement en 2026 et 2027, il convient de prendre l'hypothèse d'une augmentation de 5 % par an du versement mobilité soit un VM à 12,3 M€ en 2027.

En section d'investissement, les principaux postes de dépenses sont les suivants :

- 1 600 000 € de renouvellement du parc avec des bus électriques ;
- 200 000 € d'abris bus.

Afin de compenser le surcoût d'investissement lié à l'acquisition de bus électriques, nous réduisons le nombre d'acquisitions de bus tel que le contrat le prévoyait (nous passons de 9 à 7) en acceptant d'augmenter légèrement l'âge moyen du parc (qui est faible à 6,5 ans).

A l'avenir, le budget d'investissement va évoluer avec le basculement de la flotte de bus en électrique. Il est à prévoir :

- En 2026 : 1 200 000 € d'achat de bus et 600 000 € d'infrastructures et génie civil pour les bornes de recharge pour bus électriques au dépôt + réseau.
- En 2027 : 600 000 € d'achat de bus

En 2025, il y a une subvention de 1,3 M€ du budget principal au budget annexe transport pour atteindre l'équilibre.

Après le projet de loi de finances

Sur les dépenses de fonctionnement, un effort financier de 200 k€ a été réalisé en supprimant les frais de fonctionnement du service de Covoit'ici ; conformément aux décisions prises dans le cadre du pôle métropolitain suite à l'analyse des très faibles résultats de fréquentation.

A titre d'information, nous constatons un financement de 3 500 voyages/an pour 140 k€ de charges d'exploitant quand, dans le même temps, nous comptabilisons 90 000 voyages/an via le système biablar daily pour 170 k€/an de charges. Nous faisons donc le choix de maintenir le service biablar daily.

Nous baissons également de 100 k€ l'enveloppe dédiée à l'entretien des abribus pour arriver à 75 k€ au lieu des 175 k€ initialement prévus. Le prestataire ne donne pas satisfaction et des pistes d'économies sont en cours de réflexion au sein du service mobilités.

A noter que concernant le plan vélo, comme vous le rappellera Jacky au niveau des infrastructures, l'agglomération maintient son ambition de faire du vélo un axe majeur de sa politique mobilité. Néanmoins, les déclarations récentes de l'Etat sur son potentiel désengagement du financement des nouvelles infrastructures cyclables, à travers le fond de mobilités actives, impacte directement l'agglomération Seine-Eure ; puisque nous sommes lauréats de l'appel à projet territoires cyclables avec une enveloppe dédiée de 3 M€. Il nous faut donc poursuivre notre politique de développement des aménagements cyclables, mais avec une approche prudente, c'est-à-dire pas au rythme tel qu'initialement identifié lors de l'adoption du plan de vélo qui visait 25M€ sur 10 ans soit 2,5M/an. Ici nous proposons un budget de 1 M€/an.

Quant à la Maison de la mobilité, nous avons capté toutes les aides possibles et la somme de 450 k€ correspondant aux travaux est budgétée. Elle ouvrira comme prévu en mars 2025 avec, à venir, l'implantation de la billetterie SEMO. Concernant cette maison, il faudra prévoir un budget d'achat pour l'acquisition de vélos chaque année en fonction de la demande et du renouvellement de la flotte ; le montant pouvant varier entre 100 et 200 k€ en fonction du nombre de vélos. Les recettes associées sont prévues à hauteur de 126 k€ par un financement Région. Nous continuerons de travailler avec IFAIR.

Nous maintiendrons le prix unitaire du billet à 1€ comme c'est le cas depuis 10 ans.

En résumé, nous mettons l'argent où cela fonctionne et nous supprimons ce qui ne fonctionne pas. Ma feuille de route étant depuis 10 ans qu'un euro dépensé doit-être un euro justifié ».

Cette présentation fait réagir Madame LÉGER :

« J'ai une question sur les abribus. Si la forme et la matière choisie sont très design et plutôt sécurisantes ; il s'avère que les abribus sont régulièrement abîmés. L'agglomération fait son travail et change les parties cassées. A Léry, il y a une rue où les abribus sont cassés au moins 3 à 4 fois par an.

Je me posais donc la question de trouver une autre forme ou une autre matière d'abribus - peut-être un peu plus résistante - et qui permettrait, là aussi, de faire des économies dans le temps »...

« Je partage totalement cet avis, répond Monsieur DUVÉRE. Les abribus sont en verre pour une raison toute simple : la loi nous oblige d'avoir des abribus où le conducteur puisse voir les passagers qui patientent à l'intérieur de l'abribus. Nous ne pouvons pas avoir des abribus qui soient fermés.

Il fut un temps où nous avons mis en place des abribus avec des sortes de « grillages » sur les côtés. Marc-Antoine JAMET m'avait fait remarquer qu'on mettait ses habitants en cage... Evidemment, cela nous avait choqué et nous avons tenu compte de son avis en supprimant cette matière grillagée qui était peut-être mal adaptée... Nous avons également essayé de mettre des verres incassables.

Ceci étant, nous sommes tenus par le code des marchés publics et des offres qui nous sont fournies. Quoi qu'il en soit, je prends en compte cette remarque qui est pertinente.

Je disais tout à l'heure que nous avons diminué le budget parce que nous ne sommes pas satisfaits de l'entretien des abribus qui n'est pas réalisé correctement. Nous avons convoqué les entreprises chargées de cet entretien et leur avons fait comprendre notre fort mécontentement. Je disais également, dans mon rapport, que nous envisageons une autre solution en liaison avec le délégataire : nous pourrions peut-être prendre à notre charge, dans la délégation de services publics, l'entretien de ces abribus avec le délégataire. Notre délégataire faisant aussi de l'insertion sociale ; nous examinons s'il serait possible d'employer des jeunes, en niveau d'insertion sociale, chargés de nettoyer ces abribus ».

Invité par Monsieur LEROY à faire le point sur les orientations budgétaires en matière de voirie, Monsieur BIDAULT indique :

« Le budget de fonctionnement s'élève à 1,06 M€ avec les principaux postes de dépenses suivants :

- 350 k€ de marché de désherbage.
- 220 k€ de dépenses de marquage et de signalisation verticale.
- 205 k€ de dépenses courantes liées à l'entretien des voiries.
- 100 k€ de frais d'entretien du matériel.

A l'avenir, le budget de fonctionnement ne devrait que peu évoluer.

Les principaux postes de dépenses en section d'investissement, sont de 8 M€ ; soit 10,9 millions d'euros auquel on soustrait 2,9 M€ de recette au budget 2025 :

- 2,1 M€ de travaux d'entretien (enveloppe passée de 3,5 M € à 2,1 M€).
- 6,05 M€ de travaux neufs (1 836 000 € pour la place de la porte de l'eau, à Louviers, et 1, 284 M€ sur rue du Général Riberpray à Gaillon et le reste des opérations ventilé sur 20 communes).
- 800 k€ sur les ouvrages d'art (600 k€ pour les travaux sur l'ouvrage de Cailly et lancement d'études sur plusieurs autres ouvrages).
- 1 M€ sur les pistes cyclables (1,6 M€ avant arbitrage pour commission).
- 350 k€ de renouvellement du matériel.

Le budget voirie doit suivre la trajectoire de dépenses nettes (dépenses – recettes) qui représente 50 % de la capacité d'autofinancement de l'Agglomération Seine-Eure.

En l'état actuel des arbitrages, les dépenses nettes 2025 des investissements sur la voirie représentent 8 M€ car 2,9 M€ de recettes sont prévues en 2025. Ce budget traduit également la volonté forte de l'agglomération de réaliser des aménagements cyclables pour promouvoir les mobilités douces et l'usage du vélo. A ce titre, le plan vélo a été adopté et prévoit, à terme, la réalisation d'infrastructures cyclables pour atteindre en vitesse de croisière un investissement annuel estimé à 2,5 M€.

Pour la période 2026 – 2027 :

La part réservée à la voirie dans le budget peut être maintenue au niveau actuel mais l'augmentation du budget consacré aux pistes cyclables (passage progressif de 1M€ à 2,5 M€) pourrait avoir un impact sur le budget global. Tout ne sera pas compensé par la perception des subventions associées. L'effort financier consacré chaque année aux aménagements cyclables sera à déterminer pour 2026 et 2027.

Concernant les travaux d'entretien, nous avons adapté les techniques d'entretien en fonction des typologies de voirie (intensité du trafic, type de véhicule, enjeux de sécurité, etc...) de manière à ne plus avoir recours systématiquement à des enrobés mais déployer, lorsque c'est adapté, des techniques de type enrobé coulé à froid ou enduit superficiel d'usure. Grâce à cette approche nous avons réussi à contenir l'enveloppe d'entretien tout en assurant correctement l'entretien de notre patrimoine routier.

Les principales sources de recettes d'investissement au budget 2025 sont :

- 1,6 M€ de recettes liées au contrat d'agglomération + participation des communes aux projets d'aménagement de voirie (32,5 %).
- 330 k€ de financement de l'Etat pour les ouvrages d'art.
- 1,050 M€ de financement Etat pour les pistes cyclables.

Après projet de loi de finances

Le projet de loi de finances impacte directement les recettes de l'agglomération et réduit sa capacité d'autofinancement. Le budget voirie doit donc être revu de manière à tenter d'atteindre à peu près 50 % de la capacité d'autofinancement de l'Agglomération Seine-Eure.

Il est donc proposé un budget d'investissement de 6,5 M€ net soit 9,4 M€ de dépenses auxquelles on soustrait 2,9 M€ de recettes. En effet, les subventions de la Région sur les opérations de voirie

dans la cadre du contrat d'agglomération devraient être maintenues et l'Etat nous a également autorisé à percevoir les acomptes des subventions concernant la réalisation des pistes cyclables.

Concernant le plan vélo, l'agglomération maintient son ambition de faire du vélo un axe majeur de sa politique mobilité néanmoins, les déclarations récentes de l'état sur son potentiel désengagement du financement des nouvelles infrastructures cyclables à travers le fond de mobilités active impacte directement l'agglomération Seine-Eure puisque nous sommes lauréats de l'appel à projet territoires cyclables avec une enveloppe dédiée de 3 M€. Il nous faut donc poursuivre notre politique de développement des aménagements cyclables mais avec une approche prudente c'est-à-dire pas au rythme tel qu'initialement identifié lors de l'adoption du plan de vélo qui visait 25 M€ sur 10 ans soit 2,5M/an. Ici nous proposons un budget de 1 M€/an.

La proposition de budget à 9,4 M€ soit 6,5 M€ net correspond aux postes de dépenses suivants :

- 2,1 M€ de travaux d'entretien.*
- 4,55 M€ de travaux neufs.*
- 800 k€ sur les ouvrages d'art (600 k€ pour les travaux sur l'ouvrage de Cailly et lancement d'études sur plusieurs autres ouvrages).*
- 1 M€ sur les pistes cyclables.*

L'enveloppe de travaux neufs passe de 6,050 M€ à 4,55 M€.

En maintenant les grosses opérations (travaux sur la porte de l'eau à louviers et la rue Riberpray à Gaillon). Des réductions budgétaires ont été possibles en retirant certaines opérations qui n'étaient pas suffisamment mûres en accord avec les maires concernés, en modifiant le périmètre de certaines opérations et en internalisant également plusieurs études.

Je tiens à vous rassurer mes chers collègues, les opérations que vous aviez prévues pour 2025 sur vos communes respectives ont quasiment toutes été maintenues. D'ailleurs, les équipes vous présenteront le programme de travaux neuf et d'entretien prévus pour l'année 2025 lors de la prochaine commission des mobilités le 17 décembre prochain ».

Ces présentations font réagir Monsieur COQUELET :

« Merci pour vos efforts. Je voulais aborder deux choses...

Premièrement, je voulais revenir brièvement sur le débat que nous avons eu lors de l'exercice précédent. Nous nous étions quitté un peu fâché - si ma mémoire est bonne - parce que nous avons considéré que nous manquions d'informations. Or cette année, des informations, nous en avons ! Nous sommes donc vraiment satisfaits d'avoir été entendus et nous vous adressons des remerciements pour tout le travail qui a été fourni afin d'arriver à ce résultat. C'est ma première observation.

La deuxième est désormais quasiment sans objet après avoir entendu Jean-Pierre et Jacky. J'ai eu en partie des réponses à ma question : il nous manque donc 3 millions d'euros de recettes par rapport à l'exercice précédent. Ma question était de savoir comment nous allons trouver ces 3 millions ».

« Les remarques formulées l'année dernière ont effectivement été prises en considération, répond Monsieur LEROY. C'est un exercice qui a mobilisé beaucoup de monde et je crois que nous avons là un document de base qui pourrait être mis à jour l'année prochaine et dans les années qui viennent... C'est un travail utile » se satisfait-il.

A son tour, Monsieur CHARLIER fait le point sur les orientations en matière d'urbanisme, planification et foncier :

« Je voulais faire remonter deux points.

Le premier, concernant l'aménagement du territoire, avec des orientations budgétaires qui tiennent nos objectifs de sobriété foncière dans le cadre de la revitalisation des friches industrielles. Le président a parlé, tout à l'heure, de la friche LABELLE de Saint-Pierre du Vauvray où les travaux vont démarrer les premiers travaux en 2025.

Mais je voulais rappeler que nous travaillons toujours sur Gaillon / Le Val d'Hazey ; notamment sur les carrières de Vignats et Skytech où il y a encore du travail à mener. Et puis, il y a encore quelques possibilités sur le site CINRAM de Louviers ; ainsi que la belle opération du site Bona Sabla. Nous restons concentrés sur ces opérations où nous souhaitons investir dans ces objectifs de sobriété foncière.

Nous avons également des orientations budgétaires pour valoriser les actifs de notre agglomération et je voulais préciser que nous conservons nos capacités d'acquisition dans le cadre des réserves foncières ou du plan d'action foncière. En effet, nous savons aujourd'hui que nous aurons un peu moins de rachats auprès de l'EPFN sur les deux prochaines années ; ce qui nous permettra de faire quelques économies.

Et puis je voulais compléter également les propos d'Anne et de Bernard sur les investissements en matière de transition énergétique ; notamment sur le fait que l'Agglo investissait et allait devenir actionnaire de projets photovoltaïques en complément des projets de parc au sol de Criquebeuf et de Martot. Je voulais enfin mettre l'accent sur également les premières dépenses que nous allons faire sur le patrimoine propre de l'agglo par l'installation d'ombrières de parking, des installations photovoltaïques sur nos bâtiments et puis, également, sur les stations d'épuration. Ce sont des dépenses d'investissements importantes mais qui produiront des recettes supérieures à ces dépenses ; ce dont nous pouvons nous réjouir. Voilà ce que je voulais vous dire, Président » conclut-il.

Au terme de cette allocution, Monsieur LEROY invite Monsieur BENIER à faire le point sur les orientations budgétaires en matière de tourisme :

« C'est un vrai plaisir, pour moi, de présenter pour la première fois le budget tourisme, se réjouit Monsieur BENIER.

Le tourisme, comme l'a précisé notre Président lors de ses vœux il y a bientôt un an, c'est le troisième pilier de notre politique économique. Nous avons l'ambition de devenir une nouvelle destination touristique de pleine nature en Normandie ; entre Giverny et la cathédrale de Rouen. Une destination touristique qui respecte l'environnement, un tourisme à bas carbone, puisque le but c'est aussi que les investissements profitent aux habitants du territoire.

Un tourisme vert et bleu : nous avons un environnement qui s'y prête totalement avec nos boucles de Seine, nos forêts et tout l'environnement du territoire.

Un tourisme de culture et de patrimoine avec les sites remarquables que sont – entre autres - le château de Gaillon, le château d'Acquigny ou le bailliage de Pont de l'arche.

Et, enfin, un tourisme d'affaires pour mettre en valeur l'incentive et le team building ; des anglicismes qui rappellent combien il est important de se fédérer entre collègues au niveau professionnel et encourager aussi les séminaires d'entreprises.

Le budget tourisme porte sur trois volets principaux. Le premier, ce sont les programmes d'aménagement d'infrastructures à vocation de tourisme et de loisirs avec, en investissement, un dossier majeur pour 2025 qui portera sur l'aménagement des aires de service sur l'itinéraire de la Seine à vélo afin de qualifier ces tronçons d'itinéraires à vocation internationale en Seine-Eure.

Ces travaux permettront de répondre aux attentes des cyclotouristes qui, pour certains, font des centaines de kilomètres et ont besoin d'infrastructures et de services sur les aires.

Cela comporte les potentielles acquisitions de terrains mitoyens à ces itinéraires en partenariat avec le Conseil départemental et la ville de Pont de l'Arche. L'Agglo porte la maîtrise d'ouvrage du projet partenarial d'aménagement des berges de l'Eure à Pont de l'Arche.

C'est un projet très ambitieux visant à aménager les berges qui sont toutes proches du centre-ville. Elles offrent un véritable potentiel d'accueil touristique avec un camping déjà présent, une aire de

camping-car, un lieu de rencontre aussi pour les Archépointains. Ce secteur se situant sur l'itinéraire de la Seine à vélo ; toutes les parties réfléchissent aux aménagements à réaliser pour réussir cette opération d'envergure.

La maintenance des itinéraires et des équipements de loisirs sportifs. Ils sont divers et variés : randonnées, Trail, nautisme... Cette maintenance est inscrite de manière récurrente ainsi que les budgets affectés à l'événementiel lié à ces activités.

Prenons l'exemple du Trail. En mars 2024 nous avons inauguré la station Trail Seine-Eure dont le point de départ est situé sur la base de loisirs de Léry-Poses. C'est un aménagement porté par l'Agglo et la métropole dans le cadre du pôle métropolitain. Le Trail est une activité qui fait venir du monde de la France entière ; voire même d'Europe. C'est une nouvelle clientèle qu'il faut capter.

Dans le même esprit que les expériences de découverte ludique et interactive de Pont de l'Arche et de Poses nous proposons de poursuivre le déploiement des supports innovants de découverte de territoire avec plusieurs pistes qui sont à l'étude pour Pont de l'Arche médiévale et Poses batelière. C'est un vrai succès depuis leur déclenchement ! Il y a eu plus de 2 000 déclenchements de l'application à Pont de l'Arche. Pour Poses, c'est plus récent. Nous avons compté 258 téléchargements sur les smartphones mais c'est vraiment une belle expérience à faire en famille - ou même tout seul - pour profiter à la fois du patrimoine du village et, en même temps, être plongé dans l'histoire.

Le deuxième volet du budget de tourisme porte sur les investissements menés avec les partenaires ; notamment le syndicat mixte du parc de loisirs de Léry-Poses. L'Agglomération y contribue de manière significative ; tant pour le fonctionnement annuel que sur les investissements pluriannuels dans le cadre du contrat de territoire avec le stade nautique, les différents hébergements en création et en rénovation ainsi que le hangar à bateau ou, encore, la salle de musculation inaugurée cette année.

Troisième point : la mission de service public du tourisme qui fait l'objet d'une convention de délégation au bénéfice de l'office de tourisme Seine-Eure. Une subvention de fonctionnement annuelle de 250 000 euros est versée à l'office pour mener à bien les missions d'accueil, d'information, de communication, d'animation, de commercialisation et de promotion du tourisme d'affaires.

L'Agglomération apporte son soutien financier au fonctionnement de l'association des anciens et amis de la batellerie à Poses, qui gère le musée de la batellerie avec deux embarcations à flot. Une dotation exceptionnelle est prévue en 2025 pour la restauration en cale-sèche de la péniche de Midway.

Par ailleurs, l'Agglomération est propriétaire de deux yoles de Ness et de deux yoles de Bantry dont elle a confié la gestion et l'exploitation à l'association Yoles 27 avec une subvention pour couvrir une partie des frais d'entretien.

Le château de Gaillon :

Avec le bail emphytéotique administratif de valorisation signé en juillet dernier, l'Etat nous a confié la maîtrise d'ouvrage pour la requalification, l'animation et le rayonnement du château de Gaillon. Le ministre de la culture a confirmé les crédits de l'Etat pour 4,2 millions de crédits de paiement et 2,7 millions d'autorisation de programme en 2025. La Région participera à hauteur de 4,1 M€. Malgré le contexte, tous les engagements sont maintenus.

Ce château c'est notre totem. Il a vraiment un potentiel touristique, culturel et patrimonial. Les travaux avancent et, il faut le savoir, l'office de tourisme a déjà des demandes d'opérateurs pour visiter le château ; demandes que nous sommes obligés de refuser du fait des travaux. Il ne faut pas créer de frustration. Il faut attendre que le projet soit finalisé. On observe néanmoins une véritable attente de la part des professionnels du tourisme ; ce qui montre que nous ne nous sommes pas trompés.

L'année 2025 verra le recrutement d'un designer qui sera chargé d'aménager, de décorer, de

donner une âme - en quelque sorte - à l'intérieur des locaux. Une réflexion est également lancée sur les jardins, notamment sur la partie basse. Le but est de reconstituer les jardins de l'époque tout en ayant des espaces d'interaction où l'on puisse simplement se balader et profiter du site. Voilà pour le château.

Du côté du baillage de Pont de l'Arche, les travaux du clos et du couvert ont été réalisés pour un montant d'1,5 million d'euros avec des financements de la DRAC, de la Région et de la mission BERN. Nous avons obtenu des financements pour un total de 1,1 million d'euros.

Un programme d'aménagement est en cours d'élaboration avec un porteur de projet. Il y aura donc de belles annonces à faire concernant le baillage !

Enfin, troisième volet du budget tourisme, l'agglomération s'est engagée dans une démarche de recherche d'investisseurs pour favoriser leur implantation sur le territoire en vue de la création d'une offre d'hébergement faisant actuellement défaut.

Une chargée de mission ayant été recrutée à cette fin, les dépenses liées à ce poste sont imputées sur le budget tourisme. Nous pouvons saluer le travail de Delphine BUTELET qui a déjà rencontré bon nombre de maires pour identifier les potentiels sur le territoire. Nous avons tous des terrains publics ou privés, des locaux publics ou privés, qui pourraient convenir à des hébergeurs. Ce sont autant d'opportunités à fort potentiel pour développer le tourisme d'affaires des entreprises qui souhaitent bénéficier de notre cadre naturel et patrimonial proche de la région parisienne pour proposer des activités de type Team-building, des séminaires, des déplacements en groupe qui assurent de la consommation sur plusieurs jours et, surtout, en semaine.

On a les lodges de Socrate au Vaudreuil ou un projet qui m'a particulièrement séduit : le château du Mont-Martin à Gaillon. D'autres projets sont à l'étude en ville et, aussi, en milieu rural. Nous aurons donc, je l'espère, de belles annonces à faire en 2025.

Et puisque l'Agglo dispose également d'équipements structurants, comment pas ne pas évoquer la progression du chiffre d'affaires du Hub Expos et congrès, à Louviers ? Nous sommes passé de 250 000 euros, en 2023, à 350 000 € en 2024. Pour un total de 51 événements et 25 000 entrées. Vous le constatez, le tourisme d'affaires a un impact important sur l'économie locale pour générer de la richesse sur notre territoire.

En conclusion, ces trois axes constituent le socle des orientations du développement touristique pour les années à venir. L'enjeu étant de parvenir à une qualification des équipements et des services à vocation touristique pour augmenter l'attractivité générale du territoire et des prestataires et faire de Seine-Eure une destination touristique à part entière.

Dans cette démarche d'évolution et pour correspondre à notre ambition, notre politique Tourisme prendra une nouvelle dimension puisque le classement de notre office de tourisme est l'objectif pour 2025. Son classement en catégorie 2 permettra aux communes-membres qui le souhaitent d'obtenir la dénomination de « communes touristiques » et, dans un second temps, le classement en catégorie 1 permettra d'accéder au classement des « communes en station de tourisme » ce qui constituera la reconnaissance d'un accueil d'excellence.

Ce classement concrétisera l'engagement de l'agglomération en matière de tourisme et marquera sa volonté d'emmener avec elle l'ensemble des communes qui le souhaitent. Pour conclure, je rappelle que les assises du tourisme se tiendront au Hub Expos et congrès le 4 décembre prochain à 18 heures. Nous avons invité tous les professionnels du tourisme du territoire. Vous êtes tous les bienvenus et je vous invite vraiment à sensibiliser les hébergeurs que vous connaissez à y participer. Merci à tous ».

Après avoir salué la présentation de Monsieur BENIER, Monsieur LEROY cède la parole à Monsieur CABOURDIN qui revient sur le patrimoine détenu par l'Agglomération :

« Ma question concerne le patrimoine. J'ai remarqué, dans le rapport d'orientation budgétaire, que la part du patrimoine de l'agglomération qui est inutilisée est très importante. J'ai donc deux

questions : est-ce que, d'une part, elle pourrait être publiée pour que tout le monde en ait connaissance et, d'autre part, avons-nous une idée de ce que qu'elle nous coûte ? Cela pourrait constituer une source de revenus... D'ailleurs, au bout du compte, ne faudrait-il pas nous doter d'un économiste du patrimoine ? » questionne-t-il.

« Je ne pense pas que nous ayons pléthore de bâtiments vides et qui ne servent à rien, répond Monsieur CHARLIER. Dans le rapport, il est mentionné 117 bâtiments ; dont 87 seulement sont utilisés. Certains sont voués à la démolition comme, par exemple, tout ce qui est en train de se faire autour d'ATIM, les friches LABELLE ou AUDRESSET » précise-t-il.

Monsieur LEROY invite Monsieur DUFOUR à évoquer les orientations budgétaires de sa vice-Présidence :

« J'ai deux sujets à évoquer avec vous : l'enfance-éducation et puis quelque chose qui n'est pas forcément dans le DOB, mais qui il me semble important d'évoquer, c'est le CIAS.

Je commence par la petite-enfance. Je rappelle que nous avons 11 crèches publiques, 7 crèches privées, 3 crèches en DSP, 8 relais petite-enfance, 3 lieux d'accueil enfants-parents et un accueil psychologique sur la petite enfance. Cela représente un effectif en ETP - équivalent en temps plein donc - de 37 agents : 18 titulaires et 19 contractuels. Cela représente un budget d'1,8 M€ avec une masse salariale d'environ 1,3 M€ euros.

En 2024, nous avons sur le territoire 439 assistants maternels dont je rappelle que 20 % sont âgés de plus de 60 ans. Entre 2022 et 2024, sur notre territoire, nous avons connu une baisse du nombre d'assistants maternels de pratiquement 10 %. En conséquence, parmi les projets envisageables sur ce secteur, s'imposent :

- le développement des crèches car le manque de place se fait ressentir cruellement ;
- la création probable - en tout cas on l'espère - de crèches familiales qui associent crèches et assistants maternels ;
- l'accompagnement des assistants maternels dans leur formation ;
- et l'aide administrative.

Mais attention ! J'attire votre attention sur le fait qu'il ne faut pas perdre de vue que l'effet démographique joue. C'est une chute libre sur tous les territoires et cela nous appelle à être très prudents dans les projets qui pourraient être développés.

Nous comptons également 14 ALSH avec le périscolaire, ou périscolaire seul. Quatre ALSH sont gérées par l'association l'OCAL sur Gaillon, Le Val d'Hazey, Saint-Aubin-sur-Gaillon et Fontaine-Bélangier. Deux accueils de loisirs gérés par l'Espace des deux rives sont localisés sur Pitres et le Manoir. Enfin, un accueil de loisirs géré par l'association ALEFH se situe sur Clef-Vallée d'Eure.

Les effectifs de la Direction Enfance-éducation représentent 120 agents : 76 titulaires et 44 contractuels qui sont embauchés pour les vacances. Le budget global de l'enfance s'élève à 7 millions d'euros ; dont 3 800 000 euros de masse salariale ; chargée bien sûr.

Un million d'euros de subventions est versé aux associations ; auquel il faut ajouter les frais de fonctionnement remboursés aux communes.

La fréquentation est à la hausse dans les accueils de loisirs sur les mercredis et l'extrascolaire ; stable pour le périscolaire. Nous revenons progressivement vers les niveaux d'avant Covid. Nous avons - il faut le signaler - 80 adolescents regroupés sur deux sites de La Saussaye et Courcelles sur Seine.

La tarification unique a été mise en place sur le territoire. Elle est identique pour toutes les structures. Elle est basée sur le quotient familial et le taux d'effort.

Les camps, les séjours, les loisirs sportifs, font le plein ; même avec les Jeux olympiques de 2024. Et concernant les Jeux olympiques et paralympiques, les entrées aux épreuves et les transports ont été pris en charge par l'Agglomération pour 358 enfants encadrés par 45 animateurs durant 10

jours. Ce fut un très gros succès !

Venons-en aux points qu'il convient d'améliorer sur l'enfance.

Ce sera, tout d'abord, la mise en place du nouveau portail famille - plus facile à utiliser par les familles - dans le courant février-mars.

Nous souhaitons également proposer des camps et des séjours sportifs à la base de loisirs, mais aussi en extérieur du territoire avec des séjours « apprenants en immersion » sur les langues étrangères ou les révisions scolaires. Nous en avons proposé cette année qui ont très bien marché. Sans oublier, bien sûr, les projets culturels avec le conservatoire de Gaillon, les théâtres, les expositions et plein d'autres visites de lieux historiques.

Nous allons également essayer de poursuivre l'installation de salles pour les ados ; ce qui est très demandée par certaines communes.

Un petit rappel sur le handicap, maintenant. Une référente Handicap a été recrutée par la Direction Enfance-éducation au début de l'année. Son rôle est d'être à l'écoute et de porter conseil aux familles ; d'intervenir dans les crèches et les accueils de loisirs auprès des agents pour apporter des réponses adaptées aux différentes situations. Elle mènera des actions de prévention et de formation. Nous avons déjà d'excellents retours dans ce domaine.

Enfin un dernier point à travailler... Il y a un travail en cours sur les bâtiments pour trouver une solution aux problèmes posés dans les communes par les rénovations, extensions et autres travaux des accueils de loisirs.

Voilà donc ce que je pouvais vous dire sur la jeunesse, la petite enfance et le handicap. Je passe au CIAS.

Bien qu'il ne soit pas dans le DOB, je pense qu'il faut tout de même en parler parce que c'est quelque chose d'important. Alors il y a la dépendance et le renouvellement du contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens signé avec le département ; renouvellement qui a été fait en 2023.

Ce renouvellement est basé sur 100 000 heures qui ne sont plus réalisées aujourd'hui. En effet, les très grosses difficultés de recrutement ne nous permettent plus de maintenir ce volume d'heures et nous sommes contraints, hélas - trois fois hélas ! - de refuser des bénéficiaires en priorisant les révisions des prises en charge actuelles. Nous sommes passés de 106 000 heures, en 2019, à 85 000 heures, en 2023. Le nombre de bénéficiaires est passé de 563 à 480 en 2023.

Le budget du CIS est de l'ordre de 3 millions d'euros ; dont une masse salariale chargée à 2 700 000 euros. Les effectifs administratifs et à domicile sont de 65 ETP ; soit 33 titulaires et 32 contractuels. La subvention annuelle de l'agglomération est d'environ 600 000 euros ; variable d'une année sur l'autre.

De nouveaux rythmes de travail ont été mis en place en 2024 afin d'assurer une meilleure qualité de vie au travail. C'est une opération qui a été menée durant 9 ou 10 mois par la Directrice, en totale concertation avec les agents. Les agents ont voté en réunion plénière et la majorité a souhaité ce nouveau rythme de travail. Je précise que tous les agents sont dotés aujourd'hui d'une carte professionnelle, de blouses lavables - ce qui n'était pas le cas avant - de gourdes, de sacs isotherme pour le transport des repas et d'un smartphone professionnel. Enfin, nous allons changer tous les équipements de protection individuelle dans le courant de l'année 2025.

Sur les rémunérations et les avantages sociaux qui ont fortement évolué entre 2018 et aujourd'hui avec, entre autres, les inter-vacations, nous avons mis en place :

- les majorations de 10 % des heures complémentaires jusqu'à 35 heures,*
- les majorations de 25 % des heures complémentaires au-delà des 35 heures,*
- l'instauration des tickets restaurants,*
- la stagiairisation et la titularisation des agents,*

- la mensualisations des contractuels,
- l'instauration de la prime Ségur qui évolue et qui augmente tous les ans,
- le remboursement des frais kilométriques avec des barèmes beaucoup plus avantageux,
- le paiement des astreintes.

Dans les points à développer il y a, premièrement, le recrutement de nouveaux agents. C'est un impératif si nous voulons poursuivre notre activité au service des familles et des bénéficiaires les plus fragiles qui sont, de plus en plus souvent, en grande perte d'autonomie.

C'est ce que nous constatons quotidiennement dans les demandes qui nous sont faites par le Conseil départemental. Nous devons également poursuivre l'amélioration de la qualité de vie au travail et les formations des agents. C'est un axe prioritaire souhaité par le Conseil départemental. Par exemple, en 2024, nous avons obtenu une dotation complémentaire de 3,14 euros de l'heure sur toutes les heures du Département ; ce qui représente quand même 244 000 euros.

Le deuxième point, c'est la réforme, d'ici la fin de 2025, du secteur de l'aide à domicile par un rapprochement des services d'aide à domicile et des services de soins infirmiers à domicile pour ne former qu'un seul service Autonomie à domicile. L'objectif étant de faciliter la coordination entre les structures d'aide et les structures de soins, de donner une réponse plus complète aux besoins des personnes, de simplifier les démarches au quotidien avec un interlocuteur unique et de mettre en place une coordination renforcée entre les professionnels pour améliorer la qualité de l'accompagnement.

Nous avons des discussions avec les SSIAD de Pont de l'Arche et de Louviers ainsi qu'avec la Croix-Rouge. Dès qu'elles seront achevées, nous missionnerons un cabinet spécialisé pour être accompagné dans la mise en place de cette structure unique. Il faudra donc une convention entre les partenaires, créer un groupement de coopération sociale et médico-social doté d'un nouveau Conseil d'administration qui regroupera les deux entités.

Il faudra vraisemblablement fusionner les services de personnel. Les questions de salaires, d'avantages sociaux et de convention collective devront être examinées. Il faudra également définir les nouveaux statuts, procéder à des recrutements si les domaines s'étendent et il faudra, enfin, estimer financièrement les conséquences de cette réforme.

C'est un sujet à la fois extrêmement simple et extrêmement compliqué. Même si, à l'heure actuelle, tout le monde s'y perd un petit peu, nous poursuivons le travail et je vous donnerai plus d'informations dans le courant du premier trimestre 2025.

Voilà, mes chers collègues, ce que je pouvais vous dire sur ces deux dossiers » conclut-il.

La présentation de Monsieur BENIER suscite une réaction de la part de Madame SANCHEZ :
 « Merci pour ces présentations très précises. Je voulais intervenir sur la partie tourisme en rejoignant, un petit peu, l'interrogation de Jean-Pierre CABOURDIN. Nous avons beaucoup d'offre. Avons-nous vraiment la demande en face pour le château de Gaillon, le château de Martot, le Hub Expos et congrès, le Carré-Saint-Cyr ? Tout à l'heure nous voterons des subventions de fonctionnement assez importantes : 200 000 euros par-là ; 300 000 euros pour l'autre... Nous essayons de faire de notre territoire un territoire de tourisme mais notre territoire est, quand même, un petit territoire. N'est-ce pas un peu démesuré ? Est-ce qu'il y a vraiment une demande face à cette offre pléthorique ? » questionne-t-elle.

Monsieur LEROY précise :

« Il y a une offre touristique en termes d'activité qui est importante. C'est clair. Mais le vrai sujet, notre vrai problème, ce qui ressort du diagnostic qui a été fait, c'est que nous n'avons pas assez de lits, pas assez d'hôtels, pas assez d'hébergement. Or, c'est cette offre qui fait qu'on devient une destination touristique.

Les gens louent pour une semaine. Boum ! Il fait beau, il ne fait pas beau, ils sont sur place et c'est

ça, le vrai sujet. D'où la mission de Delphine BUTELET.

Par contre, on assiste à une croissance fulgurante des hébergeurs. Aujourd'hui, le territoire compte 50 % d'hébergeurs en plus qu'il y a 5 ans. Nous constatons ces retombées grâce à la taxe de séjour qui est passée de 140 000 à 250 000 euros par an. Encore une fois, le vrai sujet c'est les lits : « pas de lits, pas de touristes ! ». Et l'économie touristique, c'est beaucoup, beaucoup d'argent.

Alors quels sont les indicateurs qu'on peut avoir de retombées économiques du tourisme ? J'ai assisté à un colloque, la semaine dernière, à Deauville. La commune a fait une étude et c'est bluffant de voir combien les gens y dépensent par jour. A Deauville, c'est évidemment beaucoup plus que chez nous. Mais quand même - on le voit avec la Seine à vélo - c'est 70-80 euros par jour et par personne. Ce sont des sommes assez importantes » ...

Madame SANCHEZ aborde la question des AirBnB :

« Excusez-moi... Si je peux me permettre de répondre.

Un jour, il faudra quand même que nous ayons le débat qui est mené au niveau national sur les AirBnB puisque nous voyons, dans nos villages, que de plus en plus de maisons qui sont à vendre pourraient accueillir des familles qui apporteraient, par exemple, des enfants dans nos écoles.

Pour ma part, j'ai compté 5 logements, l'année dernière, qui sont devenus des AirBnB au lieu d'accueillir des familles. Et ça, c'est quand même aussi une question sur le devenir de nos villages. Parce que peut-être qu'ils consomment... Mais est-ce qu'ils vont fréquenter les associations, les écoles, vraiment participer à la vie du village quand ils prennent des maisons qui pourraient accueillir des familles ?

Il faudra aussi que nous ayons cette discussion sur ce type d'hébergement » préconise-t-elle.

« Effectivement, c'est un vrai sujet, acquiesce Monsieur LEROY. D'ailleurs, la loi de finances prévoit une modification des dispositifs fiscaux pour les AirBnB. Et la possibilité, pour les maires des communes qui sont touchées par le sur-tourisme, de prendre des mesures.

C'est un vrai sujet. Je ne pense pas qu'on en soit encore là mais il y a des secteurs, comme Honfleur, où il n'y a quasiment plus d'habitants. A Honfleur, il n'y a que des touristes. Il y a donc des villes où, effectivement, le sujet se pose » constate-il.

Madame TERLEZ prend la parole pour faire le point sur les orientations budgétaires de sa Vice-présidence :

« Je voulais simplement faire un petit focus sur la cohésion sociale et territoriale et, également, sur l'habitat vu sous le prisme de la rénovation énergétique. Parce que cela reste une politique publique qui est importante à l'agglomération ; avec une vision très intégrée - pas seulement politique de la ville ou rénovation urbaine - mais vraiment la réduction des inégalités sur l'ensemble du territoire de l'Eure.

Vous m'avez toujours entendu dire que les deux tiers des habitants qui vivent sous le seuil de pauvreté n'habitent pas les quartiers prioritaires. Nous avons des poches de pauvreté dans les centres-villes, centres-bourgs et dans la ruralité, que nous nous employons à résorber. Il faut regarder les indicateurs de fragilité du territoire : je pense en particulier au taux de pauvreté et, plus particulièrement, au taux de pauvreté des jeunes qui sont particulièrement frappés.

Le taux de familles monoparentales est un petit peu au-dessus de la moyenne nationale mais pas beaucoup plus : 10,8% de familles monoparentales sur le territoire ; contre 10,1% sur l'ensemble de la France. Nous comptons également beaucoup d'allocataires du RSA : 5 460 sur ce territoire ; ce qui représente beaucoup plus de bénéficiaires puisque vous savez qu'il y a une petite subtilité entre bénéficiaires et allocataires. Nous continuons, bien sûr, de lutter contre ces inégalités.

En matière de politique de la Ville, on note l'extension du périmètre de géographie prioritaire de Louviers-Val de Reuil à Gaillon en 2024. Nous avons trois quartiers jusqu'à maintenant ; nous en avons désormais quatre avec l'intégration de Gaillon ; secteur sur lequel nous renforcerons nos actions. Et puis, pour ce qui est de la lutte contre ces inégalités, je voudrais rappeler que nous

poursuivons nos efforts sur les questions de mobilité sociale ; avec une plateforme de la mobilité qui est toujours autant soutenue et un garage solidaire où les personnes les plus fragiles financièrement peuvent venir en réparer leur véhicule et effectuer de l'entretien courant. Il y a aussi la réouverture projetée du permis de conduire social, à Louviers, en 2025.

Sur Louviers, toujours, il y a l'accès au droit dans toutes ses formes : la maison de la justice et du droit mais, également le PIMMS et le PIMMS mobile qui dessert de nombreuses communes rurales.

Je voudrais maintenant faire un focus sur l'emploi et l'insertion. Il est vrai que nous participons à l'expérimentation France Travail du département mais nous continuons aussi nos efforts pour aller chercher du FEDER sur le PLIE. De plus, les clauses d'insertion prennent de l'ampleur puisque nous nous attachons vraiment à avoir cette commande publique responsable. Nos subventions, notamment en matière de réhabilitation, sont soumises à ces clauses d'insertion. Je pense notamment aux rénovations menées par les bailleurs sociaux. Les chiffres sont extrêmement intéressants à observer et nous souhaitons poursuivre, accentuer encore, cette politique publique.

Un mot sur l'ANRU et ses chiffres très impressionnants. Nous poursuivons évidemment le déploiement des programmes de Louviers, d'intérêt régional, et de Val-de-Reuil, d'intérêt national. Ce sont 140 millions d'euros de travaux et l'agglo prend sa part avec 11,5 millions sur fonds propres dont un peu moins de la moitié, 44 %, devraient être décaissée en 2025.

Il s'agit bien évidemment d'autorisations de programme et de crédits de paiement pour lesquels nous attendons 3,6 M€ de recettes. Ce n'est pas une paille ; cela mérite tout de même qu'on s'y attarde...

Un petit focus aussi sur l'habitat avec, notamment, les questions de rénovation d'habitat privé ; mais pas seulement. L'objectif du PCAET visait 50 % de l'habitat privé rénové d'ici 2030. Nous sommes en progression constante à la Maison de l'Habitat. Cela demande d'ailleurs beaucoup de ressources humaines mais nous essayons de tenir cet objectif de 50 % d'habitat privé rénové. Cela représente 933 logements à rénover par an. Evidemment nous ne sommes pas les seuls à œuvrer dans ce domaine, mais nous estimons que La Maison de l'Habitat doit prendre sa part à hauteur de 250 logements. Cela veut dire le double de ce que nous faisons jusqu'à maintenant en 2020.

C'est quand même un point important puisque cela signifie que nous sommes sur un rythme soutenu. D'ailleurs, si vous validez l'embauche d'un ETP supplémentaire par an dans notre budget primitif à La Maison de l'Habitat nous pourrions assurer l'accompagnement de ces 250 rénovations ambitieuses. Pour l'année 2025, le recrutement sera ciblé sur un renforcement de l'accompagnement des propriétaires bailleurs en centre-ville et en centre-bourg ; notamment pour lutter contre la vacance des logements. Voici, d'ailleurs, quelques chiffres qui pourraient vous éclairer...

Sur le territoire, nous avons 90,4 % d'habitations principales avec 61,4% de propriétaires occupants. Nous comptons 21 % de logements sociaux et 17,6 % de propriétaires-bailleurs. CE n'est pas complètement anodin non plus. Nous avons un taux de vacances qui s'établit à un petit peu moins de 7 %. C'est donc pour lutter contre cette vacance que nous voulons valider le recrutement d'une personne chargée d'accompagner les propriétaires bailleurs. La remise d'un logement sur le marché nécessite souvent de faire des travaux d'isolation.

A notre niveau, nous devons lutter contre cette vacance. C'est extrêmement important car cela permet ne pas continuer à s'étaler sur les terres agricoles, de continuer à densifier, de construire la ville sur la ville.

Je voudrais redire également que les subventions sur fonds propres de l'agglo à la rénovation représentent quand même 800 000 euros ; ce qui n'est pas non plus une paille !

Et puis, bien sûr, nous avons la délégation de type 3 vous le savez donc maintenant on commence à avoir les choses bien en main. C'est un effort de l'agglomération qui est nécessaire pour travailler, avec les bailleurs sociaux, à la rénovation de leur bâti. Nous nous sommes fixé pour

objectif, à l'horizon 2030, de ne plus avoir aucun logement locatif social qui serait en étiquette D, E, F, ou G. Heureusement, il n'y en a pas beaucoup. Mais même les étiquettes D doivent monter d'un cran.

Enfin, un dernier mot sur l'équilibre de l'habitat... Pour l'habitat privé, comme pour l'habitat public, la question de l'adaptation au vieillissement de la population est majeure ; René l'a redit précédemment. C'est vraiment une question. Le mur démographique qui est devant nous nécessite une vraie volonté et une mobilisation de l'ensemble de nos politiques publiques » souligne-t-elle.

Les allocutions des différents intervenants font réagir Monsieur JACQUET :

« Je m'associe aux félicitations de Jean-Jacques sur la qualité du document qui nous a été transmis. Il y a plein de choses très intéressantes, plein de choses que nous pourrions peut-être améliorer au fur et à mesure des années...

Il y a, notamment, tout le profil démographique de l'agglomération qu'il serait intéressant de connaître. Nous avons des chiffres nationaux, une vision sur la Normandie et sur l'Eure. Mais quand René nous parle de la petite-enfance, de la baisse du nombre d'enfants à accueillir dans des structures petite-enfance, ou quand on parle de données du vieillissement, je pense qu'il serait intéressant d'avoir ces données statistiques.

De la même façon, nous avons construit le PLH avec des trajectoires de croissance de population et, aujourd'hui, au bout du compte, nous ne savons pas vraiment où nous en sommes. Si nous le pouvons, je pense qu'il serait intéressant d'étoffer ce rapport avec les chiffres démographiques de l'agglomération.

En ce qui me concerne, j'ai noté deux ou trois choses qui méritent des éclaircissements. Il y a quelques ratios qui sont intéressants... En relisant les documents, je me posais la question de savoir comment Evreux Porte de Normandie fait pour multiplier son épargne brute par six et se permet de déclasser, au passage, l'agglomération... Je constate que, sur certains ratios, au bout du compte il y a un petit glissement de l'agglomération. J'aimerais donc comprendre ces éléments-là...

J'avais également une question sur la page 45 où sont évoqués les équipements sportifs et le schéma directeur des équipements sportifs. Nous n'avons pas eu de nouvelle réunion sur l'avancée de ce schéma directeur alors que la démarche initiée était vraiment intéressante. Alors, dans l'optique de prochains investissements sur le territoire de l'agglomération, je pense qu'il serait intéressant que nous ayons cette question du schéma directeur.

Un troisième point sur les aides à domicile. René a évoqué le sujet et nous constatons qu'il est complètement mobilisé sur le sujet. Tout ce qu'il a dit sur la dépendance - donc tous les éléments liés à la dépendance, au CIAS - sont bien dans le rapport d'orientations budgétaires avec, effectivement, un nombre d'heures en baisse de presque 20 %... Mais une subvention d'équilibre de l'agglomération qui reste assez constante !

Cela prouve, aussi, l'effort de l'agglomération sur ce sujet. C'est un sujet lié à la question du panorama démographique de l'agglomération. Nous avons une population qui vieillit, comme partout en France, avec des problématiques de dépendance de plus en plus importante qu'il va falloir prendre en compte. Et la vraie problématique - c'est dit dans le rapport de l'attractivité du métier - ce sont les efforts que nous allons devoir faire pour trouver des personnes et des aides à domicile formées, motivées, pour accompagner toutes ces personnes vieillissantes dans un cadre réglementaire de plus en plus important.

Je ne sais pas si nous avons déjà des vues avec un SSIAD pour arriver à répondre aux futures obligations, mais ce sera un sujet important et passionnant.

Et, pour finir, j'ai noté l'ambition d'Anne d'avoir un parc de logement social avec des étiquettes énergétiques qui ne doivent pas dépasser le C ou le D. Je m'étais déjà exprimé, en Conseil

communautaire, sur une convention d'utilité sociale ou un plan stratégique de patrimoine de MonLogement27. Je me bats auprès de MonLogement27 pour inscrire un certain nombre de logements qui ne sont pas classés F ou G, mais qui sont loin d'être dans les meilleurs.

Aujourd'hui, MonLogement27 n'inscrit pas de programme de rénovation énergétique sur des parcs de logement qui sont classés D. Le bailleur fait du colmatage, fait des peintures, mais cela ne résout rien et nous voyons des habitants qui sont de plus en plus en difficulté à cause du coût de l'énergie. Je compte donc sur Anne pour m'aider à plaider ce dossier-là auprès de MonLogement27 » indique-t-il.

Cette intervention close, Monsieur LEROY cède la parole à Madame LENFANT pour un aperçu des orientations budgétaires 2025 en matière de gestion des déchets.

« Pour rappel, commence-t-elle, les compétences en matière de collecte et de traitement des déchets intègrent :

- la collecte en porte-à-porte pour les trois flux,*
- la collecte des points d'apport volontaire,*
- la gestion du quai de transfert et des huit déchetteries,*
- le traitement des déchets vers les différents exutoires,*
- la gestion des déchetteries,*
- et, je l'ai déjà dit, la prévention avec le programme de réduction des déchets et le compostage des biodéchets.*

En plus de ses compétences de collecte et de traitement, l'Agglomération gère la propreté publique selon le transfert de compétences qui a été réalisé ; donc pas forcément pour toutes les villes. Cela intègre également l'enlèvement des dépôts sauvages ce qui, hélas, concerne toutes les communes.

Les orientations prises lors du renouvellement du marché de collecte en 2024 ont organisé la collecte des déchets ménagers une semaine sur deux pour 57 communes du territoire qui représentent 67 % des habitants ; Val-de-Reuil, Louviers et Gaillon conservant deux collectes hebdomadaires. Cette évolution est en phase avec toutes les considérations écologiques et économiques actuelles. Nous avons observé une baisse significative des kilomètres parcourus par les bennes de collecte accompagnée d'une belle progression dans le tri des déchets. Nous avons amélioré la qualité avec la baisse des refus de tri.

Pour les années qui viennent, nous envisageons d'étendre la collecte une semaine sur deux pour les zones pavillonnaires des plus grandes communes. Cela se combinera avec une optimisation des tournées sur laquelle nous réfléchirons en 2025 pour une mise en place en 2026 ; de façon à encore optimiser les kilométrages parcourus.

Si nous avons maintenu la collecte des déchets verts hors collectif, car cela concerne 76 % des habitants, nous avons également déployé des points d'apport de volontaire multi-matériaux. Nous avons remplacé les bennes qui ne pouvaient contenir que du papier et nous en avons profité pour équiper les collectifs de manière à développer le geste de tri et avoir un gisement qui soit mieux trié. Cela a débuté en 2024 et cela se poursuivra en 2025.

Fixé à 13,45 %, le taux de TOM restera inchangé. Pour information, il s'élève à 14,38 % pour Evreux et 18,23 % pour Seine Normandie Agglomération. D'un point de vue financier, les dépenses de fonctionnement sont budgétées à 13 millions 675 auxquelles il faut ajouter 1,7 million d'euros de charge du personnel.

Les dépenses d'investissement sont budgétées à 1,74 million d'euros et les recettes de fonctionnement à 17,3 millions d'euros Les recettes sont attendues très, très, légèrement supérieures aux dépenses. La propreté urbaine représente également un coût ; avec des dépenses de fonctionnement qui sont budgétisées à 1,5 million d'euros et des dépenses d'investissement s'élevant à 300 000 euros ; soit une dépense totale d'1,87 M€. Voilà ce que je pouvais vous dire sur les prévisions budgétaires 2025 » précise-t-elle.

Pour conclure ce débat, Monsieur LEROY revient sur la coopération décentralisée :

« J'ai oublié de dire que, dans le budget de l'eau, la loi Oudin-Santini qui nous permet de financer l'action de coopération décentralisée au Bénin avec la ville de Cotonou.

Hubert était en mission au Bénin avec Mathieu TRAISNEL, Pierre-Julien BAVANT et notre jeune stagiaire Emmanuel.

Le travail qui est fait à Cotonou par Luc ATROKPO avance bien en termes de toilettes et d'assainissement. Ils sont revenus tout à fait satisfaits de ce qu'ils ont vu sur place. Il y a encore des choses à faire en matière de collecte des déchets dans certaines parties de la ville ; sachant qu'à Cotonou nous nous intéressons essentiellement à la périphérie qui est très, très, pauvre. C'est le 13^{ème} arrondissement et c'est quelque chose de tout à fait dramatique qui jure avec le centre-ville ; comme cela arrive malheureusement dans beaucoup de villes de ce continent.

Voilà. Je me fais le porte-parole d'Hubert pour vous dire que la coopération décentralisée fonctionne bien et que les budgets sont bien utilisés.

Ecoutez, chers collègues, merci encore. C'était un débat tout à fait intéressant. A l'instar de Jean-Jacques COQUELET et d'un certain nombre de collègues, je salue la qualité des documents qui ont été préparés par les services et par les Vice-présidents. Nous avons eu une présentation très claire de notre Vice-président aux finances.

Ces deux heures et demie de débat justifiaient parfaitement que nous commencions un peu plus tôt. Et comme je sais que vous avez encore de l'énergie... Je vous propose de poursuivre l'ordre du jour ».

2024-252 - FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLEES - ADMINISTRATION GENERALE - Rapport des décisions prises par le Président durant les mois de septembre, octobre et novembre 2024

Sur rapport de Monsieur LEROY, à l'unanimité, le Conseil communautaire prend acte de l'état des décisions du Président prises aux mois de septembre et octobre 2024.

2024-253 - FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLEES - ADMINISTRATION GENERALE - Rapport des décisions prises par le Bureau communautaire lors de sa séance du 7 novembre 2024

Sur rapport de Monsieur LEROY, à l'unanimité, le Conseil communautaire prend acte des décisions prises par le Bureau lors de sa séance du 7 novembre 2024.

2024-254 - CONTRIBUTIONS BUDGETAIRES - CONTRACTUALISATIONS - Contribution au budget 2024 du Pôle métropolitain Rouen Seine-Eure - Autorisation

Sur rapport de Monsieur LEROY, à l'unanimité, le Conseil communautaire décide :

- de verser une contribution au Pôle Rouen Seine Eure, au titre de l'exercice 2024, s'élevant à 93 692 € ;
- de verser au Pôle Rouen Seine Eure une contribution forfaitaire sur la base démographique (0,1 € par habitant), au titre de l'exercice 2024, s'élevant à 10 475 € ;

Le Pôle métropolitain Rouen Seine Eure a été créé, à l'initiative de la Communauté d'agglomération Rouen Elbeuf Austreberthe (CREA) - aujourd'hui Métropole Rouen Normandie - et de la Communauté d'agglomération Seine Eure, par arrêté préfectoral du 29 février 2012.

Depuis la fusion entre la Communauté d'agglomération Seine-Eure et la Communauté de communes Eure-Madrie-Seine en 2019, il rassemble plus de 600 000 habitants et 131 communes rurales et urbaines dans une structure dédiée dotée d'une assemblée de 32 élus qui renforce les actions communes dont les deux EPCI conviennent.

Le Pôle métropolitain concentre ses travaux sur le développement économique, le soutien aux pôles de compétitivité et filières du territoire, le tourisme-nature et les mobilités.

Sur le champ du **développement économique**, le Pôle Métropolitain apporte en particulier un soutien public aux pôles de compétitivité et clusters (filiales) présents sur le territoire. Ces partenariats permettent à la fois de contribuer, en complément de la Région, à l'animation des filières et pôles de compétitivité, au renforcement de l'attractivité et au rayonnement du territoire ainsi qu'à la dynamique de projets. Ils permettent de donner une meilleure connaissance des acteurs économiques du territoire, de renforcer l'attractivité des métiers de l'industrie et d'améliorer la prise en compte des problématiques communes ou spécifiques à certains secteurs, notamment en matière des nouveaux enjeux qui se posent au regard des transitions écologiques, numériques et sociétales.

Cette approche permet également d'apporter une expertise fine sur les différents projets portés par les deux EPCI (nouvelles mobilités, Territoire d'Industries, logistique urbaine, *Tech for good...*). La logique de contractualisation de ces partenariats à l'échelle du Pôle Métropolitain tient dans la recherche de rayonnement global du territoire même si les attentes et déclinaisons opérationnelles peuvent être différentes entre l'Agglomération Seine-Eure et la Métropole Rouen Normandie. Les pôles et filières concernées sont Cosmetic Valley, Polepharma, LSN, TES, Next-Move et, à compter de 2022, NAE (Normandie Aéro-Espace) et de 2023, Normandie Web Expert (NWX).

Dans le domaine du **tourisme**, le Pôle Métropolitain peut intervenir dans la création et la gestion de produits, services ou équipements touristiques d'intérêt métropolitain, valorisant le patrimoine naturel, historique et culturel autour de la Seine et de ses affluents, en lien notamment avec les offices de tourisme (participation à des salons, construction d'une réflexion autour d'offres complémentaires et la constitution d'un discours commun autour de produits et destinations partagés ...).

Il concentre son action en matière de valorisation touristique sur le tourisme vert et l'itinérance douce, qui se décline en particulier par un travail de fond destiné à accompagner le déploiement et la mise en service de la Seine à Vélo, des itinéraires pédestre « gare à gare » et du développement de stations trail. Par ailleurs, le Pôle métropolitain propose de lancer un appel à projet permettant la réalisation de deux œuvres monumentales sur l'itinéraire de la Seine à vélo (l'une sur chacun des territoires sur deux exercices budgétaires).

Dans le domaine des **mobilités**, le Pôle Métropolitain est un acteur pertinent pour les études et actions visant l'amélioration des liaisons à l'échelle du territoire. Les deux territoires génèrent et échangent plusieurs dizaines de milliers de déplacements quotidiens, du fait de leur attractivité économique, commerciale ou universitaire. Ces échanges sont majoritairement réalisés en voiture individuelle. Le Pôle peut mettre en œuvre des actions relatives à l'éco-mobilité, en poursuivant ses actions favorisant l'évolution du transport public, aussi bien routier que ferroviaire. Il peut également promouvoir l'essor de nouvelles solutions de déplacement - le covoiturage présentant un potentiel certain – et dont le déploiement sera facilité par l'essor des outils numériques de mobilité.

Ces orientations générales se sont concrétisées par des déclarations d'intérêt métropolitain précises votées, en décembre 2012, par les conseils communautaires de la CREA et de la CASE, complétées le cas échéant par des délibérations proposant des délégations d'actions ponctuelles, notamment sur les enjeux liés aux questions agricoles et alimentaires.

Les statuts du Pôle Métropolitain prévoient la constitution d'un budget qui s'appuie sur des recettes provenant essentiellement de transferts de crédits et contributions des EPCI membres, des concours de l'Etat ou d'autres collectivités.

Les dépenses qui relèvent d'une déclaration d'intérêt métropolitain délibérée conjointement par les deux collectivités sont financées par une contribution spécifique liée aux compétences concernées. Les dépenses de fonctionnement courantes sont financées par ailleurs par des contributions des deux intercommunalités, tenant compte du poids démographique de chacun des membres.

Dans le cadre de la réparation de son budget primitif 2024, le Pôle métropolitain a acté, lors de son conseil du 25 mars 2024, compte-tenu de l'intensification des actions à mener en matière de culture-tourisme autour de la Seine à vélo et de celles pour accélérer le développement des mobilités décarbonées, d'appeler en totalité la participation des EPCI (Métropole et Agglomération Seine Eure) sur la base démographique au prorata du nombre d'habitants soit 60 900 € (base démographique : dernier recensement INSEE qui porte à 609 500 le nombre total d'habitant sur le nouveau périmètre du pôle métropolitain).

La contribution de la Communauté d'agglomération Seine-Eure s'élève à 10 475 €.

Les coûts induits par les actions en faveur des mobilités et notamment le développement du co-voiturage et d'une nouvelle ligne de transport en commun desservant les deux sites du centre hospitalier sont portés par chacun des EPCI et n'affectent pas le budget du Pôle.

Il est proposé la reconduction du soutien aux Pôles de compétitivité et clusters du territoire pour un montant global de 223 350 € (130 058 € au titre de la Métropole Rouen Normandie, 93 692 € au titre de l'Agglo Seine-Eure).

Les pôles et filières concernées sont Cosmetic Valley, Polepharma (subventions), LSN, TES, NextMove et Normandie AéroEspace (NAE), Normandie Web Expert (NWX) et l'association Biomis G3 (adhésions). Le montant des contributions retenu est le suivant :

		Métropole	Agglo Seine-Eure
SUBVENTIONS			
Participation Pole Cosmetic Valley	45 000 €	15 000 €	30 000 €
Participation pôle Pharma	75 000 €	37 500 €	37 500 €
ADHESIONS			
Next Move	14 000 €	10 138 €	4 262 €
LSN	12 600 €	10 420 €	2 180 €
TES	24 000 €	14 000 €	10 000 €
NAE	18 750 €	15 000 €	3 750 €
BIOMIS G3	10 000 €	8 000 €	2 000 €
NWX	24 000 €	20 000 €	4 000 €
Contribution forfaitaire sur la base démographique (0,1 € par habitant)		50 425,50 €	10 475 €

Cette présentation a néanmoins fait l'objet d'une intervention de Madame Sanchez qui a demandé à Monsieur LEROY « de faire petit point d'étape sur le projet de service express régional métropolitain (SERM). Comment cela évolue-t-il ? Est-ce qu'il y a des nouveautés ? » a-t-elle questionné.

« La délibération ne porte que sur les participations et les subventions aux pôles de compétitivité ou aux clusters, a répondu Monsieur LEROY. En conséquence, le SERM fera l'objet d'une présentation quand nous aurons avancé. D'ailleurs, puisque vous avez aussi participé à une présentation générale avec nous, à la Région, vous savez que les choses vont devenir opérationnelles à partir de 2025 » a-t-il rappelé.

2024-255 - DECISIONS BUDGETAIRES - FINANCES - Montant de l'attribution de compensation 2024 à verser aux communes de la Communauté d'agglomération Seine-Eure - Autorisation

Sur rapport de Monsieur LEJEUNE, à l'unanimité, le Conseil communautaire détermine les montants de l'attribution de compensation à verser aux communes en 2024 conformément au tableau figurant ci-après.

Le Conseil communautaire dit également qu'au titre de l'année 2025, une avance par quantième

du montant de l'attribution de compensation sera versée mensuellement ou ponctuellement aux communes membres qui disposent d'une attribution de compensation positive sans toutefois excéder 80 % du montant de l'année 2024. Dans cette hypothèse, une régularisation interviendra en fin d'année 2025 lors du vote du montant de l'attribution de compensation.

Communes	AC 2023	AC Négative	AC 2024
ACQUIGNY	5 660.12	5 660.12	5 660.12
AILLY	66 417.37	-	66 417.37
ALIZAY	1 985 280.45	-	1 985 280.45
AMFREVILLE SS LES MONTS	13 016.62	-	13 016.62
AMFREVILLE SUR ITON	2 147.37	-	2 147.37
ANDE	94 826.28	94 826.28	94 826.28
AU THEUIL AUTHOUILLET	99 233.09	-	99 233.09
BEC THOMAS	398.00	398.00	398.00
CAILLY SUR EURE	5 870.10	5 870.10	5 870.10
CHAMPENARD	47 917.74	-	47 917.74
CONNELLES	5 071.17	-	5 071.17
COURCELLES SUR SEINE	80 373.05	-	80 373.05
CRASVILLE	808.45	-	808.45
CRIQUEBEUF SUR SEINE	273 989.14	-	273 989.14
FONTAINE BELLENGER	25 213.26	25 213.26	25 213.26
GAILLON	2 420 512.13	-	2 420 512.13
HERQUEVILLE	57 403.40	-	57 403.40
HEUDEBOUVILLE	303 823.72	-	303 823.72
HEUDREVILLE SUR EURE	11 954.79	11 954.79	11 954.79
IGOMLE	107 341.31	-	107 341.31
INCARVILLE	370 383.62	-	370 383.62
LA CLEF VALLEE D EURE	14 911.65	-	14 911.65
LA HARENGERE	9 509.00	-	9 509.00
LA HAYE LE COMTE	-	-	-
LA HAYE MALHERBE	5 010.84	5 010.84	5 010.84
LA SAUSSAYE	99 358.00	-	99 358.00
LA VACHERIE	771.84	-	771.84
LE MANOIR SUR SEINE	130 198.13	130 198.13	130 198.13
LE MESNIL JOURDAIN	678.00	-	678.00
LE VAL D HAZEY	2 308 299.19	-	2 308 299.19
LE VAUDREVIL	729 255.34	-	729 255.34
LERY	51 189.15	51 189.15	51 189.15
LES DAMPS	138 015.49	-	138 015.49
LES TROIS LACS	125 316.71	-	125 316.71
LOUVIERS	4 551 731.27	-	4 551 731.27
MANDEVILLE	448.00	-	448.00
MARTOT	176 043.08	-	176 043.08
PINTERVILLE	1 394.38	-	1 394.38
PITRES	160 386.78	-	160 386.78
PONT DE L ARCHE	343 414.37	-	343 414.37
PORTE DE SEINE (TOURNEDOS-PORTE JOIE)	6 933.15	-	6 933.15
POSES	7 583.81	7 583.81	7 583.81
QUATREMARE	1 393.00	-	1 393.00
SAINTE AUBIN SUR GAILLON	434 309.87	-	434 309.87
SAINTE CYR LA CAMPAGNE	8 361.00	-	8 361.00
SAINTE DIDIER DES BOIS	4 223.00	-	4 223.00
SAINTE ETIENNE SOUS BAILLEUL	1 694.11	1 694.11	1 694.11
ST GERMAIN DE PASQUIER	1 618.00	-	1 618.00
SAINTE JULIEN DE LA LIEGUE	1 384.82	-	1 384.82
SAINTE PIERRE LA GARENNE	386 813.41	-	386 813.41
SAINTE TIENNE DU VAUVRAY	7 183.79	-	7 183.79
SAINTE PIERRE DE BAILLEUL	21 481.68	-	21 481.68
ST PIERRE DU VAUVRAY	64 703.88	-	64 703.88
SURTAUVILLE	-	-	-
SURVILLE	6 338.47	-	6 338.47
TERRES DE BORD	28 773.48	-	28 773.48
VAL DE REUIL	7 364 993.23	-	7 364 993.23
VILLERS SUR LE ROULE	23 229.23	-	23 229.23
VIRONVAY	168 686.05	-	168 686.05
VRAVILLE	2 834.00	-	2 834.00
TOTAL	22 686 913.70	339 598.59	22 686 913.20

2024-256 - DECISIONS BUDGETAIRES - FINANCES LOCALES - CONTRIBUTIONS BUDGETAIRES - Versement aux communes membres de la Dotation de solidarité communautaire pour l'année 2024

Sur rapport de Monsieur LEJEUNE, à l'unanimité, le Conseil communautaire :

- accepte les 4 critères servant à la répartition du montant de la DSC initiale définis ci-dessous ;
- ajoute au montant de la DSC initiale 2024 la prise en charge, par la communauté d'agglomération, de l'ensemble des éléments détaillés dans les dispositions spécifiques ;
- dit qu'au titre de l'année 2025, une avance par quantième du montant de la dotation de solidarité communautaire sera versée mensuellement ou ponctuellement aux communes sans toutefois excéder 80 % du montant de l'année 2024. Dans cette hypothèse, une régularisation interviendra en fin d'année 2025 lors du vote du montant de la dotation de solidarité communautaire.

La loi n°99-586 du 12 juillet 1999, permet aux E.P.C.I. (Etablissements public de coopération intercommunale) ayant fait option de la taxe professionnelle unique, de redistribuer aux communes membres, selon des critères définis par le Conseil communautaire, une part des produits non utilisés par la communauté d'agglomération et ce, sous la forme d'une dotation de solidarité communautaire.

I. Institution et répartition de la DSC entre les communes membres (art. L.5211-28-4 I et II CGCT)

L'article L.5211-28-4 du Code général des collectivités territoriales issu de la loi de finances pour 2020 du 28 décembre 2019, établit une nouvelle pondération des critères à retenir pour la DSC. Ainsi, lorsqu'une DSC est instituée, elle est librement répartie par le conseil communautaire selon des critères qui tiennent compte majoritairement :

- De l'écart de revenu par habitant de la commune par rapport au revenu moyen par habitant de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre ;
- De l'insuffisance du potentiel financier ou du potentiel fiscal par habitant de la commune au regard du potentiel financier ou du potentiel fiscal moyen par habitant sur le territoire de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre.

Ces deux critères doivent justifier au moins 35 % de la répartition du montant total de la DSC et des critères complémentaires peuvent être choisis par le Conseil communautaire.

Les critères retenus par l'agglomération Seine Eure au titre de l'année 2024, sont les suivants :

- **Critère 1** : la population de chaque commune ;
- **Critère 2** : le potentiel financier par habitant pondéré par la population ;
- **Critère 3** : le revenu par habitant pondéré par la population ;
- **Critère 4** : l'effort fiscal pondéré par la population.

Chaque critère permet de répartir 25 % du montant de la DSC initiale 2024, soit **620 744 €**

Les éléments de calcul de la répartition de la DSC se présentent comme suit :

Critère 1 : la population de chaque commune.

L'enveloppe allouée à ce critère bénéficie d'un abondement de (+) 350 mille euros anciennement dédié à la compensation du FPIC. Le choix a été fait de positionner cet abondement sur le critère Population dans une logique d'équité de sa répartition par commune. En sont exclues les communes de Val de Reuil et de Louviers, lesquelles bénéficient d'une exonération de la partie contributrice du FPIC compte tenu de leur classement dans les 250 premiers rangs de DSU, le CGCT disposant que cette partie contributrice concernait désormais l'intercommunalité.

Conformément à l'article L. 2336-5 du CGCT, sont éligibles au versement du FPIC les ensembles intercommunaux classés selon un indice synthétique de reversement composé de trois critères, jusqu'au rang x ième défini chaque année. En revanche, est exclu du bénéfice du FPIC 2024 tout ensemble intercommunal éligible au reversement mais dont l'effort fiscal agrégé serait inférieur à 1. Conformément à l'article L. 2336-3 du CGCT, sont contributeurs au FPIC les ensembles intercommunaux dont le potentiel financier agrégé par habitant est supérieur à 0,9 fois le potentiel financier agrégé par habitant moyen (PFIA/HAB) constaté au niveau national.

Les données FPIC 2024 classent l'ensemble intercommunal au 704ème rang, le dernier rang éligible à un reversement FPIC étant fixé à 745 selon les données référence nationales, et présentent un EFA (Effort Fiscal Agrégé) fixé à 1,204589.

D'autre part, avec un PFIA moyen national par habitant calculé à 726,74, soit un seuil de déclenchement du prélèvement arrêté à 654,07, et un PFIA par habitant de l'agglomération de 845,09, l'ensemble intercommunal Seine Eure et ses communes membres, remplit les critères d'éligibilité au versement du FPIC et bénéficie donc de la partie versante.

Critère 1 (facultatif) : Population DGF (Pop)

source = données FPIC 2024



données statistiques 2024

Nb habitants SEA	106 110	mini	125
DSC initiale 2014 / habitant	23,40	maxi	18 948
Montant enveloppe globale :	2 482 974	amplitude	18 823
Taux répartition enveloppe	25%	moyenne	1 769
Montant de l'enveloppe critère 1 :	620 744		
Montant complémentaire FPIC			

Insee	Commune	2024		Répartition Enveloppe	Répartition Complément	total critère 1
		Pop DGF	%			
27003	ACQUIGNY	1 768	1,67%	10 343	0	10 343
27005	ALLY	1 242	1,17%	7 266	0	7 266
27008	ALIZAY	1 614	1,52%	9 442	0	9 442
27013	AMFREVILLE-SOUS-LES-MONTS	539	0,51%	3 153	0	3 153
27014	AMFREVILLE-SUR-ITON	925	0,87%	5 411	0	5 411
27015	ANDE	1 368	1,29%	8 003	0	8 003
27022	LE VAL DHAZEY	5 337	5,03%	31 221	0	31 221
27025	AUTHEUIL-AUTHOUILLET	1 016	0,96%	5 944	0	5 944
27053	BEC-THOMAS	215	0,20%	1 258	0	1 258
27124	CAILLY-SUR-EURE	250	0,24%	1 463	0	1 463
27142	CHAMPENARD	301	0,28%	1 761	0	1 761
27168	CONNELLES	206	0,19%	1 205	0	1 205
27180	COURCELLES-SUR-SEINE	2 182	2,06%	12 765	0	12 765
27184	CRASVILLE	125	0,12%	731	0	731
27188	CRIQUEBEUF-SUR-SEINE	1 568	1,48%	9 173	0	9 173
27191	CLEF VALLÉE D'EURE	2 619	2,47%	15 321	0	15 321
27196	DAMPS	1 379	1,30%	8 067	0	8 067
27249	FONTAINE-BELLENGER	1 155	1,09%	6 757	0	6 757
27275	GAILLON	6 949	6,55%	40 652	0	40 652
27313	HARENGERE	632	0,60%	3 697	0	3 697
27321	HAYE-LE-COMTE	146	0,14%	854	0	854
27322	HAYE-MALHERBE	1 411	1,33%	8 254	0	8 254
27330	HERQUEVILLE	139	0,13%	813	0	813
27332	HEUDEBOUVILLE	823	0,78%	4 815	0	4 815
27335	HEUDREVILLE-SUR-EURE	1 126	1,06%	6 587	0	6 587
27348	IGOVILLE	1 752	1,65%	10 249	0	10 249
27351	INCARVILLE	1 413	1,33%	8 266	0	8 266
27365	LERY	2 039	1,92%	11 928	0	11 928
27375	LOUVIERS	18 948	17,86%	110 846		110 846
27382	MANDEVILLE	339	0,32%	1 983	0	1 983
27386	MANDIR	1 318	1,24%	7 710	0	7 710
27394	MARTOT	475	0,45%	2 779	0	2 779
27403	MESNIL-JOURDAIN	252	0,24%	1 474	0	1 474
27412	TERRES DE BORD	1 608	1,52%	9 407	0	9 407
27456	PINTERVILLE	818	0,77%	4 785	0	4 785
27458	PITRES	2 635	2,48%	15 415	0	15 415
27469	PONT-DE-L'ARCHE	4 216	3,97%	24 664	0	24 664
27471	PORTE-DE-SEINE	263	0,24%	1 480	0	1 480
27474	POSES	1 207	1,14%	7 061	0	7 061
27483	QUATREMARE	442	0,42%	2 586	0	2 586
27517	SAINT-AUBIN-SUR-GAILLON	2 269	2,13%	13 215	0	13 215
27528	VAUDREUIL	3 762	3,55%	22 008	0	22 008
27529	SAINT-CYR-LA-CAMPAGNE	451	0,43%	2 638	0	2 638
27534	SAINT-DIDIER-DES-BOIS	916	0,86%	5 359	0	5 359
27537	SAINT-ETIENNE-DU-VAUVRAY	906	0,85%	5 300	0	5 300
27539	SAINT-ETIENNE-SOUS-BAILLEUL	405	0,38%	2 369	0	2 369
27545	SAINT-GERMAIN-DE-PASQUIER	130	0,12%	761	0	761
27553	SAINT-JULIEN-DE-LA-LIEGUE	433	0,41%	2 533	0	2 533
27589	SAINT-PIERRE-DE-BAILLEUL	1 028	0,97%	6 014	0	6 014
27598	SAINT-PIERRE-DU-VAUVRAY	1 282	1,21%	7 500	0	7 500
27599	SAINT-PIERRE-LA-GARENNE	942	0,89%	5 511	0	5 511
27616	SAUSSAYE	1 960	1,85%	11 466	0	11 466
27623	SURTAUMILLE	507	0,48%	2 966	0	2 966
27624	SURVILLE	896	0,84%	5 242	0	5 242
27666	VACHERIE	588	0,55%	3 440	0	3 440
27676	LES TROIS LACS	1 877	1,77%	10 980	0	10 980
27691	VILLERS-SUR-LE-ROULE	900	0,85%	5 265	0	5 265
27697	VIROUVAY	354	0,33%	2 071	0	2 071
27700	VRAVILLE	753	0,71%	4 405	0	4 405
27701	VAL-DE-REUIL	13 011	12,26%	76 114		76 114
	TOTAL	105 110	100,00%	620 744	0,00	620 744

Critère 2 : le potentiel financier par habitant pondéré par la population.

Définition du potentiel financier par habitant :

Le potentiel financier est un indicateur de la richesse potentielle d'une collectivité locale. Il est construit à partir du potentiel fiscal. Selon l'article L. 2334-4 du Code général des collectivités territoriales, le potentiel financier d'une commune « est égal à son potentiel fiscal, majoré du montant de la dotation forfaitaire perçu par la commune l'année précédente... »

Le potentiel fiscal est un indicateur de la richesse fiscale de la commune. Il est égal à la somme que produiraient les quatre taxes directes de cette collectivité si l'on appliquait aux bases communales de ces quatre taxes, le taux moyen national d'imposition à chacune de ces taxes.

Afin de procéder à une répartition la plus solidaire possible sur ce premier critère réglementaire, l'agglomération propose l'introduction d'un indice plafond. Cet indice permet de considérer que les communes dont la richesse potentielle est 3 fois supérieure au potentiel financier le plus faible des communes-membres du territoire, sont exclues de la répartition calculée sur ce critère.

Sur la base des données FPIC 2024, 1 commune dépasse cet indice plafond calculé à 2 746,08 euros (évolution du plafond de (+) 8,8% par rapport à n-1).

Critère 2 (réglementaire) : Potentiel financier (PotFinHab)

source = données FPIC 2024



		données statistiques 2024	
Nb habitants SEA	106 110	mini	915,36
DSC initiale 2014 / habitant	23,40	maxi	2 825,86
Montant enveloppe globale	2 482 974	amplitude	1 910,50
Taux répartition enveloppe	25%	moyenne	1 235,04
Montant de l'enveloppe critère 2	620 744		

Indice Plafond =

3

Valorisation Plafond =

2 746,08

Formule =

$\{ [\text{maxi} - \text{commune}] / [\text{amplitude}] \} \times \text{Pop DGF com}$

Insee	Commune	2024	2024	Plafonnement	Formule	Total critère 3
		Population DGF	PotFinHab			
27003	ACQUIGNY	1 768	1 045,92	1 045,92	1 647,17	12 843
27005	AILLY	1 242	1 001,77	1 001,77	1 185,83	9 246
27008	ALIZAY	1 614	2 825,86	0,00	0,00	0
27013	AMFREVILLE-SOUS-LES-MONTS	539	975,83	975,83	521,94	4 069
27014	AMFREVILLE-SUR-ITON	925	988,05	988,05	889,81	6 938
27015	ANDE	1 368	979,67	979,67	1 321,95	10 307
27022	LE VAL D'HAZEY	5 337	1 690,72	1 690,72	3 171,01	24 724
27025	AUTHEUIL-AUTHOUILLET	1 016	1 105,93	1 105,93	914,66	7 131
27053	BEC-THOMAS	215	1 058,87	1 058,87	198,85	1 550
27124	CAILLY-SUR-EURE	250	1 062,17	1 062,17	230,79	1 799
27142	CHAMPENARD	301	1 137,22	1 137,22	266,05	2 074
27168	CONNELLES	206	1 198,38	1 198,38	175,48	1 368
27180	COURCELLES-SUR-SEINE	2 182	1 081,97	1 081,97	1 991,72	15 529
27184	CRASVILLE	125	988,34	988,34	120,23	937
27188	CRIQUEBEUF-SUR-SEINE	1 558	1 455,03	1 455,03	1 125,08	8 772
27191	CLEF VALLÉE D'EURE	2 619	1 042,73	1 042,73	2 444,39	19 058
27196	DAMPS	1 379	1 335,86	1 335,86	1 075,48	8 385
27249	FONTAINE-BELLENGER	1 155	915,36	915,36	1 155,00	9 805
27275	GAILLON	6 949	1 435,78	1 435,78	5 056,10	39 421
27313	HARENGERE	632	993,54	993,54	606,14	4 726
27321	HAYE-LE-COMTE	146	1 026,53	1 026,53	137,50	1 072
27322	HAYE-MALHERBE	1 411	1 009,37	1 009,37	1 341,57	10 460
27330	HERQUEVILLE	139	1 881,87	1 881,87	68,68	535
27332	HEUDEBOUVILLE	823	2 455,52	2 455,52	159,53	1 244
27335	HEUDREVILLE-SUR-EURE	1 126	990,69	990,69	1 081,60	8 433
27348	IGOVILLE	1 752	1 331,23	1 331,23	1 370,63	10 686
27351	INCARVILLE	1 413	1 330,66	1 330,66	1 105,84	8 622
27365	LERY	2 039	1 170,17	1 170,17	1 767,05	13 777
27375	LOUVIERS	18 948	1 401,72	1 401,72	14 124,37	110 124
27382	MANDEVILLE	339	1 060,58	1 060,58	313,23	2 442
27386	MANOIR	1 318	1 130,21	1 130,21	1 169,78	9 121
27394	MARTOT	475	1 381,89	1 381,89	359,01	2 799
27403	MESNIL-JOURDAIN	252	1 073,10	1 073,10	231,19	1 803
27412	TERRES DE BORD	1 608	1 020,08	1 020,08	1 519,86	11 850
27456	PINTERVILLE	818	1 096,88	1 096,88	740,28	5 772
27458	PITRES	2 635	1 252,85	1 252,85	2 169,53	16 915
27469	PONT-DE-L'ARCHE	4 216	1 232,96	1 232,96	3 515,13	27 407
27471	PORTE-DE-SEINE	253	1 313,36	1 313,36	200,29	1 562
27474	POSES	1 207	979,82	979,82	1 166,28	9 093
27483	QUATREMARE	442	958,56	958,56	432,00	3 368
27517	SAINT-AUBIN-SUR-GAILLON	2 259	1 358,31	1 358,31	1 735,24	13 529
27528	VAUDREUIL	3 762	1 423,58	1 423,58	2 761,26	21 529
27529	SAINT-CYR-LA-CAMPAGNE	451	1 123,83	1 123,83	401,79	3 133
27534	SAINT-DIDIER-DES-BOIS	916	1 029,15	1 029,15	861,44	6 716
27537	SAINT-ETIENNE-DU-VAUVRAY	906	1 052,84	1 052,84	840,80	6 556
27539	SAINT-ETIENNE-SOUS-BAILLEUL	405	974,13	974,13	392,54	3 061
27545	SAINT-GERMAIN-DE-PASQUIER	130	1 341,68	1 341,68	100,99	787
27553	SAINT-JULIEN-DE-LA-LIEGUE	433	932,56	932,56	429,10	3 346
27589	SAINT-PIERRE-DE-BAILLEUL	1 028	1 005,81	1 005,81	979,33	7 636
27598	SAINT-PIERRE-DU-VAUVRAY	1 282	1 094,30	1 094,30	1 161,92	9 059
27599	SAINT-PIERRE-LA-GARENNE	942	1 719,08	1 719,08	545,71	4 255
27616	SAUSSAYE	1 960	1 158,49	1 158,49	1 710,57	13 337
27623	SURTAUVILLE	507	924,10	924,10	504,68	3 935
27624	SURVILLE	896	973,05	973,05	868,94	6 775
27666	VACHERIE	588	971,91	971,91	570,59	4 449
27676	LES TROIS LACS	1 877	1 111,76	1 111,76	1 684,04	13 130
27691	VILLERS-SUR-LE-ROULE	900	1 145,99	1 145,99	791,35	6 170
27697	VIRONVAY	354	2 360,60	2 360,60	86,21	672
27700	VRAIVILLE	753	948,22	948,22	740,05	5 770
27701	VAL-DE-REUIL	13 011	2 036,17	2 036,17	5 377,96	41 931
	TOTAL	106 110			79 615,52	620 744

Critère 3 : l'effort fiscal pondéré par la population.

Définition de l'effort fiscal :

L'effort fiscal d'une commune est déterminé par le rapport entre le produit des quatre taxes locales et le potentiel fiscal. Ce ratio permet d'évaluer la pression fiscale sur la commune. Le mécanisme de péréquation horizontale pour le secteur communal consiste à prélever une fraction des ressources fiscales de certaines collectivités pour la reverser à des collectivités moins favorisées.

Sur ce dernier critère et toujours selon le principe d'une solidarité la plus juste sur le territoire de l'Agglomération, un indice plancher fixé à moins 2,2 fois l'effort fiscal le plus important des communes du territoire, permet de soustraire les communes éligibles de la répartition calculée sur ce critère.

Sur la base des données FPIC 2024, 5 communes n'atteignent pas cet indice plancher calculé à 0,808893 points, 2 communes deviennent bénéficiaires en 2024 sous le double effet d'une évolution de leur indice et d'une baisse du plancher de (-) 0,21% par rapport à n-1.

Critère 3 (facultatif) : Effort Fiscal (EffFisc)

source = données FPIC 2024



données statistiques 2024

Nb habitants SEA	106 110	mini	1,779564
DSC initiale 2014 / habitant	23,40	maxi	0,457563
Montant enveloppe globale	2 482 974	amplitude	1,322001
Taux répartition enveloppe	25%	moyenne	0,997207
Montant de l'enveloppe critère 3	620 744		

Indice Plancher =

2,2

Valorisation Plancher =

0,808893

Formule =

$([\text{maxi} - \text{commune}] / [\text{amplitude}]) \times \text{Pop DGF com}$

Insee	Commune	2024	2024	Plafonnement	Formule	Total critère 3
		Population DGF	Effisc			
27003	ACQUIGNY	1 768	0,976199	0,97620	693,61	7 139
27005	AILLY	1 242	1,087715	1,08772	592,02	6 693
27008	ALIZAY	1 614	0,856518	0,85652	487,07	5 013
27013	AMFREVILLE-SOUS-LES-MONTS	539	1,002044	1,00204	221,99	2 285
27014	AMFREVILLE-SUR-ITON	925	0,970564	0,97056	358,95	3 694
27015	ANDE	1 368	1,014157	1,01416	575,96	5 928
27022	LE VAL D'HAZEY	5 337	1,083310	1,08331	2 526,18	26 001
27025	AUTHEUIL-AUTHOUILLET	1 016	0,977808	0,97781	399,82	4 115
27053	BEC-THOMAS	215	0,796807	0,00000	0,00	0
27124	CAILLY-SUR-EURE	250	1,357145	1,35715	170,12	1 751
27142	CHAMPENARD	301	1,078164	1,07816	141,30	1 454
27168	CONNELLES	206	1,027189	1,02719	88,76	914
27180	COURCELLES-SUR-SEINE	2 182	0,954302	0,95430	819,88	8 439
27184	CRASVILLE	125	1,017622	1,01762	52,96	545
27188	CRIQUEBEUF-SUR-SEINE	1 568	0,856447	0,85645	473,11	4 870
27191	CLEF VALLÉE D'EURE	2 619	1,116959	1,11696	1 306,32	13 445
27196	DAMPS	1 379	0,930767	0,93077	493,61	5 080
27249	FONTAINE-BELLENGER	1 155	1,162146	1,16215	615,58	6 336
27275	GAILLON	6 949	1,233855	1,23386	4 080,52	41 999
27313	HARENGERE	632	0,753457	0,00000	0,00	0
27321	HAYE-LE-COMTE	146	1,023698	1,02370	62,52	644
27322	HAYE-MALHERBE	1 411	0,932944	0,93294	507,38	5 222
27330	HERQUEVILLE	139	1,041974	1,04197	61,45	632
27332	HEUDEBOUVILLE	823	0,804102	0,00000	0,00	0
27335	HEUDREVILLE-SUR-EURE	1 126	1,023930	1,02393	482,40	4 965
27348	IGOVILLE	1 752	0,926320	0,92632	621,23	6 394
27351	INCARVILLE	1 413	0,917298	0,91730	491,38	5 058
27365	LERY	2 039	0,946666	0,94667	754,37	7 764
27375	LOUVIERS	18 948	1,519828	1,51983	15 225,25	156 708
27382	MANDEVILLE	339	0,878765	0,87877	108,01	1 112
27386	MANOIR	1 318	1,378929	1,37893	918,58	9 455
27394	WARTOT	475	0,822231	0,82223	131,03	1 349
27403	MESNIL-JOURDAIN	252	0,862178	0,86218	77,13	794
27412	TERRES DE BORD	1 608	0,959421	0,95942	610,43	6 283
27456	PINTERVILLE	818	1,033887	1,03389	356,61	3 670
27458	PITRES	2 635	1,267135	1,26714	1 613,63	16 608
27469	PONT-DE-L'ARCHE	4 216	1,184631	1,18463	2 318,70	23 865
27471	PORTE-DE-SEINE	253	0,552317	0,00000	0,00	0
27474	POSES	1 207	1,208734	1,20873	685,83	7 059
27483	QUATREMARE	442	0,991507	0,99151	178,52	1 837
27517	SAINT-AUBIN-SUR-GAILLON	2 259	1,054221	1,05422	1 019,55	10 494
27528	VAUDREUIL	3 762	0,988862	0,98886	1 511,91	15 562
27529	SAINT-CYR-LA-CAMPAGNE	451	0,924639	0,92464	159,34	1 640
27534	SAINT-DIDIER-DES-BOIS	916	0,894047	0,89405	302,43	3 113
27537	SAINT-ETIENNE-DU-VAUVRAY	906	0,891038	0,89104	297,07	3 058
27539	SAINT-ETIENNE-SOUS-BAILLEUL	405	1,135960	1,13596	207,83	2 139
27545	SAINT-GERMAIN-DE-PASQUIER	130	0,893733	0,89373	42,89	441
27553	SAINT-JULIEN-DE-LA-LIEGUE	433	1,042799	1,04280	191,68	1 973
27589	SAINT-PIERRE-DE-BAILLEUL	1 028	1,149900	1,14990	538,37	5 541
27598	SAINT-PIERRE-DU-VAUVRAY	1 282	0,930461	0,93046	458,59	4 720
27599	SAINT-PIERRE-LA-GARENNE	942	0,885208	0,88521	304,72	3 136
27616	SAUSSAYE	1 960	0,980231	0,98023	774,91	7 976
27623	SURTAUVILLE	507	1,056804	1,05680	229,81	2 365
27624	SURVILLE	896	0,973441	0,97344	349,64	3 599
27666	VACHERIE	588	0,977409	0,97741	231,22	2 380
27676	LES TROIS LACS	1 877	0,826271	0,82627	523,50	5 388
27691	VILLERS-SUR-LE-ROULE	900	1,326648	1,32665	591,68	6 090
27697	VIRONVAY	354	0,457563	0,00000	0,00	0
27700	VRAUVILLE	753	0,916324	0,91632	261,31	2 690
27701	VAL-DE-REUIL	13 011	1,779564	1,77956	13 011,00	133 917
	TOTAL	106 110	60,6147930		60 309,63	620 744

Critère 4 : le revenu par habitant pondéré par la population.

Selon une logique identique, ce second critère réglementaire est plafonné par un indice. Cet indice permet de considérer que les communes dont le revenu moyen par habitant est 2,5 fois supérieur au revenu par habitant le plus faible des communes du territoire, sont exclues de la répartition calculée sur ce critère.

Sur la base des données FPIC 2024, 4 communes dépassent cet indice plafond calculé à 22 468,68 euros en évolution de (+) 5,7 points par rapport à n-1. 1 nouvelle commune est exclue de la répartition sous l'effet d'une évolution de (+) 10,2% de son indice et 1 commune réintègre le dispositif sous l'effet d'un recul de (-) 4,5% de son indice.

Critère 4 (réglementaire) : Revenu par Habitant (RevHab)

source = données FPIC 2024



données statistiques 2024

Nb habitants SEA	106 110	mini	8 987,47
DSC initiale 2014 / habitant	23,40	maxi	24 356,28
Montant enveloppe globale	2 482 974	amplitude	15 368,81
Taux répartition enveloppe	25%	moyenne	17 281,56
Montant de l'enveloppe critère 3	620 744		

Indice Plafond =

2,5

Valorisation Plafond =

22 468,68

Formule =

$([\text{plafond} - \text{commune}] / [\text{plafond} - \text{mini}]) \times \text{Pop DGF com}$

Insee	Commune	2024	2024	Plafonnement	Formule	Total critère 4
		Population DGF	RevHab			
27003	ACQUIGNY	1 768	17 152,57	17 152,57	697,18	7 124
27005	AILLY	1 242	16 931,57	16 931,57	510,12	5 212
27008	ALIZAY	1 614	14 465,15	14 465,15	958,20	9 790
27013	AMFREVILLE-SOUS-LES-MONTS	539	16 689,84	16 689,84	231,05	2 361
27014	AMFREVILLE-SUR-ITON	925	18 646,88	18 646,88	262,23	2 679
27015	ANDE	1 368	17 842,58	17 842,58	469,43	4 796
27022	LE VAL D'HAZEY	5 337	13 816,86	13 816,86	3 425,12	34 996
27025	AUTHEUIL-AUTHOUILLET	1 016	17 601,13	17 601,13	366,84	3 748
27053	BEC-THOMAS	215	21 042,74	21 042,74	22,74	232
27124	CAILLY-SUR-EURE	250	20 708,31	20 708,31	32,64	334
27142	CHAMPENARD	301	21 493,75	21 493,75	21,77	222
27168	CONNELLES	206	18 773,57	18 773,57	56,46	577
27180	COURCELLES-SUR-SEINE	2 182	15 101,40	15 101,40	1 192,43	12 184
27184	CRASVILLE	125	17 887,46	17 887,46	42,48	434
27188	CRIQUEBEUF-SUR-SEINE	1 568	16 667,85	16 667,85	674,69	6 894
27191	CLEF VALLÉE D'ËURE	2 619	18 362,34	18 362,34	797,74	8 151
27196	DAMPS	1 379	17 170,22	17 170,22	541,98	5 538
27249	FONTAINE-BELLENGER	1 155	16 411,38	16 411,38	518,96	5 302
27275	GAILLON	6 949	12 281,74	12 281,74	5 250,94	53 652
27313	HARENGERE	632	15 046,58	15 046,58	347,95	3 555
27321	HAYE-LE-COMTE	146	24 356,28	0,00	0,00	0
27322	HAYE-MALHERBE	1 411	17 897,63	17 897,63	478,42	4 888
27330	HERGUEVILLE	139	16 010,18	16 010,18	66,59	680
27332	HEUDEBOUVILLE	823	18 738,63	18 738,63	227,71	2 327
27335	HEUDREVILLE-SUR-EURE	1 126	18 560,59	18 560,59	326,42	3 335
27348	IGOVILLE	1 752	15 732,55	15 732,55	875,42	8 945
27351	INCARVILLE	1 413	16 278,10	16 278,10	648,85	6 630
27365	LERY	2 039	14 449,58	14 449,58	1 212,87	12 393
27375	LOUVIERS	18 948	12 671,35	12 671,35	13 770,26	140 699
27382	MANDEVILLE	339	17 529,80	17 529,80	124,19	1 269
27386	MANDOIR	1 318	11 695,11	11 695,11	1 053,29	10 762
27394	MARTOT	475	15 880,16	15 880,16	232,14	2 372
27403	MESNIL-JOURDAIN	252	18 347,87	18 347,87	77,03	787
27412	TERRES DE BORD	1 608	18 134,79	18 134,79	516,93	5 282
27456	PINTERVILLE	818	18 458,16	18 458,16	243,35	2 486
27458	PITRES	2 635	13 483,47	13 483,47	1 756,22	17 944
27469	PONT-DE-L'ARCHE	4 216	15 394,56	15 394,56	2 212,30	22 604
27471	PORTE-DE-SEINE	253	22 948,73	0,00	0,00	0
27474	POSES	1 207	18 664,89	18 664,89	340,56	3 480
27483	QUATREMARE	442	15 669,39	15 669,39	222,92	2 278
27517	SAINT-AUBIN-SUR-GAILLON	2 259	15 958,48	15 958,48	1 090,89	11 146
27528	VAUDREUIL	3 762	19 951,10	19 951,10	702,54	7 178
27529	SAINT-CYR-LA-CAMPAGNE	451	19 569,87	19 569,87	96,98	991
27534	SAINT-DIDIER-DES-BOIS	916	17 273,83	17 273,83	352,97	3 607
27537	SAINT-ETIENNE-DU-VAUVRAY	906	15 458,78	15 458,78	471,10	4 813
27539	SAINT-ETIENNE-SOUS-BAILLEUL	405	18 611,88	18 611,88	115,87	1 184
27545	SAINT-GERMAIN-DE-PASQUIER	130	23 528,90	0,00	0,00	0
27553	SAINT-JULIEN-DE-LA-LIEGUE	433	16 798,89	16 798,89	182,11	1 851
27589	SAINT-PIERRE-DE-BAILLEUL	1 028	19 753,38	19 753,38	207,05	2 116
27598	SAINT-PIERRE-DU-VAUVRAY	1 282	16 611,44	16 611,44	557,00	5 691
27599	SAINT-PIERRE-LA-GARENNE	942	17 513,53	17 513,53	346,24	3 538
27616	SAUSSAYE	1 960	19 740,85	19 740,85	396,59	4 052
27623	SURTAUVILLE	507	16 515,39	16 515,39	223,89	2 288
27624	SURVILLE	896	17 246,94	17 246,94	347,05	3 546
27666	VACHERIE	588	16 833,91	16 833,91	245,77	2 511
27676	LES TROIS LACS	1 877	17 022,08	17 022,08	758,33	7 748
27691	VILLERS-SUR-LE-ROULE	900	16 735,70	16 735,70	382,73	3 911
27697	VIRONVAY	354	23 515,65	0,00	0,00	0
27700	VRAIVILLE	753	14 270,03	14 270,03	457,94	4 679
27701	VAL-DE-REUIL	13 011	8 987,47	8 987,47	13 011,00	132 941
	TOTAL	106 110			60 752,49	620 744

Dispositions spécifiques

Il est également proposé au conseil communautaire d'ajouter au montant de la DSC initiale 2024 (2 482 974 €) divers critères et compensations répertoriés et regroupés dans une colonne « Autres » :

Dotation critère éducatif :

Acquigny, Alizay, Amfreville sur Iton, Andé, Herqueville, Igoville, Incarville, La Haye Malherbe, Le Manoir, le Vaudreuil, Lery, les Damps, Pinterville, Pitres, Pont de l'Arche, Poses, Saint Etienne du Vauvray, Saint Pierre du Vauvray, Surtauville, Terres de Bord, La Saussaye, La Harengère, Vraiville.

Dans le cadre de l'étude relative à l'actualisation du schéma directeur de l'offre aquatique sur le territoire, des besoins d'harmonisation des usages scolaires et des conditions tarifaires sont apparues nécessaires pour permettre à l'Agglomération et ses communes de porter une politique ambitieuse en matière de soutien aux activités nautiques. L'objectif est de dépasser 80% du savoir nager au sortir de CM2 pour tous les élèves du territoire.

De plus, cette étude a mis en évidence la lourde charge structurelle de la piscine de Pont Saint-Pierre qui pèse sur les communes de Pitres et du Manoir en leur qualité de membre du SIDEAL (Syndicat Intercommunal De l'Ensemble Aquatique et Ludique).

Il est donc proposé de valoriser la partie de la charge structurelle relative à l'accueil des scolaires de ces communes à travers un complément de dotation de solidarité.

Compensation (avenant à bail commercial des 4 soleils) :

La commune de Val de Reuil donne son accord pour que l'éventuelle taxe foncière due au titre de l'immeuble qu'elle ne pourra plus récupérer sur les sous-locataires au fur et à mesure des résiliations des contrats de sous-location, vienne en déduction du montant de la dotation de solidarité versée chaque année par la CASE à la commune de VAL-DE-REUIL.

Dotation critère préservation de la biodiversité :

Commune de Porte de Seine : attribution, au titre de la préservation de l'œdicnème criard (espèce à forte valeur patrimoniale, typique des paysages agricoles français mais dont les effectifs sont incertains à l'échelle de la France et en déclin au niveau local sur des sites accueillant les densités les plus importantes) par le gel d'un terrain sur cette commune qui compense le terrain d'assiette de l'entreprise COPIREL de Criquebeuf sur Seine.

Dotation PEC handicap :

La dotation Emploi et Handicap vise à inciter et à faciliter l'emploi des personnes en situation de handicap. Elle s'appuie sur le dispositif Parcours Emploi Compétence (PEC) porté par le service public de l'emploi (pôle emploi, mission locale, cap emploi) qui aide et accompagne les communes dans le recrutement des personnes en situation de handicap.

L'aide financière de l'Agglomération est proposée pour les communes ayant signé un contrat PEC pour l'année 2022 et complètera la prise en charge de l'Etat. Cette aide financière sera limitée à 10 communes volontaires.

La dotation sera calculée par l'Agglomération sur la base suivante : un contrat de 20h/hebdo au SMIC horaire, avec un plafond de subvention à hauteur de 250€ par mois pour les dix communes inscrites.

Sont concernées les communes de Igoville, Les trois Lacs, Poses et Surtauville.

Tableau final de répartition : voir page suivante.

Commune	Pop DGF	20%		25%		25%		25%		2024		
		a	a%	b	b%	c	c%	d	d%	e = (a+b+c+d)	Accusé	DSC 2024
Commune	Pop DGF	Critère 1 = Po D	% (a) ↓	Critère 2 = PotFinHa	% (b) ↓	Critère 3 = ERFis	% (c) ↓	Critère 4 = RevH	% (d) ↓	DSC de base	Accusé	DSC 2024
ACQUIGAY	1768	10 343	27,6%	12 843	34,3%	7 139	19,1%	7 124	19,0%	37 448	2 220	39 668
AILLY	1242	7 266	26,1%	9 245	33,2%	6 093	21,9%	5 212	18,7%	27 817		27 817
ALIZAY	1614	9 442	38,9%			5 013	20,7%	9 790	40,4%	24 246	1 500	25 746
AMFREVILLE-SOUS-LES-MONTS	539	3 153	26,6%	4 069	34,3%	2 285	19,3%	2 361	19,9%	11 868		11 868
AMFREVILLE-SUR-ANTON	925	5 411	28,9%	6 938	37,1%	3 694	19,7%	2 579	14,5%	18 723	4 440	23 163
ANDE	1368	8 003	27,6%	10 307	35,5%	5 928	20,4%	4 796	16,5%	29 034	10 502	39 536
LE VAL D'HAZEY	5337	31 221	26,7%	24 724	21,1%	26 001	22,2%	34 996	29,9%	116 943		116 943
AUTHEUIL-AUTHOUILLET	1016	5 944	28,4%	7 131	34,1%	4 115	19,7%	3 748	17,9%	20 938		20 938
BEC-THOMAS	215	1 258	41,4%	1 550	51,0%			232	7,6%	3 040		3 040
CAILLY-SUR-EURE	250	1 463	27,4%	1 799	33,7%	1 751	32,8%	334	6,2%	5 346		5 346
CHAMPENARD	301	1 761	31,9%	2 074	37,6%	1 454	26,4%	222	4,0%	5 512		5 512
CONNELLES	206	1 205	29,7%	1 358	33,7%	914	22,5%	577	14,2%	4 064		4 064
COURCELLES-SUR-SEINE	2 182	12 765	26,1%	15 529	31,7%	8 439	17,3%	12 184	24,9%	48 916		48 916
CRASVILLE	125	731	27,6%	937	35,4%	545	20,6%	434	16,4%	2 648		2 648
CRIQUEBEUF-SUR-SEINE	1568	9 173	30,9%	8 772	29,5%	4 870	16,4%	6 894	23,2%	29 708		29 708
CLEF VALLÉE D'EURE	2 619	15 321	27,4%	19 058	34,0%	13 445	24,0%	8 151	14,6%	55 976		55 976
DAMPS	1 379	8 097	29,8%	8 385	31,0%	5 080	18,6%	5 598	20,5%	27 071	1 200	28 271
FONTAINE-BELLEGER	1 155	6 957	24,7%	9 005	32,9%	6 336	23,1%	5 302	19,4%	27 400		27 400
GAILLON	6 945	40 852	23,1%	38 421	22,4%	41 999	23,8%	33 652	30,5%	175 724		175 724
HARENGERE	632	3 887	30,9%	4 726	39,5%			3 555	29,7%	11 978	2 220	14 198
HAYE-LE-COMTE	146	854	33,2%	1 072	41,7%	644	25,0%			2 570		2 570
HAYE-MALHERBE	1 411	8 254	28,6%	10 460	36,5%	5 222	18,1%	4 896	17,0%	28 825	2 220	31 045
HERQUEVILLE	139	813	30,6%	535	20,1%	632	23,8%	680	25,6%	2 661	600	3 261
HEUDEBOUVILLE	823	4 815	57,4%	1 244	14,8%			2 327	27,7%	8 385		8 385
HEUDREVILLE-SUR-EURE	1 123	6 587	28,2%	8 433	36,2%	4 965	21,5%	3 335	14,3%	23 320		23 320
IGVILLE	1 752	10 249	28,3%	10 686	29,5%	6 394	17,8%	8 945	24,7%	36 274	4 200	40 474
INCARVILLE	1 413	8 268	28,9%	8 622	30,2%	5 058	17,7%	6 630	23,2%	28 575	2 220	30 795
LERY	2 039	11 928	26,0%	13 777	30,0%	7 764	16,9%	12 393	27,0%	45 862	3 720	49 582
LOUVERS	18 948	110 845	21,4%	110 124	21,2%	158 708	30,2%	140 699	27,1%	518 377		518 377
MANDEVILLE	339	1 983	29,1%	2 442	36,9%	1 112	16,3%	1 269	18,6%	6 806		6 806
MANOIR	1 318	7 710	20,8%	9 121	24,6%	9 455	25,5%	10 762	29,0%	37 047	25 000	62 047
MARTOT	475	2 779	29,9%	2 799	30,1%	1 349	14,5%	2 372	25,5%	9 298		9 298
MESNIL-JOURDAIN	252	1 474	30,3%	1 803	37,1%	794	16,3%	787	16,2%	4 858		4 858
TERRES DE BORD	1 609	9 407	28,7%	11 850	36,1%	6 283	19,1%	5 262	16,1%	32 822	2 220	35 042
PINTERVILLE	818	4 785	28,6%	3 772	34,5%	3 670	22,0%	2 486	14,9%	16 714	900	17 614
PITRES	2 635	15 415	23,0%	18 915	25,3%	16 608	24,8%	17 944	26,9%	66 883	35 000	101 883
PORT-DE-L'ARCHE	4 216	24 654	25,0%	27 407	27,8%	23 865	24,2%	22 604	22,9%	98 540	9 660	108 200
PORTE-DE-SEINE	253	1 480	48,7%	1 562	51,3%					3 042	15 000	18 042
POSES	1 207	7 061	26,5%	9 093	34,1%	7 059	26,4%	3 488	13,0%	26 693	4 200	30 893
QUATREMARE	442	2 548	25,7%	3 368	33,5%	1 837	18,2%	2 278	22,6%	10 069		10 069
SAINTE-AUBINE-SUR-GAILLON	2 259	13 215	27,3%	13 529	28,0%	10 494	21,7%	11 146	23,0%	48 385		48 385
VAUDREVIL	3 762	22 068	33,2%	21 529	32,5%	15 582	23,5%	7 178	10,8%	66 276	9 660	75 936
SAINTE-CYR-LA-CAMPAGNE	451	2 638	31,4%	3 133	37,3%	1 640	19,5%	891	11,8%	8 402		8 402
SAINTE-DIDIER-DES-BOIS	916	5 359	28,5%	6 718	35,7%	3 113	16,6%	3 607	19,2%	18 794		18 794
SAINTE-ETIENNE-DU-VAURAY	916	5 300	26,9%	6 556	33,2%	3 058	15,5%	4 813	24,4%	19 727	2 520	22 247
SAINTE-ETIENNE-SOUS-BAILLEUL	405	2 368	27,1%	3 061	35,0%	2 139	24,4%	1 184	13,5%	8 753		8 753
SAINTE-GERMAIN-DE-PASQUIER	130	761	38,2%	787	39,6%	441	22,2%			1 989		1 989
SAINTE-JULIEN-DE-LA-LIEGUE	433	2 533	26,1%	3 348	34,4%	1 973	20,3%	1 861	19,2%	9 712	1 815	11 527
SAINTE-PIERRE-DE-BAILLEUL	1 028	6 014	28,2%	7 635	35,8%	5 341	26,0%	2 116	9,9%	21 306		21 306
SAINTE-PIERRE-DU-VAURAY	1 282	7 500	27,8%	9 059	33,6%	4 720	17,5%	5 691	21,1%	26 970	5 040	32 010
SAINTE-PIERRE-LA-GARENNE	942	5 511	33,5%	4 255	25,9%	3 138	19,1%	3 538	21,8%	16 440		16 440
SAUSSAYE	1 960	11 466	31,1%	13 337	35,2%	7 976	21,7%	4 052	11,0%	36 831	2 220	39 051
SURTAUVILLE	507	2 966	25,7%	3 935	34,1%	2 145	20,5%	2 288	19,8%	11 554	10 740	22 294
SURVILLE	896	5 242	27,4%	6 775	35,4%	3 590	18,8%	3 546	18,5%	19 161		19 161
YACHERIE	588	3 440	26,9%	4 449	34,8%	2 380	18,6%	2 511	19,6%	12 780		12 780
LES TROIS LACS	1 877	10 990	29,5%	13 130	35,3%	5 388	14,5%	7 748	20,8%	37 247		37 247
VILLERS-SUR-LE-ROULE	900	5 265	24,6%	6 170	28,8%	6 090	28,4%	3 911	18,2%	21 435		21 435
VRONVAY	354	2 071	75,5%	672	24,5%					2 743		2 743
VRAVILLE	753	4 405	25,1%	5 770	32,9%	2 690	15,3%	4 679	26,7%	17 544	2 220	19 764
VAL-DE-REUIL	13 011	78 114	19,8%	41 931	10,9%	133 917	34,8%	132 941	34,5%	384 903	-33 257	351 646
TOTAL	106 110	620 744		620 744		620 744		620 744		2 482 974	127 980	2 610 954

2024-257 - FINANCES LOCALES - FONDS DE CONCOURS - Attribution à différentes communes de l'Agglomération Seine-Eure - Autorisation

Sur rapport de Monsieur LEJEUNE, à l'unanimité, le Conseil communautaire attribue les fonds de concours suivants aux communes suivantes :

Ailly pour financer le désamiantage du préau de l'école et d'une salle de classe.

Coût prévisionnel : 18 394,50 € HT

FDC sollicité : 9 197 € HT

FDC accordé : 9 197 € HT

Ailly pour financer la mise en place de panneaux de rue.

Coût prévisionnel : 5 110 € HT

FDC sollicité : 2 555 € HT

FDC accordé : 2 555 € HT

Ailly pour financer la rénovation de la maison des associations.

Coût prévisionnel : 265 111 € HT

Montant reste à charge : 107 066 € HT (après déduction des subventions : Fonds Vert 106 045 € et du Conseil départemental 52 000 €).

FDC sollicité : 20 508 € HT (en complément du FDC rénovation énergétique de 33 025 €)

FDC accordé : 20 508 € HT.

Ailly pour financer la réalisation d'un nouveau terrain de pétanque au stade de foot.

Coût prévisionnel : 5 508,73 € HT

FDC sollicité : 2 754 € HT

FDC accordé : 2 754 € HT

Criquebeuf-sur-Seine pour financer l'aménagement du parking situé chemin des bancs.

Coût prévisionnel : 7 507,42 € HT

FDC sollicité : 3 753 € HT

FDC accordé : 3 753 € HT

Criquebeuf-sur-Seine pour financer la réfection et l'aménagement du chemin du stand de tir.

Coût prévisionnel : 16 138,75 € HT

FDC sollicité : 8 069 € HT

FDC accordé : 8 069 € HT

Les Damps pour financer la construction d'un terrain multisports.

Coût prévisionnel : 71 337,84 € HT

Montant reste à charge : 19 936,84 € HT (après déduction des subventions du Conseil départemental 21 401 € et de l'Agence nationale du sport 30 000 €).

FDC sollicité : 5 669 € HT (part communale de 20 % déduite soit 14 267,57 €)

FDC accordé : 5 669 € HT

Fontaine-Bellenger pour financer la sécurisation de la RD 6015.

Coût prévisionnel : 191 154 € HT

Montant reste à charge : 111 154 € HT (après déduction de la subvention du Conseil départemental 80 000 €).

FDC sollicité : 55 577 € HT

FDC accordé : 55 577 € HT

Fontaine-Bellenger pour financer l'installation de caméras de vidéoprotection.

Coût prévisionnel : 15 000 € HT

Montant reste à charge : 10 500 € HT (après déduction de la subvention DETR 4 500 €).

FDC sollicité : 5 250 € HT

FDC accordé : 5 250 € HT

Heudreville-sur-Eure pour financer l'acquisition de matériel informatique destiné à l'école.

Coût prévisionnel : 7 092,22 € HT

FDC sollicité : 3 546 € HT

FDC accordé : 3 546 € HT

Saint-Julien-de-la-Liègue pour financer la défense extérieure contre l'incendie : remplacement de 3 poteaux incendie.

Coût prévisionnel : 8 604 € HT

Montant reste à charge : 5 162,40 € HT (après déduction de la subvention DETR 3 441,60 €).

FDC sollicité : 2 581 € HT

FDC accordé : 2 581 € HT

Saint-Julien-de-la-Liègue pour financer la vidéoprotection : installation de 10 caméras.

Coût prévisionnel : 27 812 € HT

Montant reste à charge : 11 124,80 € HT (après déduction des subventions DETR 8 343,60 € et du Conseil départemental 8 343,60 €).

FDC sollicité : 5 562 € HT

FDC accordé : 5 562 € HT

Le Val-d'Hazey pour financer les travaux d'extension de la salle des fêtes de Vieux-Villez.

Coût prévisionnel : 375 000 € HT

FDC sollicité : 180 000 € HT

FDC accordé : 180 000 € HT

Par ailleurs, la commune de la **Haye-Malherbe** sollicite une participation de la Communauté d'Agglomération au titre du **fonds de concours vie scolaire** pour financer la construction du restaurant scolaire Jean-Paul BARBÉ.

Coût prévisionnel de l'opération : 1 667 892 € HT

Montant reste à charge : 533 592 € HT (après déduction de la DETR 549 300 € et de la subvention du Conseil départemental 585 000 €).

FDC sollicité : 184 574 € HT (FDC vie scolaire plafonné à 200 000 € - 15 426 € correspondant aux « frais d'études », délibération au Conseil communautaire n°2023-199 du 21 septembre 2023).

FDC accordé : 184 574 € HT

Enfin, au titre du **fonds de concours contrat d'agglomération 2023-2027**, Le Syndicat-Mixte de la Base de Plein Air et de Loisirs de Léry-Poses sollicite une participation de la Communauté d'Agglomération pour financer la **réalisation du stade nautique** :

Coût prévisionnel de l'opération : 1 380 241 € HT

Montant reste à charge : 356 621,44 € HT (après déductions des subventions du FNADT 483 619,56 €, du Conseil Régional 310 500 €, et du Conseil Départemental 229 500 €).

FDC sollicité : 80 000 € HT

FDC accordé : 80 000 € HT

Au total, la participation prévisionnelle de l'Agglomération Seine-Eure au titre des fonds de concours de droit commun, vie scolaire et contrat d'Agglomération qui sera versée aux communes à l'issue de ce conseil communautaire suivant le détail de cette délibération et dans le respect de la réglementation s'élève à 569 595 € (dont 184 574 € pour le FDC vie scolaire et 80 000 € pour le FDC contrat d'Agglomération).

A ce jour, au titre du fonds de concours de droit commun 6 739 485,01 euros ont été accordés dans le cadre du pacte fiscal et financier 2020-2026, sur une enveloppe prévue de 11 602 910 € (soit une consommation de 58 % de l'enveloppe financière).

Le Conseil communautaire dit également que tous ces montants sont des maximums et ne pourront augmenter en fonction du coût du projet ou du désistement d'un autre financeur.

2024-258 - SUBVENTIONS - FINANCES - Versement d'une subvention exceptionnelle au Syndicat intercommunal de musique et de danse Erik Satie - Autorisation

Sur rapport de Monsieur LEJEUNE, à l'unanimité, le Conseil communautaire approuve le versement d'une subvention exceptionnelle de 10 000 € au Syndicat intercommunal de musique et de danse Erik Satie.

À l'occasion du séminaire des élus de 2023, une réflexion sur l'évolution des compétences de l'Agglomération Seine Eure a été initiée, notamment sur le périmètre des enseignements artistiques du territoire.

Le travail engagé autour de la création d'un réseau des enseignements artistiques a conduit au projet d'élargissement de la compétence, au 1^{er} janvier 2025, à l'école de musique et de théâtre de Louviers ainsi qu'au Syndicat intercommunal de musique et de danse Erik Satie qui regroupe sept communes (Alizay, Criquebeuf sur Seine, Martot, Igoville, Les Damps, Pont de l'Arche et Terres de Bord).

Dans le cadre des travaux préparatoires à cet élargissement, l'examen de la situation budgétaire du Syndicat intercommunal de musique et de danse Erik Satie fait apparaître un besoin de financement en fonctionnement en dépit de l'apurement de l'excédent issu des exercices antérieurs de 19 526,07 €. Ce besoin s'élève à 10 000 € afin de permettre la clôture budgétaire dans de bonnes conditions.

Le Conseil délibérera, lors de sa séance du 19 décembre prochain, sur la dissolution du Syndicat intercommunal ainsi que sur la modification de l'intérêt communautaire en matière de construction, d'aménagement, d'entretien et de gestion d'équipements culturels.

2024-259 - ACQUISITIONS - FONCIER - Commune de Val de Reuil - Acquisition des parcelles cadastrées section CX numéros 1, 2, 35, 67, 68, 75 et 77, sises Campus de Maigremont et appartenant à la société JNTL Consumer Health (France) SAS - Choix de l'option à la TVA - Autorisation

Monsieur LEROY ouvre le vote de cette délibération en rappelant les éléments suivants :

« Le dossier de domaine de Maigremont à Val de Reuil, a été présenté à la fois en conférence des présidents, en conférence des maires et en commission économique le mois dernier. Nous avons souhaité reporter cette délibération à la séance de novembre afin de clarifier un sujet lié au parking.

Vous vous en souvenez, suite à la demande de NOVALIX - qui est locataire d'une partie des bâtiments sur le domaine de Maigremont - nous nous sommes rapprochés de la société KENVUE qui ne souhaitait pas continuer à exercer le rôle de bailleur vis-à-vis d'une société qui ne faisait pas partie du groupe.

Nous avons donc proposé d'acquérir 8 hectares sur les 24 ha que comporte le domaine. Dans ces 8 hectares nous trouvons :

- un bâtiment de 9 000 m² actuellement utilisé par NOVALIX à hauteur de 3 000 m², qui offre des possibilités d'extension ;*
- ce qu'on appelle le manoir de Maigremont ;*
- et puis environ 2 000 m² de bureaux disponibles et qui pourront, dans le cadre du développement économique, être proposés à la location par nos services pour l'accueil d'entreprises, de laboratoires, etc.*

Après estimation des domaines, ces 8 hectares représentent, en gros, une somme de 4 500 000 euros pour l'acquisition. La location à NOVALIX générera 550 000 euros de loyer ; loyer que NOVALIX payait jusqu'ici à Johnson & Johnson et qui, désormais, nous sera réglé. Avec des possibilités, comme je l'ai dit, d'extension et d'augmentation de cette partie locative.

Cette acquisition fait partie de notre stratégie visant à augmenter les capacités d'accueil du territoire dans des biens qui ne sont pas occupés ; ce qui est le cas sur une partie des 8 hectares que nous allons acquérir si vous en êtes d'accord.

Deuxièmement, cette acquisition s'intègre parfaitement dans la stratégie de soutien aux entreprises de recherche et développement comme la société NOVALIX qui est une société particulièrement intéressante.

Il s'agissait, au départ, de personnes qui travaillaient en sous-traitance du centre de recherche de Johnson & Johnson. Quand Johnson & Johnson a décidé de fermer ce centre de recherche, NOVALIX a intégré la quasi-totalité des chercheurs de Johnson & Johnson dans ses équipes ; ce qui fait que le site est passé de 10 à 50 chercheurs. Depuis, NOVALIX s'est beaucoup développé, notamment en région parisienne, en rachetant également des centres de recherche ainsi que dans l'Est, à Strasbourg.

C'est une superbe entreprise qui comporte 450 chercheurs, qui fait de la recherche à façon - ce qu'on appelle une CRO Contract Research Organization - et qui se développe. C'est la troisième en France. Elle vient de conclure une augmentation de capital avec un fabricant de matériel d'analyse extrêmement poussé - Brücker - qui fabrique des analyses de résonance magnétique à hauts champs très, très, très pointues.

Dans un premier temps, NOVALIX s'est conforté sur le site. Dans un deuxième temps, des locaux libres pourront être mis en location et à disposition d'entreprises qui veulent continuer à s'implanter sur notre territoire. D'un autre côté, KENVUE ajuste le terrain l'emprise de son domaine aux effectifs d'aujourd'hui qui sont aux alentours de 450 permanents ; plus une cinquantaine de CDI. Voilà ce qui vous est proposé ce soir. Cette acquisition sera portée par le budget annexe 12 Activité économique, puisque l'ensemble des biens seront soumis à la TVA. Y-at-il des remarques ou des questions ? » demande-t-il.

« Avons-nous la certitude de qui est propriétaire du parking ? » questionne Madame DESLANDES.

« Les équipes de la mairie de Val-de-Reuil, de l'agglomération et de KENVUE travaillent ensemble pour éclaircir ce point, répond Monsieur LEROY. Les choses avancent. Entre la prise de délibération et la signature de l'acte nous avons la possibilité d'ajuster, en additif, la domanialité des parties ».

Monsieur COQUELET manifeste son scepticisme :

« Je reviens sur le propos de Maryline... Pour le moment, rien n'est réglé quant à la domanialité du parking. Sur le cadastre, il appartient à la ville de Val-de-Reuil. Premier point.

Second point : des pourparlers, des discussions, avaient été engagées avec KENVUE sur l'intérêt, pour eux, de racheter le parking. Il est certain que si un redécoupage complet de l'ensemble de la propriété intervient, pour nous ce n'est ni plus ni moins qu'une perte de chance du point de vue juridique. Et ce serait de nature à mettre en difficulté l'aboutissement du projet qui était engagé avec KENVUE. Nous voterons donc Contre cette délibération ».

« Vous faites ce que vous voulez Jean-Jacques ! répond Monsieur LEROY. Simplement la délibération ne porte pas sur le parking. Il est tout de même assez fort de café de constater que personne n'est capable de dire qui est propriétaire du parking et que les avis sont différents en fonction des experts qui travaillent dessus !

Je le répète : la délibération ne porte que sur le domaine lui-même. Nous savons qu'il faudra régler le problème du parking. En attendant, il faut prendre cette délibération puisque des délais de rétrocession courent vis-à-vis de NOVALIX qui est locataire d'un propriétaire qui ne veut plus lui louer son bien ».

« J'entends bien, répond Monsieur COQUELET. Mon propos n'est pas du tout de m'opposer à la stratégie de développement économique de l'Agglomération ; bien au contraire. C'est simplement un vote de précaution parce que, justement, on ne sait pas ce qu'il adviendra de cette question ni

de quelle façon elle sera tranchée » précise-t-il.

Au terme de quelques minutes d'un débat courtois, Monsieur LEROY soumet cette délibération au vote.

Sur rapport de Monsieur LEROY, **par 65 voix POUR et 10 voix CONTRE**, le Conseil communautaire décide d'acquérir l'ensemble immobilier sis Campus de Maignemont à Val de Reuil, cadastré section CX numéros 1, 2, 35, 67, 68, 75 et 77 d'une surface de 78 664 m² environ, appartenant à la société JNTL Consumer Health (France) SAS.

Le Conseil communautaire dit parallèlement :

- que cette acquisition est consentie moyennant le prix de 4 500 000 € net vendeur ;
- que les frais et honoraires divers, liés à cette opération seront à la charge de la Communauté d'agglomération Seine-Eure ;
- que les actes correspondants seront établis par Maître Thomas BRICNET, notaire à Val de Reuil.

Le Conseil communautaire autorise également Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la promesse de vente, l'acte authentique d'acquisition, toutes les pièces afférentes à cette opération, à constituer toute servitude compte-tenu de la configuration des lieux et à régulariser tout bail avec la société NOVALIX ;

Enfin le Conseil communautaire décide d'opter à la TVA.

La Communauté d'agglomération Seine-Eure, compétente en matière de renouvellement urbain et de développement économique sur le territoire Seine-Eure, souhaite se porter acquéreur d'une partie d'un ensemble immobilier, comprenant un bâtiment recherche et développement (R&D), d'un corps de ferme, d'un manoir et d'un terrain, sis Campus de Maignemont à Val de Reuil, cadastré section CX numéros 1, 2, 35, 67, 68, 75 et 77 d'une surface de 78 664 m² environ, appartenant à la société JNTL Consumer Health (France) SAS.

La surface définitive sera obtenue après établissement, par le géomètre, d'un document d'arpentage.

Cette acquisition permet de sauvegarder l'activité du laboratoire en activité, de constituer une réserve foncière située sur un parc d'affaires. Elle rend également possible l'implantation de nouvelles entreprises et la création de nouveaux emplois.

Le projet de la Communauté d'agglomération Seine-Eure s'intègre dans un projet global de développement du territoire et relève d'une stratégie sur le long terme :

- en maintenant l'activité via la sauvegarde du laboratoire, NOVALIX, locataire du bâtiment R&D ;
- en proposant la mise en location d'un espace de recherche et développement ;
- en proposant la mise en location d'espaces de bureaux et des salles de réunions dans le corps de ferme et le manoir.

Par courrier en date du 10 avril 2024, la Communauté d'agglomération Seine-Eure a proposé d'acquérir ces parcelles moyennant le prix de 4 500 000 € net vendeur. Le propriétaire a accepté cette offre par courrier du 13 juin 2024 confirmé par courrier du 25 septembre 2024. Cet accord a été conclu sous les conditions suivantes :

- le maintien de la société NOVALIX dans les lieux jusqu'à la réalisation de la vente et la conclusion d'un bail entre la Communauté d'agglomération Seine-Eure et NOVALIX concomitamment à la vente ;
- les travaux de mise en indépendance, en ce compris les voiries, réseaux et raccordement aux réseaux publics seront à la charge et sous la responsabilité de la Communauté d'agglomération Seine-Eure ;
- les travaux de déconnexion des réseaux existants seront à la charge et sous la

responsabilité de la société JNTL Consumer Health (France) SAS.

- les frais relatifs à l'édification d'une clôture sur la limite séparative seront supportés par l'acquéreur ; tous surcoûts liés à des demandes expresses et spécifiques du vendeur en raison, notamment, de prescriptions administratives liées à la sûreté / sécurité seront à la charge du vendeur ;
- les frais de géomètre relatifs à la division de l'emprise vendue seront à la charge de la société JNTL Consumer Health (France) SAS.

Par ailleurs, s'agissant d'un site destiné à la location de locaux nus à usage professionnel, il est proposé qu'une option à la TVA soit retenue en vertu de l'article 260 2° du Code général des impôts. A cet effet, une demande sera faite prochainement pour cette activité afin de déclarer l'option à la TVA auprès du centre des impôts de Louviers.

Ce projet est inscrit au budget annexe 12 (Activités économiques) pour tenir compte de son assujettissement à la TVA. En conséquence, seront reportées dans les déclarations de chiffres d'affaires d'une part, la TVA collectée sur les recettes (notamment les loyers), et d'autre part, la TVA déductible sur les dépenses de fonctionnement et d'investissement.

2024-260 - ALIENATIONS - FONCIER - Commune du Manoir sur Seine - 8 rue d'Alsace Lorraine - Cession des parcelles XA 213 et 214 à la société AMEX - Autorisation

Sur rapport de Monsieur CHARLIER, à l'unanimité, le Conseil communautaire décide de céder à la société AMEX, représentée par Monsieur Julien DUGNOL, la parcelle cadastrée section XA numéro 214, d'une superficie de 1 937 m² et la moitié indivise de la parcelle cadastrée section XA numéro 213, d'une superficie de 236 m², situées 8 rue d'Alsace Lorraine sur la commune du Manoir-sur-Seine afin d'y réaliser une opération de lotissement à usage d'habitation.

Le Conseil communautaire dit également :

- que cette cession est consentie moyennant le prix de 61 650 € H.T., T.V.A. en sus, au taux tel qu'il sera en vigueur à la signature de l'acte authentique de cession ;
- que tous les frais afférents à cette cession seront à la charge de l'acquéreur ;
- que les actes correspondants seront établis par notaire.

Enfin, le Conseil communautaire autorise à se substituer un tiers à l'acquéreur, s'il s'agit :

- o d'une ou plusieurs sociétés spécialement constituées pour l'acquisition du terrain et/ou la construction et la mise à bail du bâtiment au profit des futurs exploitants ;
- o d'une société réalisant et finançant la construction des installations de l'acquéreur dans le cadre d'un contrat de crédit-bail ;
- o d'une ou plusieurs sociétés filiales d'exploitation de l'acquéreur, existantes ou à créer ;

2024-261 - ALIENATIONS - FONCIER - Commune de Louviers - Impasse des prés - Vente à la société ALTAREA COGEDIM REGIONS - Modificatif - Autorisation

Sur rapport de Monsieur CHARLIER, à l'unanimité, le Conseil communautaire décide de modifier les conditions de la cession au profit de la société ALTAREA COGEDIM REGIONS portant sur la signature d'une seule et unique promesse de vente portant sur l'ensemble de l'unité foncière.

Le Conseil communautaire précise également que les autres dispositions figurant dans la délibération n°2022-233 en date du 22 septembre 2022, demeurent inchangées.

Enfin, le Conseil communautaire autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la promesse de vente, l'acte authentique de cession, ainsi que l'ensemble des pièces afférentes à cette cession.

La société ALTAREA COGEDIM REGIONS s'est déclarée intéressée en 2022, par l'acquisition des parcelles cadastrées section AT numéros 166, 167, 168, 169, 170, 171, 174, 175, 283 et 284, situées impasse des prés sur la commune de Louviers, d'une contenance totale de 19 413 m²,

pour y réaliser une opération d'ensemble de 94 logements répartis en 50 logements collectifs libres et 44 maisons individuelles, soit une surface de plancher d'environ 6 996 m², moyennant le prix global de 1 000 000 € HT, T.V.A. en sus.

Il a été proposé, dans un premier temps, de régulariser une promesse de vente portant sur la parcelle cadastrée section AT numéro 166, située 16 impasse des prés, d'une contenance de 7 745 m², appartenant à la Communauté d'agglomération Seine-Eure.

Par délibération n°2022-233 en date du 22 septembre 2022 les membres du Conseil ont autorisé la cession, au profit de la société *ALTAREA COGEDIM REGIONS*, de la parcelle cadastrée section AT numéro 166. Cette délibération a été suivie d'une promesse de vente signée le 5 octobre 2022.

La société *ALTAREA COGEDIM REGIONS* souhaite désormais se porter acquéreur du surplus de l'unité foncière cadastrée section AT numéros 167, 168, 169, 170, 171, 174, 175, 283 et 284, située impasse des prés, d'une contenance totale de 11 668 m².

Compte-tenu du nouveau calendrier de l'opération, il a été décidé de conclure une seule et unique promesse de vente portant sur l'ensemble de l'unité foncière cadastrée section AT numéros 166, 167, 168, 169, 170, 171, 174, 175, 283 et 284, située impasse des prés, d'une contenance totale de 19 413 m², moyennant le prix de 1 000 000 € HT, T.V.A. en sus, au taux, tel qu'il sera en vigueur à la signature de l'acte authentique (étant précisé à titre indicatif que le taux effectif de la T.V.A. est actuellement à 20 %).

Il est ici précisé que la société *ALTAREA COGEDIM REGIONS* envisage un phasage de l'opération en deux temps, à partir de 2030, de manière à faire coïncider la livraison des logements avec la réouverture de la gare ferroviaire de Louviers.

A cet égard, il a été spécialement convenu entre les parties que la programmation et le phasage de l'opération devront faire l'objet d'une approbation par les services de la Communauté d'agglomération Seine-Eure, préalablement au dépôt du dossier de demande de permis de construire.

Par ailleurs, il est ici mentionné que la Communauté d'agglomération Seine-Eure et l'Etablissement public foncier de Normandie ont poursuivi conjointement l'acquisition des propriétés situées dans le secteur Est de la commune de Louviers et sont actuellement propriétaires des parcelles susvisées, cadastrées section AT numéros 166, 167, 168, 169, 170, 171, 174, 175, 283 pour 1/5^{ème} et 284 (étant ici précisé que l'acquisition des 4/5^{èmes} de la parcelle cadastrée section AT numéro 283 doit être régularisée préalablement à la signature de la promesse de vente avec la société *ALTAREA COGEDIM REGIONS*).

Dans ce cadre, la cession au profit de la société *ALTAREA COGEDIM REGIONS* interviendra dès que la Communauté d'agglomération Seine-Eure aura, elle-même, procédé à l'acquisition des parcelles appartenant actuellement à l'Etablissement public foncier de Normandie et ce, après les travaux de démolition et dépollution.

Il est également rappelé que le prix de cession de 1 000 000 € HT, est inférieur à l'avis du Directeur régional des finances publiques. En effet, comme indiqué aux termes de la délibération du 22 septembre 2022, l'ensemble de l'unité foncière cédée se situe en contrebas de la chaussée du Vexin, l'une des entrées de la ville de Louviers avec un fort trafic provenant notamment de la sortie de l'A154.

Pour réaliser le projet, l'acquéreur devra prendre à sa charge le réaménagement de l'impasse des prés, les surcoûts liés au besoin de minimiser les nuisances sonores de la chaussée du Vexin ainsi que le dénivelé entre cette voie et le terrain à bâtir.

Il est également rappelé qu'il s'agit de la première cession dans ce secteur en pleine reconversion et actuellement peu attractif.

Les autres dispositions figurant dans la délibération n°2022-233 en date du 22 septembre 2022 demeurent inchangées à l'exception, toutefois, de celles relatives aux conditions liées à l'absence de pollution des sols et à l'absence de fondations spéciales. Il est également précisé que la vente sera assortie d'une clause de révision de prix, permettant le versement d'un complément de prix, dans l'éventualité où les prix de vente moyen seraient supérieurs aux prix de vente prévisionnels, lesquels seront définis aux termes de la promesse de vente.

2024-262 - AUTRES ACTES DE GESTION DU DOMAINE PRIVE - FONCIER - Bilan des décisions d'acquisition et de cession d'immeubles intervenues au cours de l'année 2023

Sur rapport de Monsieur CHARLIER, à l'unanimité, le Conseil communautaire prend acte de la signature des actes authentiques pour les opérations pour lesquelles la signature des actes authentiques est intervenue au cours de l'année 2023 en exécution des décisions prises ladite année ou les années précédentes et tel que présenté ci-dessous.

ACQUISITIONS SIGNEES EN 2023							
Date délibération ou DP	Délibération ou DP	Commune	Adresse	Vendeur	Objectifs	Prix € T.T.C.	Inventaire
22/12/2022	22-533	Le Val d'Hazey	1 rue des Acacias	DUVAL Jérôme	Réserve foncière ZAD	158 000,00 €	AUT01_065 25
16/12/2021	21-318	Val-de-Reuil	Rue Sainte Marguerite	SCI Les prés d'Incarville	Elargissement voirie	1,00 €	AUT01_067 00
16/12/2021	21-318	Val-de-Reuil	Rue Sainte Marguerite	Maroquinerie de Normandie	Elargissement voirie	1,00 €	AUT01_067 00
22/09/2022	22-237	Pont-de-l'Arche	Ile de Bonport	RIBERPRAY Daniel	Préservation milieux naturels	580,00 €	AUT18_000 36
22/09/2022 et 13/04/2023	22-235 et 2023-95	Amfreville-sur-Iton	Côte des Blancs Monts	LEYELLIER Germaine et Fabrice, PASSAVANT Sandrine	Préservation milieux naturels	13 500,00 €	AUT01_075 92
20/12/2022	22-528	Pinterville	1 rue Aristide Briand	SCI ASTON	Réserve foncière pour projet mobilité	40 000,00 €	AUT01_064 53
20/10/2022	2022-290	Courcelles-sur-Seine	La Mare du Breuil	SAUGER Ralph	Préservation d'une colonie de petit rhinotophe	11 310,00 €	AUT01_065 88
24/11/2022	2022-330	Val-de-Reuil	Voie du Futur	CORVAL	Accès intégré au domaine public pour éviter des servitudes	1,00 €	AUT01_071 66
20/09/2018	2018-220	Martot	Les Fiefes Mancelles	DRUEL Hervé et LECOSSOIS Inès	Projet cité de l'arbre	1 800,00 €	AUT01_073 54
18/02/2021 et 24/11/2022	2021-25 et 2022-311	Saint-Odier-des-Bois	L'Essart	SERPN	Lutte contre le ruissellement, protection ressource eau	42 957,26 €	AUT01_058 73
09/02/2023	2023-18	Louviers	12 impasse des Prés	LAURENT Agnès	Réserve foncière projet du nouveau quartier de la gare à Louviers	170 000,00 €	AUT01_069 92
29/06/2023	2023-160	Criquebeuf-sur-Seine	Lieudit "Le Bosc Hêtré"	Consorts LEVILLAIN	Compensation foncière	19 380,00 €	AUT01_073 27
29/06/2023	2023-163	Pont-de-l'Arche	13 rue de l'Abbaye sans Toile	EPFN	Hôtel/opération d'habitat	207 368,58 €	AUT01_075 90
23/03/2023	2023-61	Le Manoir-sur-Seine	Le Village	EPFN	Projet habitat	38 112,86 €	AUT01_082 52

19/05/2022 et 25/05/2023	2022-134 et 2023-125	Val-de-Reuil	Voie de l'Orée	EPFN	Voie de l'Orée	128 109,70 €	AUT01_082 48
					Total	840 731,01 €	

CESSIONS SIGNEES EN 2023							
Date délibération ou DP	Délibération ou DP	Commune	Adresse	Acquéreur personne morale	Prix de vente €TTC	Inventaire	
15/10/2020 et 28/04/2022	2020-179 et 2022-96	Val-de-Reuil	Parc d'affaires des Portes	CFAO HEALTHCARE	2 548 609,92 €	AUT01_06790	
21/10/2021	2021-234	Louviers	3 rue Caroline	SNC Louviers / Pierre de Saine (Odyssee Immobilier)	764 506,80 €	AUT01_05780 + AUT01_06134	
25/03/2021 et 23/09/2021	2021-39 et 2021-196	Louviers	rue du 11 Novembre 1918	SCCV Louviers IlotE (MILD)	720 000,00 €	AUT01_03247	
20/10/2022	2022-283	Courcelles-sur-Seine	Lotissement du Trou à Caillon	SILD (DOREMUS)	168 831,85 €	Pas d'actif sur ce budget	
22/10/2022	2022-289	Val-de-Reuil	Parc d'affaires des Portes	CORVAL	16 092,00 €	AUT01_07344	
24/03/2022 et 28/04/2022	22-74 et 22-100	Les Damps	Le Camps	Commune des Damps	1,00 €	Pas d'actif sur ce budget	
22/09/2022	22-240	Heudebouville	Ecoparc 2	SCI S3J (H2O Lavage)	2 340,00 €	Pas d'actif sur ce budget	
20/10/2022 et 24/11/2022	22-287 et 22-335	Saint-Pierre-du- Vauvray	La Ferme du Vieux Rouen	TDF	100 000,00 €	AUT02_01225	
20/10/2022, 09/02/2023	2022-288, 2023-59, 2023-13 et 2023-14	Val-de-Reuil	Voie de l'Orée	VDR Voie de l'Orée	77 688,00 €	AUT01_006791	
09/02/2023	2023-10	Val-de-Reuil	Les Lacs 2	SCI RUBIS	41 040,00 €	Pas d'actif sur ce budget	
09/02/2023	2023-9	Heudebouville	Ecoparc 2	SLG FACTORY	631 800,00 €	Pas d'actif sur ce budget	
25/03/2021 et 23/09/2021	2021-39 et 2021-196	Louviers	rue du 11 Novembre 1918, rue Vignon Angele rue	SCCV Louviers IlotF (MILD)	720 000,00 €	AUT01_03147	
08/07/2021, 24/11/2022 et 23/11/2023	2021-153, 2022-234 et 2023-300	Louviers	Côte de la Justice	COGEDIM	217 434,00 €	Pas d'actif sur ce budget	
19/10/2023 et 23/11/2023	2023-255 et 2023-304	Heudebouville	Ecoparc 2	MILENCE Infrastructure France 1 SAS	1 800 000,00 €	AUT12_00138 + AUT12_00146	
24/11/2022	2022-329	Heudebouville	Ecoparc 2	PEACH INVEST	303 072,00 €	Pas d'actif sur ce budget	
TOTAL					8 111 415,57 €		

2024-263 - DOCUMENTS D'URBANISME - PLANIFICATION - Modification n°5 du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUiH) - Définition des objectifs et des modalités de concertation

Cette délibération présentée, Madame SANCHEZ remarque :

« J'ai demandé à avoir connaissance de l'annexe qui précisait l'objet des modifications et j'ai pu noter qu'il y avait une première prise en compte des trames vertes bleues et noires »...

« La TVB ne sera pas intégrée dans la modification n°5, répond Monsieur CHARLIER. Le travail qui est mené aujourd'hui permettra de l'intégrer dans la révision des PLUi qui devrait intervenir en 2026 » précise-t-il.

Sur rapport de Monsieur CHARLIER, à l'unanimité, le Conseil communautaire ;

- prend acte des objectifs du projet de modification n°5 du PLUiH ;
- approuve les objectifs poursuivis par la concertation ;
- décide d'engager la concertation selon les modalités définies dans la présente délibération.

Par arrêté n°24A60 en date du 21 octobre 2024, Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération Seine-Eure a prescrit la modification n°5 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUiH), afin :

- de procéder à des modifications des règlements écrits, des règles graphiques, des plans de zonage et des orientations d'aménagement et de programmation (OAP) ;
- d'harmoniser certaines règles avec celles présentes dans le plan local d'urbanisme intercommunal valant schéma de cohérence territoriale (PLUi valant SCoT) de l'Agglomération Seine-Eure.

Ce projet de modification étant soumis à évaluation environnementale il doit, selon les dispositions de l'article L.103-2 du Code de l'urbanisme, faire l'objet d'une concertation associant les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées.

En application des articles L.103-3 et L.103-4 du même code, il appartient au conseil communautaire de définir les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation, afin de permettre « pendant une durée suffisante et selon des moyens adaptés au regard de l'importance et des caractéristiques du projet, au public d'accéder aux informations relatives au projet et aux avis requis par les dispositions législatives ou réglementaires applicables et de formuler des observations et propositions qui sont enregistrées et conservées par l'autorité compétente ».

Objectifs et modalités de la concertation

La concertation mise en œuvre dans le cadre de la procédure de modification n°5 du PLUiH, d'une durée minimale de 10 semaines, a pour objectifs de permettre aux habitants, associations locales et autres personnes concernées de s'informer du contenu du dossier, d'échanger et de s'exprimer à son sujet. Pour cela, une information claire sur le dossier sera fournie et différents outils seront mis à disposition pour permettre au public de faire part de ses observations et propositions.

Ainsi, un dossier de concertation sera mis en ligne sur le site internet de l'Agglomération Seine-Eure, à l'adresse suivante :

<https://www.agglom-seine-eure.fr/plan-local-urbanisme-intercommunal-habitat/modification-n5-pluih/>

Des dossiers de concertation au format papier seront également disposés au siège de l'Agglomération Seine-Eure et dans les espaces de vie du territoire, consultables aux horaires d'ouverture habituels des mairies suivantes :

- **Confluence Seine-Eure** : Mairie de Pont de l'Arche (19 Rue Maurice Delamare, 27340 Pont de l'Arche).
- **Plateau du Neubourg** : Mairie de La Haye-Malherbe (Place de la Mairie, 27400 La Haye-Malherbe).
- **Centre Seine Eure** : Hôtel d'Agglomération Seine-Eure (1, Place Thorel, 27400 Louviers).
- **Vallée de l'Eure** : Mairie de Clef Vallée d'Eure (Croix Saint Leufroy, 6 route de Louviers, 27490 Clef Vallée d'Eure).
- **Coteaux de Seine** : Mairie de Gaillon (2 rue Général de Gaulle, 27600 Gaillon).

Ces dossiers comprendront a minima l'arrêté de prescription de la procédure de modification n°5 du PLUiH, la présente délibération et, pour les dossiers au format papier, un registre permettant au public de consigner ses observations. Les dossiers de concertation seront complétés et mis à jour régulièrement, au fur et à mesure de l'avancée des études, jusqu'au bilan final de la concertation.

Le public pourra également s'exprimer par courrier à l'adresse suivante : Agglomération Seine-Eure, Direction de l'Aménagement, Pôle Planification Territoriale, 1 place Ernest Thorel, 27400

Louviers, ou par mail à l'adresse suivante : urbanisme-plu@seine-eure.com. Les observations adressées par voie postale ou par mail seront annexées au registre disposé à l'accueil de l'Hôtel de l'Agglomération Seine-Eure.

En complément de ces dossiers de concertation, une permanence d'information, annoncée par un avis édité sur le site internet dédié de l'Agglomération Seine-Eure, sera organisée dans chaque espace de vie du territoire. Ces permanences favoriseront l'échange, le partage d'informations et la participation du public sur les modifications proposées.

Enfin, au moins un article sera édité dans le bulletin d'information de l'Agglomération Seine-Eure pour informer la population sur l'avancée des projets de modification et pour annoncer les différents événements d'information ou d'échanges ouverts au public.

À l'issue de la période de concertation, un bilan sera arrêté par le conseil communautaire de l'Agglomération Seine-Eure. Il sera disponible sur le site internet de l'Agglomération Seine-Eure, à la page dédiée à la modification n°5.

2024-264 - DOCUMENTS D'URBANISME - PLANIFICATION - Modification n°5 du Plan local d'urbanisme intercommunal valant Schéma de cohérence territoriale - Définition des objectifs et des modalités de concertation

Sur rapport de Monsieur CHARLIER, à l'unanimité, le Conseil communautaire :

- prend acte des objectifs du projet de modification n°5 du PLUi valant SCoT ;
- approuve les objectifs poursuivis par la concertation ;
- décide d'engager la concertation selon les modalités définies dans la présente délibération.

Par arrêté n°24A61 en date du 21 octobre 2024, Monsieur le Président de l'Agglomération Seine-Eure a prescrit la modification n°5 du plan local d'urbanisme intercommunal valant schéma de cohérence territoriale (PLUi valant SCoT), afin :

- de procéder à des modifications des règlements écrits, des règles graphiques, des plans de zonage et des orientations d'aménagement et de programmation (OAP) ;
- d'harmoniser certaines règles avec celles présentes dans le plan local d'urbanisme intercommunal (PLUiH) de l'Agglomération Seine-Eure.

Ce projet de modification étant soumis à une évaluation environnementale il doit, selon les dispositions de l'article L.103-2 du Code de l'urbanisme, faire l'objet d'une concertation associant les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées.

En application des articles L.103-3 et L.103-4 du même code, il appartient au Conseil communautaire de définir les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation, afin de permettre « pendant une durée suffisante et selon des moyens adaptés au regard de l'importance et des caractéristiques du projet, au public d'accéder aux informations relatives au projet et aux avis requis par les dispositions législatives ou réglementaires applicables et de formuler des observations et propositions qui sont enregistrées et conservées par l'autorité compétente ».

Objectifs et modalités de concertation

La concertation mise en œuvre dans le cadre de la modification n°5 du PLUi valant SCoT, d'une durée minimale de 10 semaines, a pour objectifs de permettre aux habitants, associations locales et autres personnes concernées de s'informer du contenu du dossier, d'échanger et de s'exprimer à son sujet. Pour cela, une information claire sur le dossier sera fournie et différents outils seront mis à disposition pour permettre au public de faire part de ses observations et propositions.

Ainsi, un dossier de concertation sera mis en ligne sur le site internet de l'Agglomération Seine-Eure, à l'adresse suivante :

<https://www.agglo-seine-eure.fr/plui-valant-scot/modification-plui-scot-n5/>

Des dossiers de concertation au format papier seront également disposés au siège de l'Agglomération Seine-Eure et dans les espaces de vie du territoire, consultables aux horaires d'ouverture habituels des mairies suivantes :

- **Confluence Seine-Eure** : Mairie de Pont de l'Arche (19 Rue Maurice Delamare, 27340 Pont-de-l'Arche) ;
- **Plateau du Neubourg** : Mairie de La Haye-Malherbe (Place de la Mairie, 27400 La Haye-Malherbe) ;
- **Centre Seine Eure** : Hôtel d'Agglomération Seine-Eure (1, Place Thorel, 27400 Louviers)
- **Vallée de l'Eure** : Mairie de Clef Vallée d'Eure (Croix Saint Leufroy, 6 route de Louviers, 27490 Clef Vallée d'Eure) ;
- **Coteaux de Seine** : Mairie de Gaillon (2 rue Général de Gaulle, 27600 Gaillon).

Ces dossiers comprendront a minima l'arrêté de prescription de la procédure de modification n°5 du PLUi valant SCoT, la présente délibération et, pour les dossiers au format papier, un registre permettant au public de consigner ses observations. Les dossiers de concertation seront complétés et mis à jour régulièrement, au fur et à mesure de l'avancée des études, jusqu'au bilan final de la concertation.

Le public pourra également s'exprimer par courrier à l'adresse suivante : Agglomération Seine-Eure, Direction de l'aménagement, Pôle planification territoriale, 1 place Ernest Thorel, 27400 Louviers, ou par mail à l'adresse suivante : urbanisme-plu@seine-eure.com. Les observations adressées par voie postale ou par mail seront annexées au registre disposé à l'accueil de l'Hôtel de l'Agglomération Seine-Eure.

En complément de ces dossiers de concertation, une permanence d'information, annoncée par un avis édité sur le site internet dédié de l'Agglomération Seine-Eure, sera organisée dans chaque espace de vie du territoire. Ces permanences favoriseront l'échange, le partage d'informations et la participation du public sur les modifications proposées.

Enfin, au moins un article sera édité dans le bulletin d'information de l'Agglomération Seine-Eure pour informer la population sur l'avancée des projets de modifications et pour annoncer les différents évènements d'information ou d'échanges ouverts au public.

À l'issue de la période de concertation, un bilan sera arrêté par le Conseil communautaire de l'Agglomération Seine-Eure. Il sera disponible sur le site internet de l'Agglomération Seine-Eure, à la page dédiée à la modification n°5.

Au regard des éléments énoncés dans le présent rapport, les membres du Conseil sont invités :

- à prendre acte des objectifs de la procédure de modification n°5 du PLUi valant SCoT ;
- à approuver les objectifs et les modalités de concertation proposés dans le cadre de la procédure de modification n°5 du PLUi valant SCoT.

2024-265 - DOCUMENTS D'URBANISME - PLANIFICATION - Projet de schéma régional des carrières de Normandie - Avis

A l'issue de la présentation de cette délibération, Madame SANCHEZ indique :

« Je pense que vous avez été destinataire d'un courrier d'associations et d'acteurs de différents territoires qui sont inquiets par rapport à ce schéma régional des carrières.

Nous savons qu'il a été rejeté par la Métropole de Rouen, que l'agglomération de Vernon SNA prend un mois de plus pour consulter les communes. On a une commande de 2019 - on était avant le ZAN - on a des données de 2018 et ce qu'on nous propose, c'est finalement de continuer comme avant puisque on voit très peu de baisses projetées de consommation par habitant entre aujourd'hui et 2032.

Nous voyons que, finalement, notre département reste un département essentiellement producteur car il produit 4 fois plus qu'il ne consomme.

Nous constatons, au moment des élections, un département coincé entre une capitale et une métropole, où il y a une sorte de sentiment d'être un peu abandonné, de n'avoir que des villages doctoirs, des entrepôts, des routes, des carrières, des trous qu'on remplit ensuite de déchets...

Et surtout, ici, nous vantons une qualité de vie qui serait liée à un tourisme bleu et vert. Et le fleuve - aujourd'hui, par exemple, dans les villes on fait la reconquête des berges des fleuves - les fleuves sont des éléments des corridors écologiques ; des éléments structurants de nos paysages. Quand, aujourd'hui, nous montons sur la côte des deux amants... Que voyons-nous de notre fleuve ?

Il me semble que continuer cette extraction quand, en plus, on a fait le ZAN, n'est pas une bonne chose. Nous n'allons pas continuer à consommer du béton ; c'est évident. Nous devons faire de la reconstruction car cela consomme beaucoup moins et cela émet beaucoup moins CO₂ que de faire du neuf, du neuf, du neuf.

Nous avons parlé des logements vacants... Enfin... On a parlé de plein de choses et en même temps. On voudrait continuer ce business des carrières qui ont élaboré ce schéma avec le BRGM, en chambre, sans consulter les communes ?

Alors j'entends bien que certains Conseils municipaux seront favorables parce qu'ils doivent y trouver leur intérêt. Comme disait un maire, « ce sont les carrières qui entretiennent ces zones Natura 2000 ».

J'en appelle vraiment à notre responsabilité. Si nous aimons notre territoire, si nous souhaitons préserver ce patrimoine naturel unique, si nous voulons agir pour la biodiversité, contre les émissions de carbone, je pense qu'il faut vraiment amender cette délibération qui est anonyme et proposer un avis défavorable ; à l'exemple d'autres collectivités voisines ».

« Pour répondre très rapidement, reprend Monsieur CHARLIER : nous ne sommes pas tout à fait sur la même production jusqu'en 2032. En effet, il faut savoir qu'à partir de 2030, 2031, 2032, compte tenu de nos zonages actuels, la baisse de production sera de l'ordre de 25 %.

Je ne sais pas si les travaux publics et le bâtiment baisseront leur production de 25 %, mais il est clair que plus nous allons avancer dans le temps, plus la production baissera puisqu'il s'avère qu'il y a très peu de carrières qui ouvrent sur notre territoire.

Deuxième chose : les gisements sont dans la vallée de la Seine. Paris ne peut pas les trouver ailleurs. Je suis désolé mais... C'est un peu comme si on réservait la production d'électricité des centrales nucléaires aux seuls habitants de la côte et que nous n'avions pas le droit de bénéficier de cette énergie-là. Il faut quand même que nous partagions !

Et puis une dernière chose... J'ai bien reçu le courrier de cette association. Je suis un peu surpris parce que je la connais bien. C'est le Comité de défense de l'environnement de Freneuse qui a été créé pour contrer l'enfouissement des déchets ultimes à Freneuse et à Tourville-la-Rivière sur le site de la SERAF. Je ne vois pas le rapport avec l'ouverture de carrière puisque si elle s'oppose à quelque chose, elle s'oppose d'abord à l'enfouissement des déchets ultimes.

Je propose donc cet avis favorable parce que je pense qu'il est raisonnable. Et plus nous avancerons dans le temps, moins il y aura de production. Et d'ailleurs, peut-être que nous nous reposerons la question, dans 10 ans, de savoir s'il y a une adéquation entre notre production locale et les besoins dont nous avons pour le bâtiment. Sachant que tout le monde sait que je suis plutôt promoteur de la filière bois ; matériau que j'aime défendre » rappelle-t-il.

Sur rapport de Monsieur CHARLIER, par 64 voix POUR et 9 voix CONTRE et 2 ABSTENTIONS :

- considérant que le schéma régional des carrières de Normandie est en cours

d'élaboration par le Préfet de Région et que l'Agglomération Seine-Eure est consultée pour avis, au titre de l'article 515-4 du Code de l'environnement ;

- considérant que les dispositions des documents de planification de l'Agglomération Seine-Eure ne sont pas incompatibles avec les dispositions du schéma régional des carrières de Normandie, et qu'en dehors de ces secteurs (Ac et Nc) identifiés au PLUiH et au PLUi valant SCoT une carrière ne peut pas installer les équipements nécessaires à l'extraction des matériaux ;

le Conseil communautaire décide de formuler un **avis favorable** sur le projet de Schéma régional des carrières de Normandie sous réserve de ne pas permettre l'ouverture ou l'extension de nouvelles carrières sans l'accord préalable des communes et en dehors des secteurs identifiés dans les documents d'urbanisme de l'Agglomération Seine-Eure.

Le schéma régional des carrières (SRC), élaboré par le Préfet de Région, définit les conditions générales d'implantation des carrières et les orientations relatives à la logistique nécessaire à la gestion des granulats, des matériaux et des substances de carrières dans la Région. Il s'appuie sur un état des lieux faisant l'inventaire des ressources et l'analyse prospective des besoins en matériaux dans la région ; y compris en abordant les questions de ressources secondaires et la logistique associée.

L'élaboration du schéma régional des carrières de Normandie :

Le préfet de Région Normandie a lancé l'élaboration du SRC en 2019 pour qu'il succède aux précédents schéma départementaux de carrières approuvés en 2014 et 2015. Les documents d'urbanisme du territoire devront donc être compatibles avec le schéma.

Le schéma régional des carrières de Normandie comprend 5 parties :

- le bilan des schémas départementaux ;
- l'état des lieux de la ressource minérale primaire d'origine terrestre ;
- le scénario d'approvisionnement retenu à 2032 ;
- les orientations et mesures permettant de mettre en œuvre ce scénario ;
- un guide de conseils à destination de la profession des carriers.

Le projet de SRC propose la mise en œuvre d'un scénario qui prend en compte les objectifs de sobriété, de report modal, de réduction des émissions de carbone et d'utilisation de matériaux recyclés. Ce scénario à 2032 propose aux territoires normands, un approvisionnement local pour ménager la ressource. Néanmoins, l'objectif de sobriété retenu pour la consommation estimée par habitant, permettant de dimensionner la production en granulats, reste modeste par rapport à la consommation par habitant en 2018, année de référence étudiée.

Le projet de schéma estime :

- une consommation en 2032 à 5,58 t/habitant/an au lieu de 5,86 t/habitant/an constatée en 2018 ;
- une baisse de la consommation des granulats alluvionnaires en lien avec l'augmentation de l'utilisation des granulats marins ;
- un recours maîtrisé aux matériaux issus du recyclage ;
- la recherche d'une proximité entre les lieux de production et de consommation ;
- une évolution des pressions sur les écosystèmes et la santé à la baisse ;
- un maintien des exportations vers l'île de France utilisant un mode de transport vertueux.
- des remises en état et réaménagements exemplaires.

Déclinaison du scénario par arrondissement :

Le SRC de Normandie décline ensuite le scénario au sein des territoires à l'échelle d'arrondissements. La méthode permet de rendre visible les besoins estimés à une échelle plus fine, ainsi que les points de vigilance que les territoires devront avoir à l'esprit dans le cadre de leur document de planification.

Pour l'Agglomération Seine-Eure, le scénario est décliné dans la fiche correspondant à

l'arrondissement des Andelys (P.77 de la partie 3 Scénario d'approvisionnement du schéma régional des carrières de Normandie) et annexé au corpus cartographique transmis.

Ce scénario estime qu'en 2032 :

- la production de granulats reste excédentaire par rapport à la consommation estimée sur l'arrondissement. Toutefois, elle ne permet plus de subvenir aux besoins de la Région île de France à un niveau équivalent à 2018 ;
- la production de matériaux alluvionnaires baisse de près d'un quart si aucun renouvellement, extension ou création de carrières n'est anticipé ;
- la production de matériaux issus du recyclage doit augmenter par rapport à la production de 2018, si le potentiel de recyclage le permet ;
- la consommation de granulats marins en provenance de la Seine-Maritime doit permettre de combler une partie de baisse de la production de matériaux alluvionnaires.

Les gisements d'intérêt régional (GIR) et national (GIN) :

Des gisements sont considérés comme présentant un intérêt particulier pour l'approvisionnement du territoire en matériaux, au regard des substances qui les composent du fait :

- de leur rareté ;
- de la dépendance à ceux-ci d'une activité répondant aux besoins peu évitables des consommateurs ;
- de l'impossibilité de les substituer par d'autres ressources ;
- ou, encore, de leur intérêt patrimonial en raison de la connaissance du type de gisement extrait.

Ces zones d'intérêts mettent en exergue la présence d'une ressource à proximité des carrières existantes. Le SRC a représenté 13 gisements d'intérêt régional (GIR) ou national (GIN) autour des carrières existantes (sans les intégrer) dont la liste figure dans l'atlas cartographique et dans la partie 2 du SRC. Le schéma régional des carrières de Normandie, prévoit que l'accès à ces gisements est à préserver autant que possible afin de pouvoir couvrir les besoins en matériaux.

Aujourd'hui, 31 communes de l'Agglomération Seine-Eure sont concernées par les gisements d'intérêt régional sables et graviers alluvionnaires (cartes 21 et 26 de l'atlas des gisements) : Igoville, Alizay, Le Manoir, Pîtres, Martot, Criquebeuf-sur-Seine, Pont de l'Arche, Léry, Val de Reuil, Poses, Le Vaudreuil, Porte de Seine, Incarville, Louviers, Vironvay, Saint-Etienne du Vauvray, Saint-Pierre du Vauvray, Andé, Herqueville, Connelles, Heudebouville, Fontaine-Bellanger, Les Trois Lacs, Villers sur le Roule, Le Val d'Hazey, Gaillon, Saint-Aubin sur Gaillon, Courcelles sur Seine, Saint Pierre La Garenne, Saint-Pierre de Bailleul, Saint-Etienne-sous-Bailleul.

Sur ces 31 communes, seules 7 communes sont concernées par une carrière en activité : Martot, Criquebeuf-sur-Seine, Alizay, Pîtres, Val de Reuil, Courcelles-sur-Seine et Gaillon.

Les orientations et mesures :

Le SRC comporte également 7 orientations déclinées en 32 mesures correspondant aux enjeux socio-économiques et environnementaux de la Région pour la mise en œuvre du scénario de référence retenu à 2032 :

1. Mise en place d'une gestion rationnelle et économe des ressources minérales primaires.
2. Développement de la part des matériaux issus du recyclage et des matériaux de substitution.
3. S'appuyer sur les opportunités logistiques normandes pour assurer les approvisionnements et limiter l'impact du transport.
4. Une remise en état partagée et adaptée aux enjeux du territoire.
5. Préservation de l'environnement.
6. Prise en compte de la ressource dans les territoires.
7. Organisation de la gouvernance autour du SRC.

Les orientations traitent notamment des actions que devront mener les collectivités pour permettre le maintien voire le développement de l'extraction de granulats.

Le SRC de Normandie prévoit d'assurer un approvisionnement raisonné et équilibré du territoire à travers l'analyse de l'équilibre production/besoin du territoire en granulat et hors granulats à l'échelle des SCoT et à défaut des PLUi (mesure 6.2.1) et de tendre à ces échelles vers un approvisionnement pérenne et durable en granulats et autres matériaux (mesure 6.2.2).

Le SRC préconise donc d'intégrer dans le diagnostic du SCoT et à défaut celui des PLUi l'analyse des besoins et des capacités de production pour les différents types de matériaux. Il pourrait être proposé que l'Etat fournisse cette analyse dans le cadre de son « Porté à connaissance » relatif aux documents d'urbanisme et de planification.

Par ailleurs, L'Agglomération Seine-Eure souhaite émettre un point de vigilance sur la mesure 6.3 pour permettre l'accès aux gisements d'intérêt national (GIN) et régional (GIR) dans les documents d'urbanisme.

En effet, les activités d'extraction de matériaux les PLUi approuvés en 2019 intègrent des orientations dans leur Projets d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) pour permettre d'assurer la pérennité des exploitations minières. Les PLUi de l'Agglomération dans leurs zonages identifient les secteurs en dehors desquels ne peuvent pas s'installer les exploitations de carrières. Les documents d'urbanisme de l'Agglomération Seine-Eure ne sont donc pas incompatibles avec les dispositions du SRC de Normandie en cours d'élaboration.

Une réserve est néanmoins formulée sur le fait de **ne pas permettre l'ouverture ou l'extension de nouvelles carrières sans l'accord préalable des communes** et en dehors des secteurs identifiés dans les documents d'urbanisme de l'Agglomération Seine-Eure.

2024-266 - HABITAT-LOGEMENT - Dispositif fonds façades - Prorogation du dispositif - Autorisation

Sur rapport de Madame ROUZÉE, à l'unanimité, le Conseil communautaire décide de modifier le dispositif du fonds façades jusqu'au 31 décembre 2026.

Afin de prendre en compte et de s'adapter aux nouvelles règles des aides financières de l'ANAH de 2024 et notamment aux règles liées à l'écrêtement des subventions, tout en favorisant des projets de qualité, il est décidé de modifier les critères du fonds façades pour les dossiers avec isolation thermique par l'extérieur de la façon suivante :

- S'il n'y a pas d'écrêtement des subventions, le calcul du montant de fonds façades ne change pas : 25 % du montant des travaux de ravalement / isolation plafonnés à 5 000 € (20 000 € dans le cas d'une copropriété) de subvention pour les projets comprenant de la rénovation énergétique.
- S'il y a un écrêtement, alors le fonds façades sera calculé de la façon suivante :
 - o 100 % des travaux liés aux préconisations architecturales (débords de toitures, repose des volets battants, couleurs spécifiques, gouttières et descente d'eau pluviales en zinc, etc.). Afin d'être bien identifiés, ces travaux devront être estimés sur un devis spécifique.
 - o Auxquels s'ajoutent 25 % du montant des travaux de ravalement / isolation.

Le total sera, dans tous les cas, plafonné à 5 000 € de subvention (20 000 € dans le cas d'une copropriété).

2024-267 - POLITIQUE DE LA VILLE-HABITAT-LOGEMENT - HABITAT-LOGEMENT - Participation financière en faveur du bailleur social *Le foyer stéphanois* pour une opération de réhabilitation de 138 logements locatifs sociaux individuels (PLUS) - Voie Blanche - Rues du Terpat, Hélianthe, Biche, Cerf, Rougettes et Voie Soleil à Val-de-Reuil - Autorisation

Sur rapport de Madame ROUZÉE, à l'unanimité, le Conseil communautaire décide d'attribuer une

participation financière de 174 000 € TTC au bailleur social *Le foyer stéphanois* pour l'opération de réhabilitation de 138 logements individuels situés rues du Terpat, Hélianthe, Biche, Cerf, Rougettes et Voie Soleil à Val-de-Reuil.

Le conseil communautaire dit également :

- qu'une convention de paiement sera élaborée ;
- que le mandatement du solde de la participation s'effectuera sur la présentation d'un document certifiant la réception des travaux et la mise en œuvre d'un volet insertion par l'activité économique.

2024-268 - DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC - AFFAIRES JURIDIQUES - Exploitation de trois établissements d'accueil des jeunes enfants (EAJE) sur le territoire de la Communauté d'agglomération Seine-Eure - Rapport annuel 2023 - Approbation

Sur rapport de Madame LAMBERT, à l'unanimité, le Conseil communautaire prend acte du rapport d'information pour l'année 2023 produit par la société LPCR -- *Les petits chaperons rouges*, titulaire du contrat d'exploitation de trois EAJE sur le territoire de la Communauté d'agglomération Seine-Eure.

2024-269 - DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC - AFFAIRES JURIDIQUES - Gestion et exploitation de la patinoire intercommunale Glacéo - Rapport annuel 2023 - Approbation

Sur rapport de Monsieur PIRÈS, à l'unanimité, le Conseil communautaire prend acte du rapport annuel d'activité pour l'année 2023 produit par la société KRATOS ; titulaire du contrat d'exploitation de la patinoire intercommunale Glacéo.

2024-270 - DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC - AFFAIRES JURIDIQUES - Gestion et exploitation du centre aquatique intercommunal Caséo - Rapport annuel 2023 - Approbation

Sur rapport de Monsieur PIRÈS, à l'unanimité, le Conseil communautaire prend acte du rapport annuel d'activité 2023 remis par la société NARCISSE ; titulaire du contrat de gestion et exploitation du centre aquatique intercommunal Caséo.

2024-271 - DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC - AFFAIRES JURIDIQUES - Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité des services de l'eau potable et de l'assainissement 2023 - Approbation

Sur rapport de Monsieur THIERRY, à l'unanimité, le Conseil communautaire prend acte :

- du rapport du Président de la Communauté d'agglomération Seine-Eure sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement pour l'année 2023 ;
- des rapports annuels de la société SEESEN pour l'année 2023.

A toute fin utile, les conseillers communautaires sont informés que ce rapport, ainsi qu'une note liminaire, sont mis à disposition du public à l'Hôtel d'Agglomération et sur le site internet de la Communauté d'agglomération Seine-Eure.

Un exemplaire de ce rapport est transmis, pour information, au Préfet de l'Eure, à l'Agence de l'eau Seine-Normandie ainsi qu'au Conseil départemental de l'Eure.

L'observatoire des services publics de l'eau et de l'assainissement sera complété sur la plateforme internet (www.services.eaufrance.fr).

Chacun des maires des communes de la Communauté d'agglomération Seine-Eure est destinataire de ce rapport et doit le présenter à son Conseil municipal.

2024-272 - MARCHÉS PUBLICS - ASSAINISSEMENT - Travaux de lutte contre la formation d'hydrogène sulfuré (H2S) sur le secteur de collecte de Saint-Pierre-du-Vauvray - Procédure

adaptée - Attribution - Autorisation

Au terme de la présentation de cette délibération, Madame SANCHEZ questionne :

« Je très intéressée par les explications sur l'origine de ce phénomène... D'où vient-il ? concerne-t-il d'autres secteurs ? Comment est-il apparu ? Ce sont de gros travaux » constate-t-elle.

« En fait Laetitia, explique Monsieur LEROY, c'est le problème du temps de séjour dans les canalisations où il n'y a pas assez de débit. Les eaux stagnent, se décomposent et produisent du gaz. Régis PETIT, qui est notre spécialiste des réseaux et de l'hydrogène sulfuré, nous dit qu'on injecte de l'air ou du chlorure ferrique. C'est très important, parce que si on n'évacue pas l'hydrogène sulfuré qui, tout le monde l'a constaté, sent particulièrement mauvais, le gaz mange le béton. Et quand il n'y a plus de béton... Il n'y a plus de réseau ! Plus rien ! Donc c'est vraiment embêtant »...

Sur rapport de Monsieur THIERRY, à l'unanimité, le Conseil communautaire attribue le marché à l'entreprise ACM TP, sise 130, rue Nungesser et Coli, 27 930 Guichainville, ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse. Son offre se décompose de la façon suivante :

Tranches	Montants HT	Montants TTC (TVA à 20% au taux actuellement en vigueur)
Tranche ferme : renouvellement d'un poste de refoulement et traitement physicochimique H ₂ S	241 600 €	289 920 €
Tranche optionnelle n° 1 : pose de tés de curage	3 000 €	3 600 €
Total	244 600 €	293 520 €

2024-273 - MARCHÉS PUBLICS - CYCLE DE L'EAU - Entretien et création d'ouvrages hydrauliques sur le territoire de la Communauté d'agglomération Seine-Eure - Accords-cadres à bons de commande - Deux lots - Procédure adaptée - Attribution - Autorisation

Sur rapport de Monsieur MEDAERTS, à l'unanimité, le Conseil communautaire attribue les accords-cadres aux entreprises ayant remis les offres économiquement les plus avantageuses suivantes :

Lots	Attributaires	Montants HT maximums sur la durée du marché	Montants TTC (TVA à 20 % au taux actuellement en vigueur) maximums sur la durée du marché
Lot n° 1 : entretien et réhabilitation d'ouvrages hydrauliques existants	SPIE BATIGNOLLES VALERIAN 612 route des Entreprises 76 430 Oudalle	900 000 €	1 080 000 €
Lot n° 2 : création d'ouvrages hydrauliques	ACM TP 130 rue Nungesser et Coli 27 930 Guichainville	2 250 000 €	2 700 000 €
Total		3 150 000 €	3 780 000 €

Les accords-cadres comprennent des conditions d'exécution à caractère social. Les titulaires s'engagent à mettre en œuvre les clauses suivantes :

Lots	Clauses sociales
Lot n° 1	Recruter des demandeurs d'emploi longue durée ou des travailleurs handicapés sur deux postes équivalents temps plein
Lot n° 2	Réserver 7 % des heures à l'insertion professionnelle

2024-274 - ENVIRONNEMENT - PROTECTION DE LA RESSOURCE ET RUISSELLEMENT - Commune de Criquebeuf sur Seine - Abandon et comblement du forage de production d'eau potable de "Criquebeuf sur Seine" - Autorisation

Sur rapport de Monsieur MEDAERTS, à l'unanimité, le Conseil communautaire :

- sollicite l'abandon et le comblement du forage de production d'eau potable situé sur la commune de Criquebeuf sur Seine ;
- prend acte de l'irréversibilité de la procédure ;
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à engager les procédures en vue du comblement de ce forage ;
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à solliciter les subventions éligibles au meilleur taux, auprès de l'Agence de l'eau Seine Normandie et du Conseil départemental de l'Eure, pour les études, travaux et frais connexes, ainsi qu'à signer tous les documents relatifs à cette opération.

Le forage « Criquebeuf sur Seine », situé sur la commune de Criquebeuf sur Seine, est un ancien forage d'eau potable dont l'exploitation a été arrêtée en 1983 en raison d'une concentration excessive en nitrates, sulfates et pesticides.

Cet ouvrage est connu administrativement au niveau de la Banque du sous-sol (BSS) sous l'indice BRGM BSS000JKPX. Il ne dispose pas d'un arrêté préfectoral.

Ayant été remplacé par le forage « Val à Loup et Val à Loup 1 » sur la commune de Pont de l'Arche, ce forage n'a donc plus d'utilité. De plus, donnant accès directement à la nappe phréatique, il rend la ressource en eau vulnérable aux risques de pollution.

Il sera ainsi comblé conformément aux dispositions réglementaires en vigueur par des techniques appropriées permettant de garantir l'absence de circulation d'eau entre les différentes nappes souterraines contenues dans les formations géologiques aquifères traversées ainsi que l'absence de transfert de pollution.

La Communauté d'agglomération Seine-Eure communiquera à Monsieur le Préfet les modalités de comblement au moins un mois avant le début des travaux. L'Agglomération sera ensuite tenue de rendre compte de la fin des travaux dans les deux mois qui suivront leurs achevements.

Il est ici précisé que la procédure est irréversible.

2024-275 - DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC - AFFAIRES JURIDIQUES - Concession pour l'exploitation du Hub Expos & Congrès Seine-Eure - Rapport annuel 2023 - Approbation

Sur rapport de Monsieur LEROY par 72 voix POUR, le Conseil communautaire prend acte du rapport annuel de la SPL *Seine-Eure Evènements* sur l'exploitation du *Hub Expos et Congrès* pour l'année 2023.

Administrateurs de SPL *Seine-Eure Evènements*, Madame TERLEZ, MM. BENIER et LEROY se déportent et ne prennent pas part au vote.

2024-276 - DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC - AFFAIRES JURIDIQUES - Exploitation du Carré Saint Cyr au Vaudreuil - Présentation du rapport annuel 2023 - Approbation

Sur rapport de Monsieur LEROY, par 72 voix POUR, le Conseil communautaire prend acte du rapport annuel de la SPL *Seine-Eure Evènements* sur l'exploitation du *Carré Saint-Cyr* pour l'année 2023.

Administrateurs de SPL *Seine-Eure Evènements*, Madame TERLEZ, MM. BENIER et LEROY se déportent et ne prennent pas part au vote.

2024-277 - DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC - AFFAIRES JURIDIQUES - Gestion et exploitation du réseau de chaleur sur la commune de Gaillon - Rapport annuel 2023 - Approbation

Sur rapport de Monsieur LEROY, à l'unanimité, le Conseil communautaire prend acte du rapport annuel d'information de la société CRAM pour l'année 2023.

2024-278 - DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC - AFFAIRES JURIDIQUES - Gestion et exploitation du service public de transport de voyageurs - Rapport annuel 2023 - Approbation

La présentation de cette délibération a fait l'objet d'une remarque de Madame DESLANDES :
« J'aime bien les personnes qui présentent les délibérations. Elles nous disent toutes « vous avez lu dans le fichier que vous avez reçu »... Je voudrais bien savoir qui a lu tous les documents que nous avons reçu ce soir... Tous, y compris les annexes.
Alors il y a unanimité dans la salle pour dire que tout le monde a lu au moins le titre. Mais il y avait quelques délibérations où il y avait des centaines de pages en annexe ; en plus des rapports »...

Monsieur LEROY rappelle :

« En fait, chacun prend connaissance des documents au moment où il convient. Dans le cas présent, nous prenons acte que le rapport a été produit puisque c'est une obligation légale. Le rapport a bien été produit et il a été distribué. Ensuite, il y a des gens qui sont plutôt passionnés par l'hydrogène sulfuré [ndlr : rires dans la salle] ; d'autres par les mobilités. Après cette bonne remarque, je vous propose de passer au vote ».

Sur rapport de Monsieur DUVÉRE, à l'unanimité, le Conseil communautaire prend acte du rapport annuel d'information de la société TRANSDEV, titulaire du contrat de gestion et exploitation du service public de transport de voyageurs, pour l'année 2023.

2024-279 - TRANSPORTS - MOBILITES - Participation financière des communes au service S'cool Bus - Autorisation

Cette délibération présentée, Madame ROUSSELIN questionne :

« Quand nous avons évoqué la mise en place des S'cool bus, nous avons aussi parlé de la possibilité de former notre personnel municipal à l'utilisation des véhicules pour pouvoir les utiliser, par exemple, sur un temps centre de loisirs.

J'avais cru comprendre qu'une partie de cette formation pouvait être prise en charge par l'Agglomération. Ma question est donc la suivante : revient-elle à la charge des communes ou est-elle prise en charge par l'Agglomération ? »

Monsieur DUVÉRE précise :

« Quand nous avons lancé le programme S'cool bus, nous pensions pouvoir les faire conduire par des agents municipaux. Mais il a été prouvé, par les essais et diverses raisons, que ce n'était pas possible. Nous avons donc décidé, lors du renouvellement de la DSP, d'inclure ce service dans les prestations à assurer par notre délégataire. Notre délégataire a donc ses propres chauffeurs. Il forme le personnel qui utilise les S'cool bus...

« Ma question portait sur leur utilisation à d'autres moments ; en dehors du temps scolaire, précise Madame ROUSSELIN. Je pense concrètement au mercredi après-midi. C'est le personnel des centres de loisirs que nous souhaitons former. Il m'avait semblé - mais peut-être ai-je mal compris - que si nous voulions former le personnel municipal, il pouvait y avoir un espèce de partenariat avec le prestataire »...

Après un bref temps d'échanges, Monsieur DUVÉRE indique qu'il donnera une réponse à Madame ROUSSELIN lors de la prochaine commission mobilité.

Sur rapport de Monsieur DUVÉRE, à l'unanimité, le Conseil communautaire :

- accepte les dispositions financières de mise en place du service S'cool bus ;
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les conventions financières relatives au service S'cool bus.

La Communauté d'agglomération Seine-Eure est engagée pour le développement de la mobilité douce dans le cadre de son plan vélo 2023-2033.

A ce titre, un système de ramassage scolaire par vélobus à assistance électrique a été déployé. Ce mode de transport doux permet d'effectuer la dépose, puis la reprise, des élèves volontaires depuis leurs domiciles jusqu'à leurs établissements scolaires. Ce moyen de transport permet d'éviter les engorgements quotidiens aux abords des écoles liés à la dépose des enfants en voiture par les parents et de réduire l'empreinte carbone. En outre, ce service permet également aux enfants d'effectuer quotidiennement une activité sportive et ludique et de commencer, dès la primaire, l'apprentissage de la sécurité routière et du partage de la route.

L'acquisition des vélobus à assistance électrique pour réaliser les trajets jusqu'aux écoles est réalisé par l'agglomération Seine-Eure et représente un montant de 20 000 € par véhicule.

L'exploitation de ce service commercial, intitulé *S'cool bus*, est assurée par le délégataire en charge du réseau de transport en commun SEMO dans le cadre de sa délégation de service public conclue avec la société *Transdev*.

Les charges de fonctionnement du service s'élèvent à 20 000 € par an et par véhicule et comprennent la rétribution du chauffeur ainsi que les frais d'entretien. Elles seront financées sur la base d'une répartition à hauteur de 67,5 % pour l'agglomération et de 32,5 % pour la commune ; soit respectivement à hauteur de 13 000 € et de 7 000 € par an et par véhicule.

L'engagement pris par la commune consiste à participer financièrement à l'exploitation du service *S'cool bus* ainsi qu'à la mise à disposition à titre gracieux d'un local sécurisé permettant le stationnement du véhicule toute l'année.

2024-280 - VOIRIE - Commune de Martot - Aménagement voie verte - voie communautaire Quatre Ages - Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec le Conseil départemental de l'Eure - Autorisation

Sur rapport de Monsieur BIDAULT, à l'unanimité, le Conseil communautaire :

- accepte l'opération sur la commune de Martot sous maîtrise d'ouvrage du Conseil départemental de l'Eure ;
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage et de remise en gestion relative à la réalisation de cette opération.

La Seine à vélo représente un itinéraire cyclable national majeur qui doit à terme permettre de relier les 520 kilomètres séparant Paris du Havre et de Deauville. Cet itinéraire doit traverser le département de l'Eure sur un linéaire de près de 120 kilomètres traversant en partie le territoire de l'agglomération Seine-Eure. *La Seine à vélo* constitue de ce fait un élément important du schéma départemental des itinéraires cyclables et représente un engagement majeur de notre collectivité en faveur des mobilités douces.

Dans le cadre de *La Seine à Vélo*, le Conseil département de l'Eure doit réaliser une section d'aménagement sur la voie des Quatre Ages à Martot. Cette opération est placée sous maîtrise d'ouvrage du Département de l'Eure qui prend en charge techniquement et financièrement l'intégralité des travaux.

Ces travaux s'effectuant en partie sur le domaine public routier communautaire, il convient que l'Agglomération Seine-Eure délègue la maîtrise d'ouvrage au Conseil département de l'Eure et l'autorise à occuper le domaine public routier communautaire.

A l'issue des travaux, l'exploitation, l'entretien et la gestion des ouvrages ou équipements faisant l'objet des travaux seront assurés par l'Agglomération dans l'attente de l'établissement d'une convention définitive.

La présentation de cette délibération a fait l'objet d'une question de Madame SANCHEZ sur l'état d'avancement de l'itinéraire cyclotouristique *La Seine à vélo*.

Monsieur LEROY a répondu que l'itinéraire *La Seine à vélo* progresse en fonction des acquisitions foncières ou des disponibilités financières du Département. Des sections sont réalisées en site propre sur certaines parties et d'autres en site partagé ; notamment sur Saint-Pierre du Vauvray ou Poses. A l'heure actuelle, l'itinéraire est fractionné. Dans l'agglomération, c'est le Département qui prendra en charge les travaux ; l'Agglomération assurant l'entretien par convention.

2024-281 - MARCHÉS PUBLICS - VOIRIE - Commune de Louviers - Travaux d'aménagement de la place de la porte de l'eau - Quatre lots - Procédure adaptée - Attribution - Autorisation

A l'issue de la présentation de cette délibération, Monsieur COQUELET demande :

« Est-ce que c'est une maîtrise d'ouvrage CASE ? J'imagine que oui, puisqu'on confie une mission de maîtrise d'œuvre » ?

« Nous procédons comme pour la Voie blanche, indique Monsieur BIDAULT. L'action intervient au titre de la compétence Voirie de l'Agglo ».

« Cela me paraît cohérent, reprend Monsieur COQUELET. Sommes-nous dans le registre classique de 32,5% pour la Ville et le reste pour l'Agglo » ?

« Non, répond Monsieur BIDAULT. C'est inscrit au Contrat de territoire ; comme la Voie blanche. En gros, il y a une participation de la commune à hauteur de 20 ou 25 % ; si ma mémoire est bonne. La bonne nouvelle c'est que l'ouverture des offres a montré qu'on était en dessous de l'estimation » précise-t-il.

Madame SANCHEZ intervient à son tour :

« J'ai eu l'occasion de voir des plans et j'ai vu que l'îlot central de la Porte de l'eau serait remplacé par des ronds-points. Que deviennent les arrêts des bus et des cars régionaux sur la place » ?

« Je crois que cela a été pris en compte, répond Monsieur BIDAULT. Il y a eu des rencontres entre les services concernés à la Région et Marc MONNIER ; Directeur des services techniques. Si les décisions ne sont pas encore prises, les discussions sont bien engagées et plusieurs possibilités sont à l'étude.

Nous allons avoir un pôle d'échange intéressant puisque la maison des Mobilités sera attenante...

« Qu'en est-il des places de stationnement des cars ? » poursuit Madame SANCHEZ.

« Encore une fois, rien n'est arrêté, reprend Monsieur BIDAULT. La première idée était de les mettre où sont les notaires, le cinéma. Mais le cinéma retrouve une activité importante. La maison du vélo va s'installer place de la porte de l'eau et cela nécessitera de libérer un certain nombre de places de stationnement. Or, en s'installant vers les notaires, après les cinémas en montant, nous supprimons un nombre important de places de stationnement. Et vous avez remarqué, en plus, qu'il y a un certain nombre aussi de constructions autour de tout ça...

La discussion qui est menée aujourd'hui situerait l'installation des cars vers la friche JEUFFRIN. C'est une possibilité. Quant à nous, élus lovériens, nous souhaiterions plutôt aller vers la gare. Mais cela fait un peu loin du centre-ville. Nous cherchons donc des solutions autour de la maison JEUFFRIN en retravaillant la largeur des chaussées » conclut-il.

Sur rapport de Monsieur BIDAULT, à l'unanimité, le Conseil communautaire attribue les marchés aux entreprises suivantes et autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les marchés correspondants :

Lots	Attributaires	Montants HT	Montants TTC (TVA à 20% au taux actuellement en vigueur)
Lot n° 1 : terrassements, voirie, assainissement eaux pluviales	ASTEN 27 Boulevard Industriel 76 302 Sotteville-lès-Rouen	638 136,97 €	765 764,36 €
Lot n° 2 : éclairage	CITEOS - LESENS ELECTRICITE 2 Allée des Marronniers 27 200 Vernon	175 287,90 €	210 345,48 €
Lot n° 3 : réfection des berges	JCEV 30 Rue du Bois Cordieu 27 110 Vitot	365 467,70 €	438 561,24 €
Lot n° 4 : espaces verts	TERIDEAL NORMANDIE 4 Route des Ondelles 76 240 Belbeuf	61 930,49 €	74 316,59 €
Total		1 240 823,06 €	1 488 987,67 €

Compétente en matière de voirie, la Communauté d'agglomération Seine-Eure accompagne la commune de Louviers dans l'aménagement de la place de la porte de l'eau. Les principaux objectifs de cette opération visent à recentrer cette place tant sur le sujet de l'articulation routière que de l'urbanité, d'y développer les mobilités douces, en réduisant son caractère routier, de désimperméabiliser et de verdir cette place.

Le lot 1 encadre également la possibilité de commander une prestation supplémentaire, formalisée par un avenant, en fixant le prix applicable en cas de prolongement du remplacement du garde-corps sur la rue du quai de Bigard (67 533,70 € HT).

Les lots 1, 3 et 4 comprennent des conditions d'exécution à caractère social. Les titulaires s'engagent à réserver 7 % des heures à l'insertion professionnelle.

2024-282 - VOIRIE - Commune de Louviers - Financement de l'aménagement de la gare routière du collège Suzanne LIPINSKA - Convention avec le Conseil départemental de l'Eure et la commune de Louviers - Autorisation

Sur rapport de Monsieur BIDAULT, à l'unanimité, le Conseil communautaire autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention tripartite de financement de l'aménagement de la gare routière du collège Suzanne LIPINSKA avec le Conseil départemental de l'Eure et la Ville de Louviers.

La construction du collège Suzanne LIPINSKA, situé sur la Ville de Louviers, nécessite le réaménagement du parvis situé devant le collège en créant un espace dédié à la desserte des cars scolaires ainsi qu'un parking d'une vingtaine de places ; dont deux affectées aux publics à mobilité réduite.

Cet espace est dénommé « gare routière » et les aménagements font l'objet de la présente convention.

Un projet de convention ayant pour objet de définir les modalités d'exécution et de financement de ces travaux a été établi entre le Conseil départemental de l'Eure, la Ville de Louviers et la Communauté d'agglomération Seine-Eure.

Le coût global de ces travaux est évalué à 360 652 € HT et se décompose comme suit :

Collectivité	Taux de participation	Montant (€ HT)
Conseil départemental de l'Eure	33 %	119 015,16

Ville de Louviers	22 %	79 343,44
Communauté d'agglomération Seine-Eure	45 %	162 293,40

2024-283 - VOIRIE - Commune d'Incarville - Création de stationnements rue des prés - Convention financière - Autorisation

Sur rapport de Monsieur BIDAULT, à l'unanimité, le Conseil communautaire :

- accepte l'opération d'aménagement de places de stationnements rue des prés, sur la commune d'Incarville, pour un montant total estimé à 40 124,94 € HT ;
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention et tout document relatif à la réalisation de cette opération, ainsi que les avenants éventuels en moins-value, dépourvus d'incidence financière, ou générant une plus-value inférieure à 5 % du montant initial, dans le respect de l'estimation prévisionnelle ;
- autorise Monsieur le Président à solliciter la participation financière de la commune d'Incarville estimée à 4 915,61 € HT.

2024-284 - VOIRIE - Commune de Porte de Seine - Aménagement d'un parking et d'un cheminement piéton dans la cour de la mairie - Convention financière - Autorisation

Sur rapport de Monsieur BIDAULT, à l'unanimité, le Conseil communautaire :

- accepte l'opération d'aménagement d'un parking et un cheminement piéton dans la cour de la mairie, sur la commune de Porte de Seine, pour un montant total estimé à 37 000 € HT ;
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention et tout document relatif à la réalisation de cette opération, ainsi que les avenants éventuels en moins-value, dépourvus d'incidence financière, ou générant une plus-value inférieure à 5 % du montant initial, dans le respect de l'estimation prévisionnelle ;
- autorise Monsieur le Président à solliciter la participation financière de la commune de Porte de Seine estimée à 3 900 € HT.

2024-285 - VOIRIE - Commune de Surtauville - Aménagements d'un assainissement en traverse et de sécurité route du Neubourg (RD 108) - Convention financière - Autorisation

Sur rapport de Monsieur BIDAULT, à l'unanimité, le Conseil communautaire :

- accepte l'opération d'aménagement route du Neubourg (RD 108) sur la commune de Surtauville, pour un montant total estimé à 131 472,92 € HT ;
- autorise la commune à utiliser son fond de concours virtuel à hauteur de 7 500 € HT pour supporter une partie de son reste à charge ;
- autorise Monsieur le Président ou son représentant, à solliciter auprès du Conseil départemental de l'Eure, dans le cadre de son dispositif d'amélioration superficiel des eaux pluviales en agglomération sur routes départementales, une subvention estimée à 40 000 € HT ;
- autorise Monsieur le Président ou son représentant, à solliciter auprès de la commune de Surtauville la subvention versée par le CD27 dans le cadre du dispositif de sécurisation des déplacements en agglomération, d'un montant estimé à 20 000 € HT ;
- autorise Monsieur le Président à solliciter la participation financière de la commune de Surtauville, estimée à 7 603,70 € HT.

2024-286 - DESIGNATION DE REPRESENTANTS - STRATEGIES TERRITORIALES - Désignation d'un nouveau Président du Conseil de développement durable (C2D) de la Communauté d'agglomération Seine-Eure

Sur rapport de Monsieur LEROY, à l'unanimité, le Conseil communautaire désigne Monsieur Patrick LEQUETTE en qualité de nouveau Président du Conseil de développement durable (C2D) de la Communauté d'agglomération Seine-Eure et modifie, en conséquence, la charte de fonctionnement du C2D.

2024-287 - PERSONNEL TITULAIRES ET STAGIAIRES DE LA F.P.T. - RESSOURCES HUMAINES - Création/transformation de postes - Actualisation du tableau des effectifs - Autorisation

Sur rapport de Monsieur LEROY, à l'unanimité, le Conseil communautaire décide de modifier ainsi le tableau des effectifs :

- Suppression :
 - 1 emploi d'adjoint d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe titulaire à temps complet
 - 1 emploi d'adjoint administratif contractuel à temps complet
 - 1 emploi d'adjoint d'animation contractuel à temps complet
 - 1 emploi d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe titulaire à temps complet
 - 1 emploi de rédacteur principal de 1^{ère} classe titulaire à temps complet
 - 1 emploi d'agent de maîtrise principal titulaire à temps complet
 - 1 emploi d'adjoint technique titulaire à temps complet
 - 1 emploi d'agent de maîtrise titulaire à temps complet
 - 1 emploi d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe titulaire à 12.5/20^{ème}

- Création :
 - 1 emploi de rédacteur titulaire à temps complet
 - 1 emploi d'adjoint administratif titulaire à temps complet
 - 1 emploi d'adjoint d'animation titulaire à temps complet
 - 1 emploi d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe titulaire à temps complet
 - 1 emploi d'adjoint d'animation contractuel à temps non complet 30/35^{ème}
 - 1 emploi de rédacteur principal de 2^{ème} classe titulaire à temps complet
 - 1 emploi d'agent de maîtrise titulaire à temps complet
 - 1 emploi d'adjoint technique titulaire à temps complet
 - 1 emploi d'adjoint technique contractuel à temps complet
 - 1 emploi de technicien contractuel à temps complet
 - 1 emploi d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe titulaire à 16/20^{ème}

Le Conseil communautaire dit également que la rémunération des postes est fixée sur la grille indiciaire des grades correspondants à laquelle peuvent s'ajouter les primes et indemnités en vigueur dans la collectivité.

Questions diverses :

Monsieur LEROY clôt la séance avec ces quelques mots de remerciement :

« Merci à tous ! Merci, en particulier, aux collègues venus à l'Hôtel d'agglomération en dépit des conditions météorologiques.

Nous avons eu 4 h 45 de riches débats, de délibérations adoptées. Je ne suis pas sûr que nous soyons très adeptes des marathons de Conseil communautaire... Mais merci - vraiment merci - aux élus et services qui ont été là. Merci à la Direction des services techniques, à la Direction générale, aux services Voirie. Bon retour chez vous, bonne nuit, merci beaucoup et à bientôt ».

L'ordre du jour étant épuisé, aucune question ni remarque formulée, la séance est levée à 22 h 45.

Le Président,

Bernard LEROY.